la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU 16 DÉCEMBRE 2022

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Présidente
Valérie SIMONET
Conseillère départementale d'AUZANCES

*Conseiller départemental de **GOUZON***
1er Vice-président
Patrice MORANÇAIS
en charge du retour à l'emploi, de l'insertion et du logement

*Conseillère départementale d'**AHUN***
2ème Vice-présidente
Catherine DEFEMME
en charge de l'accueil, de l'attractivité et de la culture

*Conseiller départemental de **BOUSSAC***
3ème Vice-président
Franck FOULON
en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments

*Conseillère départementale de **GOUZON***
4ème Vice-présidente
Marie-Christine BUNLON
en charge de la vie collégienne et étudiante et des sports

*Conseiller départemental d'**AHUN***
5ème Vice-président
Thierry GAILLARD
en charge des Ressources Humaines et du développement durable

*Conseillère départementale de **DUN-LE-PALESTEL***
6ème Vice-présidente
Hélène FAIVRE
en charge du numérique et des mobilités

*Conseiller départemental d'**AUBUSSON***
7ème Vice-président
Valéry MARTIN
en charge des politiques territoriales

*Conseillère départementale d'**EVAUX-LES-BAINS***
8ème Vice-présidente
Marie-Thérèse VIALLE
en charge de l'Autonomie

*Conseillère départementale d'**AUBUSSON***
9ème Vice-présidente
Laurence CHEVREUX
en charge de l'enfance, de la famille et de la santé

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

la CREUSE le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE

*Conseiller départemental de **SAINT-VAURY***
Philippe BAYOL

*Conseiller départemental de **GUÉRET 2***
Eric BODEAU

*Conseiller départemental de **GUÉRET 1***
Thierry BOURGUIGNON

*Conseillère départementale de **LE GRAND-BOURG***
Delphine CHARTRAIN

*Conseillère départementale de **GUÉRET 2***
Mary-Line GEOFFRE

*Conseiller départemental de **DUN-LE-PALESTEL***
Laurent DAULNY

*Conseiller départemental de **LA SOUTERRAINE***
Patrice FILLOUX

*Conseillère départementale de **LA SOUTERRAINE***
Marie-France GALBRUN

*Conseillère départementale de **BOUSSAC***
Catherine GRAVERON

*Conseillère départementale de **BOURGANEUF***
Marinette JOUANNETAUD

*Conseiller départemental de **LE GRAND-BOURG***
Bertrand LABAR

*Conseiller départemental de **FELLETIN***
Jean-Luc LÉGER

*Conseiller départemental de **BOURGANEUF***
Jean-Jacques LOZACH

*Conseiller départemental de **BONNAT***
Guy MARSALEIX

*Conseillère départementale de **SAINT-VAURY***
Armelle MARTIN

*Conseillère départementale de **FELLETIN***
Renée NICOUX

*Conseillère départementale de **GUÉRET 1***
Isabelle PÉNICAUD

*Conseillère départementale de **BONNAT***
Hélène PILAT

*Conseiller départemental d'**AUZANCES***
Jérémie SAUTY

*Conseiller départemental d'**EVAUX-LES-BAINS***
Nicolas SIMONNET

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret cedex - Tél. 05 44 30 23 23
presidente@creuse.fr - www.creuse.fr

L'ESPRIT CREUSE

SOMMAIRE

Ouverture de la Séance.....Page 5

Dépôt et Lecture des Vœux et Motions…….....Page 9

Discours d'introduction de la Présidente……....Page 19

Discours du Groupe de la Gauche…….....……Page 22

Discours du Groupe de la Majorité Départementale……...Page 25

Examen des rapports ……..……Page 27

Vote Vœux et Motions……..…….Page 171

Séance Plénière du 16 décembre 2022

ORDRE du JOUR

Adoption du procès-verbal du 18 novembre 2022

CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		page
12/1/1-5502	Information de la Présidente des Marchés Conclus selon une Procédure Adaptée (MAPA)	**28**
12/1/2-5410	Gestion de la dette et de la trésorerie	**29**
12/1/3-5517	Adoption du règlement budgétaire et financier du Conseil départemental de la Creuse et fongibilité des crédits	**30**
12/1/4-5473	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	**32**
12/1/5-5474	Effacement de créances	**33**
12/1/6-5512	Vacation de médecins au service santé au travail	**34**
12/1/7-5507	Personnel départemental : adaptation des emplois	**35**
12/1/8-5515	Remise gracieuse	**36**
12/1/9-5476	Prestation d'Action Sociale titres restaurant	**37**
12/1/10-5452	Médecine Préventive	**38**
12/1/11-5514	Vacation architecte **CORRECTIF**	**39**
12/1/12-5516	Avenant à la Convention de partenariat entre l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse et le Conseil départemental *Application L 1111-6 II CGCT*	**41**
12/1/45-5522	Prime de revalorisation des médecins **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	**52**
CD – Accueil, Attractivité		**page**
12/2/13-5480	Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat / Scène Nationale d'Aubusson : convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2022 à 2025	**41**
CD – Solidarités, familles, vie collégienne et étudiante, sport		**page**
12/3/14-5481	Vente de logements HLM OPH CREUSALIS – Garantie départementale	**123**

12/3/15-5493	Reliquats FSE 2022 – Programmation de l'opération PASS numérique	**124**
12/3/16-5510	Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi (CALPAE) – avenant 2022	**125**
12/3/17-5491	Fonds Social Européen – Programmation de l'action « Mettre en œuvre une approche globale de l'accompagnement 2022 »	**126**
12/3/18-5494	Prorogation des deux programmes d'intérêt général	**129**
12/3/19-5484	Actualisation du règlement départemental d'aide sociale	**57**
12/3/46-5528	Coopération pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi **RAPPORT SUPPLEMENTAIRE**	**128**
12/3/20-5485	Modification doctrine CFPPA	**133**
12/3/21-5486	Plan annuel d'actions de prévention 2023 de la CFPPA	**135**
12/3/22-5489	Avenant n°1 à la convention entre la CNSA, le département de la Creuse et la Maison Départementales des Personnes Handicapées de la Creuse pour l'amélioration du service rendu par la MDPH de la Creuse	**136**
12/3/23-5499	Avenant n°1 au contrat pluriannuel d'objectifs et moyens signé entre le Conseil départemental de la Creuse et l'APAJH 23	**138**
12/3/24-5497	Mise en application d'un complément qualité en faveur des services d'aide et d'accompagnement à domicile – Signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2022-2025	**140**
12/3/25-5482	Subventions PEP 23 *Application L 1111-6 II CGCT*	**142**
2/3/26-5511	Complément de dotation globale de fonctionnement – Exercice 2022 – Collèges de Bénévent-L'Abbaye, Parsac-Rimondeix, Martin Nadaud et Jules Marouzeau à Guéret *Application L 1111-6 II CGCT*	**143**
12/3/27-5233	Classes de mer, de nature, d'initiation artistique et de séjours à l'étranger – Modification de règlement	**146**
12/3/28-5488	Schéma départemental du sport 2023-2027	**147**
CD - Solidarités territoriales et développement durable		**page**
12/4/29-5505	Avenant n°1 au contrat BOOST'COMM'UNE	**150**

12/4/30-5500	Rapport de Développement Durable – Rapport égalité Femmes-Hommes	**152**
12/4/31-5456	Aléas climatiques 2022 – Soutien exceptionnel aux éleveurs aides départementales à l'achat de semences de prairies et de cultures fourragères	**155**
12/4/32-5470	Programmation des aides à l'assainissement collectif 2022 (3ème tranche) *Application L 1111-6 II CGCT*	**156**
12/4/33-5475	Programmation des aides à l'alimentation en eau potable - 2022 (3eme tranche) *Application L 1111-6 II CGCT*	**158**
12/4/34-5519	Candidature auprès de l'Agence de Transition Ecologique (ADEME) pour un Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Creuse	**160**
CD – Numérique et mobilités		**page**
12/5/35-5504	Centre d'exploitation La Souterraine – Construction d'un abri à sel – Demande de permis de construire	**162**
12/5/36-5396	Mise en place de l'astreinte territoriale sur les routes les départementales	**163**
12/5/37-5506	Viabilité Hivernale 2022-2023 – Contrats ou convention de déneigement – Actualisation tarifaire des coûts unitaires kilométriques	**164**
12/5/38-5509	Organisation de la Viabilité Hivernale 2022/2023	**165**
12/4/39-5521	Octroi d'une garantie d'emprunt au Syndicat Mixte DORSAL *Application L 1111-6 II CGCT*	**168**
CD – Modernisation de l'Action Publique, finances et Ressources humaines		**page**
12/1/40-5477	Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses	**53**
12/1/41-5478	Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2022 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	**54**
12/1/42-5513	Décision Modificative n° 3 du Budget Principal	**55**
12/1/43-5495	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2023	**71**
12/1/44-5518	Débat d'Orientation Budgétaires 2023	**72**

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M. Guy MARSALEIX comme secrétaire de séance.

(M. Guy MARSALEIX procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusés, M. Thierry GAILLARD a donné pouvoir à Mme Catherine DEFEMME, et le temps d'arriver, Mme Isabelle PENICAUD à M. Thierry BOURGUIGNON.

Je vous invite à signer la feuille de présence.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Deux rapports supplémentaires vous ont été remis sur table, l'un portant sur la revalorisation de la prime des médecins, l'autre sur la coopération pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Je vous laisse en prendre connaissance.

Acceptez-vous que nous les examinions ce jour ?... *(Adopté à l'unanimité.)*

Par ailleurs, je vous signale que quelques modifications ont été apportées à deux rapports, l'un relatif à la vacation architectes, concerne le montant forfaitaire de la vacation qui sera détaillé sous format horaire ; l'autre sur la prorogation des deux programmes d'intérêt général, requiert une nouvelle convention, la précédente étant destinée à une première prorogation sur la période 2020-2022. Il est donc difficile de la modifier par simple avenant.

DÉPÔT DES MOTIONS ET VŒUX

Recours à des contractuels dans l'Éducation nationale

Motion d'urgence présentée par Mme Isabelle PENICAUD
au nom du groupe de la gauche

M. BOURGUIGNON. – Cette motion se lit ainsi :

« Lors de la session 2022 des concours de recrutement des personnels enseignants du second degré, 13 690 postes ont été ouverts, soit 300 postes de plus qu'en 2021. Par rapport à la session 2021, le nombre d'inscriptions a baissé : il y a eu 28 000 candidats en moins en 2022 par rapport à 2021. Dans le premier degré, le nombre de postes ouverts aux concours de professeurs des écoles a été maintenu par rapport à 2021 à hauteur de 9 900 postes. Le nombre d'inscriptions a été en baisse, avec 55 000 candidats en 2022 contre près de 99 000 en 2021.
« Cette année, plus que les autres, aura été catastrophique en matière de recrutement. En effet, à la rentrée, 4 000 postes étaient vacants. Au niveau national, le taux de postes pourvus dans le premier degré public, après concours, était de 83 % alors qu'il était de 95 % en 2021. Pour les collèges et lycées, le taux se situait à 83,4 %, contre 94 % l'année précédente.

« La principale solution d'urgence trouvée par le ministère de l'Éducation nationale face à la pénurie de professeurs titulaires est restée le recours, à la hâte, à plusieurs milliers de contractuels, parfois par voie de *job dating*.

« Dans la Creuse, cette crise du recrutement et de l'attractivité se traduit par le recours massif à des enseignants contractuels. Cet appel à des personnes non-titulaires ou à des vacataires a toujours été présenté comme temporaire, exceptionnel ou dérogatoire, mais se perpétue d'année en année et devient un mode habituel de gestion et de résolution des tensions qui affectent la gestion des effectifs. Dans l'enseignement du premier degré, le manque de remplaçants a eu récemment pour conséquence la fermeture de plusieurs dizaines de classes par roulement dans notre département.

« Cette situation d'instabilité et de précarité renforcées n'est pas sans impact sur les élèves et aboutit à un cercle vicieux. Il accroît le nombre de démissions, de situations d'épuisement et conforte la crise structurelle des vocations.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,

« **Demande à M. le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** de rétablir la capacité de son administration à recruter à la hauteur des besoins ; de mettre en œuvre un plan de résorption de la précarité et de renforcer l'attractivité de la profession d'enseignant afin de réduire l'appel grandissant à des contractuels ; d'assurer un service de remplacement adapté aux besoins d'un enseignement de qualité pour nos enfants. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Lutte contre les déserts médicaux

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « Aujourd'hui, la situation en matière d'offre de soins est dramatique : 6 millions de personnes réparties sur 87 % du territoire national n'ont pas de médecin traitant.

« Les inégalités territoriales d'accès aux soins ne cessent de se creuser. Une partie croissante de la population peine à organiser son parcours de soins : 30,2 % de la population vit dans un désert médical, avec pour conséquence une baisse de la qualité de prise en charge, et une perte de chance parfois dramatique, qui met en péril les principes fondamentaux de la Sécurité sociale.

« Les mesures incitatives telle que l'aide à l'installation – jusqu'à 50 000 € en ZRR, auxquels le Conseil départemental ajoute 10 000 € – sont inopérantes. Dans beaucoup de territoires, le solde entre les médecins généralistes qui s'installent et ceux qui arrêtent leur activité ou partent pour des raisons diverses vers d'autres régions continue à être négatif. C'est le cas de la Creuse.

« Le problème est structurel, l'urgence est réelle. Des dispositions concrètes et fortes sont plus que jamais nécessaires pour préserver notre modèle de soins, faute de quoi la situation n'ira qu'en se dégradant. Pour ne pas laisser nos concitoyens dans la détresse, il appartient au Gouvernement d'améliorer la présence de professionnels de santé libéraux dans les zones sous-dotées et de garantir le droit à la santé pour tous sur l'ensemble du territoire.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 16 décembre 2022,

« Demande au Gouvernement :

« - d'instaurer une année de professionnalisation obligatoire dans les déserts médicaux pour les médecins généralistes en fin de formation, avec un triple objectif de professionnalisation, de meilleure reconnaissance de la spécialité de médecine générale et de lutte contre les déserts médicaux. Cette mesure permettrait de déployer 4 000 jeunes médecins généralistes dans les zones sous-denses, soit en moyenne 40 médecins par département avec une rémunération nette de 3 500 € par mois ;

« - d'adopter un principe de conventionnement sélectif des médecins libéraux : dans des zones définies par les ARS dans lesquelles existe un excédent en matière d'offre de soins, un nouveau médecin libéral ne pourra s'installer en étant conventionné avec l'assurance-maladie que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cessera son activité. Le principe de la liberté d'installation demeurerait donc, mais le conventionnement ne serait possible que de manière sélective pour les nouvelles installations dans les zones sur-dotées ;

« - de mettre en place une organisation coordonnée et optimisée du parcours de soins de premier recours, centrée sur la répartition des actes entre le médecin traitant et les autres professionnels de santé au travers d'un protocole dûment établi par l'équipe ;

« - de rétablir l'obligation de garde pour les médecins libéraux selon des modalités fixées contractuellement avec l'Agence régionale de santé. »

(Ce vœu est renvoyé devant la troisième commission.)

Accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France

Vœu présenté par M. Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – « Dans un contexte national marqué par l'arrivée d'enfants de réfugiés, il est essentiel que tous les acteurs de l'Éducation nationale se mobilisent pour accueillir chaque enfant, quelles que soient son origine et sa situation, au sein de l'école de la République.

« Depuis la rentrée scolaire de septembre, l'équipe pédagogique et le personnel du collège Jacques Grancher, de Felletin, constatent une nouvelle fois que les élèves allophones ne bénéficient pas d'heures d'enseignement dédiées au français « langue étrangère ».

« Ces élèves sont au nombre de neuf, d'âge, d'origine et de niveau différents ; certains, comme l'année dernière, sont arrivés trois semaines après la rentrée, sans anticipation de la part de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Ils se retrouvent parfois dans des classes à vingt-neuf élèves, et surtout sans heure supplémentaire d'apprentissage du français.

« Accueillir ces enfants ou adolescents, leur permettre d'approfondir leurs connaissances et de maîtriser la langue dans laquelle ils devront conduire toute leur scolarité constitue pourtant une obligation légale.

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,

« Considérant que de telles conditions d'accueil des élèves allophones sont peu respectueuses des impératifs d'intégration imposés par la loi au service public de l'éducation et sont en contradiction avec l'obligation de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques,

« **Rappelle** que le système éducatif a pour mission d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves ; que la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance consacre son titre Ier au renforcement de l'école inclusive et a créé un « service public de l'école inclusive » dans chaque département ;

« Demande à M. le ministre de l'Éducation et à Mme la rectrice de l'Académie la création d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants – UPE2A – dans le sud du département de la Creuse ainsi que la mise en place des moyens nécessaires dans tous les établissements creusois concernés. »

Nécessité de l'instauration d'un bouclier tarifaire pour les boulangeries et les TPE exposées à la hausse de leur facture énergétique

Motion d'urgence présentée par M. Éric BODEAU et Mme Mary-Line GEOFFRE au nom du Groupe de la Gauche

Mme GEOFFRE. – « La baguette vient d'être reconnue par l'Unesco mais c'est dans son propre pays, la France, qu'elle est en danger !

« Des boulangeries de la Creuse et de la région viennent d'annoncer leur fermeture définitive en raison du choc financier que constitue la hausse de la facture d'énergie, le plus souvent d'électricité ou de gaz. Ainsi, une boulangerie payait 1 000 € de frais d'électricité par mois ; sa facture est passée à 4 500 €. Faute de pouvoir supporter ces 3 500 € de frais supplémentaires d'électricité mensuels, la boulangerie fermera au début du mois de janvier 2023.

« Parallèlement, les prix des matières premières – farine, levure, beurre – ont connu une hausse à deux chiffres depuis 2021. Dans la Creuse, des boulangeries vont disparaître, sans espoir de reprise, et alors que beaucoup de bourgs et de chefs-lieux de canton ont été touchés depuis dix ans par une accélération de la disparition de ces commerces de proximité.

« L'État a déclaré être très attentif à la situation de ce secteur d'activité comme à celle des TPE – très petite entreprise – ou PME – petite ou moyenne entreprise. En 2023, l'État mettra en place un « amortisseur » pour toutes les PME de moins de 250 salariés, qui réduirait en moyenne leurs factures de 20 %. Cependant, ce dispositif ne répond pas aux difficultés des TPE les plus fragilisées, et notamment à celles des petites boulangeries des zones de revitalisation rurale, dont le maintien est un impératif d'attractivité mis en avant par l'Agence nationale de cohésion des territoires.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,**

« **Considérant** que pour faire cuire le pain, il faut un four et des équipements dont la puissance totale est supérieure à celle couverte par le tarif réglementé ;

« **Considérant** que dans cette situation, les boulangers n'ont que deux solutions : porter le prix de la baguette à près de 2 € ou mettre fin à leur activité ;

« **Considérant** que ces deux options ne sont pas admissibles ;

« **Demande à M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle** l'instauration d'un bouclier tarifaire pour les boulangeries, et notamment la mise en œuvre d'un tarif réglementé proportionné à la contrainte financière à laquelle les petits établissements du commerce et de l'artisanat doivent faire face, ou, à défaut, de mettre en œuvre via les DDFiP des aides ciblées rapidement mobilisables pour les boulangeries les plus en difficulté. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Nécessité d'une éligibilité complète de la Creuse au titre des calamités agricoles

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la Gauche

M. LÉGER. – « Le régime des calamités agricoles est un filet de sécurité qui indemnise partiellement des pertes liées à des phénomènes climatiques exceptionnels. Dans l'attente de la réforme applicable en 2023, ce mécanisme n'en reste pas moins compétent pour répondre aux dégâts causés en 2022 par le gel, la grêle et la sécheresse.

« En 2022, l'agriculture creusoise a été touchée par des températures exceptionnellement élevées et par une sécheresse hydrique prolongée qui ont nécessité la mise en œuvre par la préfecture de la Creuse de restrictions de consommation d'eau d'une durée sans précédent.

« Les conséquences de cet aléa climatique majeur sur le rendement de la production fourragère et sur l'ensemble des cultures sont importantes et doivent être prises en compte par les mécanismes publics de soutien, de solidarité et de compensation.

« Or, le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a retenu à ce jour seulement 96 communes de notre département, en application de cartes indicielles et d'un calcul de taux de pertes inadaptés aux réalités du terrain, qui ne correspondent pas aux analyses tant de la DDT que de la Chambre d'agriculture de la Creuse.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022

« Demande à M. le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire une reconnaissance de la totalité des communes de la Creuse au titre du régime des calamités agricoles et d'assurer un taux d'indemnisation équitable des pertes des agriculteurs de ce département, proportionné aux dommages causés par les aléas climatiques de l'année 2022. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Objectif Zéro artificialisation nette (ZAN)

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « La mise en œuvre du Zan, Zéro Artificialisation Nette, à l'horizon 2050 et la réduction de moitié, d'ici à 2030, du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, constituent des objectifs de sobriété foncière et de préservation environnementale que nous partageons.

« Cependant, la première étape de cette réforme structurante pour nos territoires s'est opérée dans la plus grande confusion, générant l'exaspération et l'inquiétude de nombreux élus. Le Gouvernement ne semble pas les mesurer, malgré de multiples alertes et les propositions du Sénat et des associations d'élus.

« La discussion du projet de loi de finances pour 2023 (PLF) est, à cet égard, édifiante puisque tous les amendements proposés afin de donner des outils aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre du ZAN ont reçu un avis défavorable du Gouvernement.

« Le Sénat s'est à nouveau saisi de cette problématique en lançant une mission conjointe de contrôle dont les travaux se matérialisent par le dépôt d'une proposition de loi. Celle-ci doit permettre une évolution rapide du cadre juridique du ZAN et assurer davantage de discernement, de pragmatisme et de bon sens dans son déploiement.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 16 décembre 2022,

« Demande au Gouvernement des engagements clairs :

« - **Sur la temporalité** : par la révision du calendrier des modifications des documents de planification, afin de respecter le dialogue territorial ;

« - **Sur la gouvernance** : une grande partie des élus demeurent écartés des négociations, ce qui est inadmissible. Rappelons que de nombreux départements, à l'image de la Creuse, restent totalement ou partiellement dépourvus de SCoT (Schéma de cohérence territoriale), d'où l'absence d'élus à la conférence régionale des SRADDET. Il faut renforcer la concertation entre Région, SCoT et bloc communal, en dotant le ZAN d'une gouvernance plurielle, partagée et décentralisée ;

« - **Sur la différenciation** : en garantissant la prise en compte des particularités du monde rural et les spécificités territoriales – efforts passés, projet de développement local, spécificités des zones littorales et de montagne ;

« - **Sur la préservation d'un droit à construire des communes rurales**, en laissant à la libre appréciation de leurs élus une surface minimale garantie par le SCoT ;

« - **Sur la densification de l'habitat**, par la création d'un programme national et complémentaire de réhabilitation du bâti ancien en centre-bourg ;

« **Et lui demande de veiller** à ce que l'application du ZAN ne soit pas vécue par les élus locaux comme une nouvelle recentralisation, une dépossession, un rétrécissement de leur liberté d'action ; d'où la nécessité de privilégier dialogue et discernement. »

(Ce vœu est renvoyé devant la quatrième commission.)

Avenir de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN
Au nom du Groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Une nouvelle motion pour POLT dont il a beaucoup été question ces derniers jours ! Rappelons que l'association Urgence POLT se bat depuis plus de douze ans pour cette ligne. On l'oublie parfois !

Cette motion se lit ainsi :

« La ligne POLT nécessite une modernisation de ses infrastructures et du matériel roulant et doit donc bénéficier d'un plan d'investissement ambitieux, à même d'améliorer rapidement les services rendus aux usagers et aux territoires ruraux traversés. Les enjeux de ce dossier sont considérables tant en matière de sécurité, d'aménagement structurant du territoire que d'avenir du service public, de cohésion sociale, de développement équilibré et durable.

« Cette rénovation est indispensable pour conforter les mobilités les moins carbonées, pour l'attractivité et le désenclavement du département de la Creuse.

« Très récemment, une grande entreprise qui emploie 1 200 salariés en Limousin a fait part de son « ras-le-bol » à la SNCF. Les suppressions de train sur l'axe POLT, les changements d'horaires et des retards répétés pénalisent son activité, qu'elle pourrait transférer en région parisienne. Dans le même temps, les élus de la Creuse se sont rassemblés à LA SOUTERRAINE, le 3 décembre dernier, pour témoigner de leur exaspération face à la suppression sans concertation de trains Intercités, à la dégradation du service public ferroviaire et aux menaces qui pèsent directement sur la gare.

« Élus et usagers demandent à l'État et à la SNCF de tenir leurs engagements concernant la ligne POLT, notamment ceux d'une offre ferroviaire quotidienne accrue et coordonnée, d'un temps de parcours réduit et d'un prix du billet accessible.

« Malheureusement, la régénération de l'axe ferroviaire POLT programmée jusqu'en 2025 pour un coût d'1,6 Md€ permettra une simple remise à niveau et constitue donc un rattrapage par SNCF Réseau des retards accumulés en matière d'investissement et de mise aux normes.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,

« **Rappelle** que le train doit être la colonne vertébrale du report modal nécessaire à la décarbonation des transports en France ;

« **Demande à Mme la Première ministre :**

« - que le plan d'investissement en cours soit renforcé et le calendrier de réalisation tenu, tant pour les travaux d'infrastructures que pour la livraison des rames Intercités de nouvelle génération ;

« - que la desserte quotidienne de la Creuse vers PARIS et TOULOUSE par la gare de LA SOUTERRAINE soit renforcée au moyen d'une ligne POLT régénérée et structurante, au service de la cohésion et d'un développement harmonieux et durable des territoires. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Défense de la ligne POLT

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH
Au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « Fin novembre, la SNCF décidait de suspendre, jusqu'au 16 mars 2023, l'arrêt en gare de LA SOUTERRAINE du train de 7 h 35 à destination de Paris-Austerlitz, entraînant une absence totale de liaison entre le département et la capitale de 5 h 30 à 9 h 30, avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela représente pour les entreprises locales et les usagers.

« Le déraillement d'un train de marchandises à ISSOUDUN, le vendredi 2 décembre, a entraîné la fermeture pure et simple de la ligne pendant une semaine. Cet accident confirme l'état de délabrement de cet axe ferroviaire vital pour notre territoire.

« Modification des horaires et trains supprimés unilatéralement par la SNCF, absence de solutions de substitution pour les usagers, retards atteignant parfois plusieurs heures et incidents à répétition : tel est aujourd'hui le quotidien de cette ligne !

« La négligence et le sous-investissement financier de l'État pour l'entretien de la ligne POLT, au mépris des usagers et de leur sécurité, doivent cesser. L'intensité des revendications et la diversité des acteurs qui les portent sont sans précédent ; la négligence et la désinvolture du ministère des Transports et de la SNCF sont vécues comme des affronts et une rupture d'égalité insupportable.

« Ainsi, nous demandons que l'État et la SNCF investissent massivement pour réhabiliter cet axe et respectent les engagements pris. Il s'agit d'investissements ferroviaires d'avenir, de long terme, et sans risques car pourvoyeurs d'emplois, créateurs de richesses et facteurs d'aménagement du territoire.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 16 décembre 2022,**

« **Considérant** que la lutte contre la fracture territoriale et le réchauffement climatique passe par une ambitieuse politique ferroviaire et que l'État et la SNCF ne peuvent plus se soustraire à cette nécessité ;

« **Demande au Gouvernement et à la SNCF** le respect scrupuleux du schéma directeur d'aménagement de la ligne POLT, avec impérativement, pour l'année 2025 :

« - la livraison des seize rames neuves attendues ;

« - la fin des travaux de régénération et de modernisation de la ligne censés réduire le temps de parcours entre LIMOGES, BRIVE et PARIS ;

« - le rétablissement des 14 allers-retours qui existaient jusqu'en 2015 et la commande, dès à présent, du matériel supplémentaire nécessaire à l'exploitation de ces trains ;

« - le développement du fret et des trains de nuit.

« Il s'agira également de veiller :

« - au maintien de l'unicité de la ligne POLT, sans déclassement du tronçon entre Brive et Cahors afin d'éviter toute réduction de vitesse ;

« - à l'amélioration significative du fonctionnement des trains durant l'hiver et l'arrêt des suppressions d'horaire.

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je suis obligée de rebondir sur le propos de Mme GALBRUN qui indiquait que cela faisait douze ans que l'association Urgence POLT s'est constituée. Je m'interrogeais sur le nombre de vœux et de motions concernant cette ligne que nous avons pu présenter dans cette assemblée départementale. En tout cas, nous ne pourrions même pas compter sur les doigts de la main les réponses qui nous ont été apportées.

Je propose aux commissions de se réunir durant la pause déjeuner pour examiner ces vœux et motions, que nous soumettrons au vote de l'Assemblée en fin de journée ;

Discours d'introduction de la Présidente du Conseil départemental

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux et Vice-Présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, c'est dans un contexte très particulier que s'inscrit notre séance en cette fin d'année 2022, contexte des plus particuliers en raison d'une guerre qui se prolonge, qui s'intensifie, même en cette période hivernale, aux confins d'une Europe que l'on pensait en paix. Les bombes continuent de tomber sur des civils, victimes des soifs expansionnistes d'un despote russe qui perçoit, dans ce conflit, les fragilités des populations occidentales, nous menace d'user de l'arme nucléaire et compte sur les conséquences économiques, induites par les décisions d'embargo sur les importations européennes de gaz.

Les Français sont extrêmement préoccupés et subissent de plein fouet les augmentations tarifaires sur les coûts de l'énergie. Il devient de plus en plus difficile de faire face à cette situation, en particulier pour des publics fragiles et en situation de précarité mais également pour des entreprises et des commerces qui se voient contraints de stopper leurs activités, face à l'explosion des tarifs de l'énergie.

Impactées par ce contexte difficile, des collectivités subissent, elles aussi, ces dépenses nouvelles, et ce dans des proportions que l'on sait parfois exponentielles. S'adapter et faire face ressort parfois de l'impossible alors que si, partout en France, les plans d'économie d'énergie se multiplient, limitant les éclairages publics nocturnes, réduisant la température dans les bâtiments publics, appelant personnels et usagers à plus de sobriété dans leurs pratiques, en ce qui concerne notre collectivité départementale, avec une négociation favorable de nos contrats d'énergie, nous avons globalement réussi à contenir, jusqu'à présent, ces dépenses. Pour autant, nous savons d'ores et déjà que ce coût va augmenter de plus de 500 000 €, rien que pour nos collèges !

Cela nous conforte dans l'impérieuse nécessité de poursuivre le programme lancé ces dernières années en lien avec le Plan de Relance, programme de travaux de rénovation énergétique des collèges dont beaucoup peuvent être qualifiés de « passoires énergétiques ». Cela va aussi nécessairement nous engager dans des réflexions de rationalisation d'usage des espaces, avec les enseignants et les personnels.

Également impacté par ce contexte inflationniste et les aléas climatiques, le monde agricole est loin d'être épargné, et quelle déception par rapport aux promesses, aux attendus du Fonds calamités ! Une nouvelle fois, en 2022, de violents événements météorologiques sont venus frapper nos agriculteurs. À l'instar du soutien que nous leur avions apporté les années précédentes, le dispositif qui vous est proposé aujourd'hui permettrait, à travers une aide aux prairies et cultures fourragères, d'absorber une partie des surcoûts générés.

Participer à la troisième Journée nationale vétérinaire, à l'École d'Alfort, à l'invitation du Président de l'ordre national, m'a permis de présenter notre plan de soutien au maillage départemental vétérinaire, s'adressant à ces professionnels indispensables pour une agriculture de qualité en Creuse et garantir l'excellent état sanitaire de nos élevages.

Pour autant, dans ce contexte qui se complexifie, je le dis, je crains que nous ayons des choix budgétaires à opérer et de nouvelles priorités à établir.

Nous verrons qu'en 2022, nous avons su, malgré tout, maintenir un équilibre financier et poursuivre le désendettement du Département, tout en augmentant le niveau de nos investissements,

en prévoyant de nouveaux travaux dans les collèges et les bâtiments départementaux ou sur les routes départementales.

En 2022, nous avons également réussi à maintenir nos engagements en matière de solidarité territoriale, le Département venant en soutien aux syndicats, intercommunalités et communes, dans leur programme eau-assainissement, pour le déploiement de la fibre et autres projets d'aménagement, visant notamment, à renforcer l'attractivité des centres-bourgs et l'accès aux services.

L'année 2022 aura cependant été une année riche, si je puis dire, d'éléments budgétaires des plus contradictoires et aura vu arriver – imposées sans concertation et, comme d'habitude, sans compensation totale ou durable – des dépenses nouvelles à caractère obligatoire : dégel du point d'indice ; versement d'un complément de traitement indiciaire Ségur Santé ; revalorisation des assistants familiaux (ASFAM) ; revalorisations du RSA en avril et juillet ; avenant 43 dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et autres, pour un coût estimé, à ce jour, à plus de 4 M€. Certes, cela, parallèlement à une évolution des recettes prévisionnelles à notre avantage, alors que les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont poursuivi une tendance à la hausse et que la compensation du foncier bâti par une part de TVA, plutôt favorable, est passée d'une prévision en loi de finances de 2022 de 2,5 % à 9,6 % en loi de finances rectificative en fin d'année. Cependant, le delta entre les dépenses et les recettes nouvelles reste négatif, ce qui nous conforte, une fois de plus, dans une gestion prévisionnelle des plus prudentielles.

Préparer le budget de 2023 se révèle des plus complexes, vous le comprendrez.

Nos dépenses de fonctionnement vont croître mécaniquement, accentuées par la mise en place du tarif plancher de l'heure d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le complément qualité en 2023 dans les SAAD, la revalorisation en année pleine des ASFAM, l'augmentation des frais de séjour en établissement pour personnes handicapées et pour personnes âgées, l'augmentation de la prestation de compensation du handicap (PCH), la mise en place de la prestation individuelle pour l'habitat inclusif, mais aussi, bien évidemment, la hausse des dépenses de combustibles, la participation supplémentaire – et absolument nécessaire – au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et au Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), le tout pour un montant estimé de plus de 6,625 M€.

Quant à la faible tendance à la hausse des recettes prévisionnelles de fonctionnement, pour 2023, elle sera très loin de compenser la hausse des dépenses et nous fait craindre une perte nette de plus de 6 M€.

Pour autant, notre intention reste et demeure celle de poursuivre notre politique d'aménagement du territoire et de soutien à l'activité économique et à l'emploi, que ce soit par nos propres projets d'investissement, ou bien par l'aide que nous souhaitons continuer d'apporter aux tiers, à l'heure où nous allons clore la première vague de contrats Boost'er et Boost'Comm'Une, nous travaillons à une nouvelle contractualisation, que nous vous proposerons au premier semestre 2023.

Nous avons reçu de nombreux témoignages de satisfaction des entreprises, plus particulièrement de celles du bâtiment et des travaux publics, mais aussi des maires dont certains s'inquiètent déjà quant à leur capacité à financer, demain, leurs investissements, d'autant que naissent des incertitudes quant au fléchage des enveloppes DETR à venir.

Franck FOULON, Vice-président en charge des finances, développera plus largement l'ensemble de ces perspectives au moment des échanges que nous ne manquerons pas d'avoir lors du débat d'orientations budgétaires pour 2023. Permettez-moi de remercier Pierre COSTES, notre Directeur des finances et du budget, ainsi que ses équipes pour le travail « d'orfèvre » réalisé.

Je veux ici souligner combien leur expertise est précieuse, notamment lorsque je participe aux réunions finances de l'Association des Départements de France (ADF) ou que je représente les Départements au Comité des finances locales (CFL). Les amendements que l'ADF a fait porter lors des débats sur la loi de finances de 2023 ou lors du projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 nous ont permis de sortir les allocations individuelles de solidarité (AIS) de l'objectif d'évolution de la dépense locale, qui, je vous le rappelle, est établi pour l'instant à - 0,5 %, en-deçà de l'inflation prévisionnelle. Ils nous ont également permis d'acter l'intégration de l'année 2023 et la non-prise en compte d'une année blanche dans la réforme de suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et de reporter d'une année la réforme des indicateurs de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – indicateurs qui, en l'instant, sont extrêmement défavorables à un Département comme le nôtre.

On peut cependant déplorer la non-indexation de la DGF sur l'inflation, la non-prolongation de la compensation partielle de l'augmentation du revenu de solidarité active (RSA), un « filet de sécurité énergie » qui ne concernera quasiment pas les Départements, une enveloppe de soutien aux investissements que je qualifierai tout bonnement de ridicule, de 150 M€ sur cinq ans pour les 102 SDIS... Je vous laisse faire le calcul ! Et il convient de préciser que, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, entre autres, le tarif APA plancher sera de nouveau augmenté, pour atteindre 23 € de l'heure !

L'accompagnement des personnes dépendantes, sujet de prime importance dans notre département – il suffit d'évoquer l'APA et les SAAD et les évolutions notoires qui s'y rapportent en termes de revalorisations salariales et de démarche qualité –, me permet de saluer la démarche innovante que nous avons mise en place, dès 2016, puisqu'il s'agissait de proposer aux AAD des véhicules à la location. Nous ne pouvons que regretter le peu de réponses positives alors que nous financions à notre partenaire, la Maison de l'emploi et de la formation de la Creuse (MEF 23), l'achat de ces véhicules par des crédits TEPCV. Ce n'est qu'à partir de 2019 qu'une nouvelle enquête de besoins nous a orientés vers la mutualisation d'une flotte de véhicules, dont le modèle économique se décline en un reste à charge de 110 € par mois pour un véhicule neuf. Rejoints dans cette démarche par le Conseil départemental de la Gironde, la Région et la CNSA, le Conseil départemental de la Creuse a reçu le mois dernier, à l'Assemblée nationale, non seulement un prix TERRITORIA OR, mais également le prix spécial TERRITOIRES AUDACIEUX. Je tiens à en remercier tous les partenaires cités précédemment, ainsi que le Gérontopôle de Nouvelle-Aquitaine.

Dans nos actualités récentes, nous avons eu la tenue du fameux CNR, Conseil national de la refondation.

Nous avons fait le choix de demander au Directeur départemental de l'ARS un temps dédié aux équipes de santé du Conseil départemental. Je voulais que nos professionnels témoignent des difficultés croissantes auxquelles ils doivent faire front au quotidien, face au manque avéré de moyens du système de santé creusois. Nous sommes convenus, à l'issue de cette rencontre, que nos équipes écrivent une feuille d'intention, sur ce qu'il serait indispensable d'organiser pour répondre au besoin des publics creusois. Nous attendons une reconnaissance claire de nos actions dans le domaine de l'accompagnement à la santé, et tout particulièrement dans le domaine indispensable de la prévention.

CNR « santé », et bientôt CNR « bien vieillir » et loi Grand âge, loi toujours dans les couloirs du ministère, alors qu'adapter nos institutions, nos organisations et nos établissements aux enjeux du vieillissement devient de plus en plus urgent au moment où le maintien à domicile atteint ses limites. Forts des années d'expérience accumulées et d'une vision adaptée à notre territoire et à nos publics, nous souhaitons nous positionner sur ces questions et participer à ces débats. Nous ambitionnons de coconstruire des politiques publiques adaptées aux besoins des Creusois.

Voilà pourquoi nous avions montré notre intérêt dans la démarche annoncée d'un accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA.

Après nous être engagés dans la Stratégie de lutte contre la pauvreté par l'accès à l'emploi il y a deux ans, dans le Service public insertion et emploi (SPIE) l'an passé, la suite logique voulait que nous expérimentions, avant son déploiement généralisé en 2024, l'approche France Travail. Nous avons appris seulement mardi soir que notre candidature était retenue ; ce n'est qu'alors que j'ai pu partager avec vous les éléments à notre disposition. En effet, quelle sera la place demain de Pôle Emploi et des Conseils départementaux ? Quels seront les impacts de la réforme des allocations chômage ? Autant de questions qui appellent notre plus grande vigilance, et ce, dès à présent.

Je souhaiterais confier une mission de suivi de ce dossier à la troisième commission, en charge des questions de solidarité, mais aussi des familles, de la santé, de la vie collégienne, étudiante et des sports.

Le sport justement, et ce qu'il représente en termes de citoyenneté, de vivre-ensemble, d'insertion, d'éducation, de bien-être et de santé, méritait que nous réinterrogions, avec nos partenaires et le monde associatif et sportif, nos objectifs et priorités d'intervention pour les années à venir.

Marie-Christine BUNLON, Vice-présidente en charge de ces questions, vous présentera le fruit de ce travail, mené avec l'appui du service, et plus particulièrement de Pascal SAVOURAT.

De nombreux autres sujets d'actualité mériteraient d'être évoqués mais je ne vais pas monopoliser le temps de parole. Toutefois, avant de laisser place aux débats, je tenais à saluer la Direction des ressources humaines qui s'est fortement mobilisée pour favoriser l'accès aux élections syndicales, quel que soit le site d'emploi de nos agents. Je félicite les représentants syndicaux nouvellement élus au sein de notre collectivité. Je ne doute pas que chacun – membres de l'administration, représentants du personnel et élus départementaux, en la personne de Thierry GAILLARD notamment – veillera à poursuivre un dialogue des plus constructifs.

Enfin, puisque l'hiver est là, je voudrais d'ores et déjà saluer le travail engagé par nos équipes des centres d'exploitation routiers. Si la neige n'est pas encore tombée en Creuse, le verglas que nous avons connu ces derniers jours et ce matin même dans le sud du département aurait pu être cause de graves accidents ; le travail accompli a permis de l'éviter. La nouvelle organisation proposée dans le cadre du dossier d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH) contribuera, je le souhaite, à ce que les Creusois circulent dans de bonnes conditions tout au long de l'hiver 2022-2023.

Enfin, je vous invite à retenir deux dates dans les prochaines semaines : le 19 janvier à CHÉNÉRAILLES, pour renouer avec la traditionnelle cérémonie de vœux à nos agents, et le 23 janvier à LAVAVEIX-LES-MINES, pour une soirée « 100 % ESPRIT CREUSE » !

Chers collègues, je vous remercie de votre attention. Cette journée sera longue tant les points inscrits à l'ordre du jour sont nombreux, et si un élu s'inquiétait, me semble-t-il, d'une séance « extraordinaire » trop brève à son goût, celle-ci devrait le combler !

Belle journée, bons débats !

La parole est aux Présidents de groupe, en commençant par M. LÉGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, depuis la tenue de notre dernière séance plénière, les mauvaises nouvelles se sont accumulées concernant notre département. Je passerai rapidement sur l'information qui révélait que la Creuse est le département le moins visité du pays, pour insister sur sa démographie descendante.

La Creuse décroche et connaît une dévitalisation sans précédent. En effet, dans une publication parue il y a un mois, l'Insee prévoyait une chute de 26 000 habitants d'ici à un demi-siècle, soit un cinquième de la population actuelle. Ainsi, la baisse régulière constatée depuis quelques années s'accélérerait : de 122 000 habitants en 2014, le nombre d'habitants est tombé à 117 000, et la courbe est encore appelée à chuter. Les causes sont connues, elles tiennent au nombre des décès qui est nettement plus important que les naissances et à la non-arrivée de nouveaux habitants qui aurait permis de compenser, grâce au solde migratoire, un solde naturel très dégradé.

La Creuse connaîtrait ainsi la baisse la plus grave en nombre d'habitants à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. La pyramide des âges y est totalement inversée, avec un sommet de plus en plus large et une base plus que réduite. La part des plus de 65 ans passerait d'un tiers à presque la moitié de sa population. Il est à noter toutefois qu'un département peut être âgé et gagner des habitants, comme le prouve l'exemple des Landes. Il n'y a donc pas de fatalité.

Selon l'étude, « en [...] Nouvelle-Aquitaine [...], l'excédent migratoire compenserait le déficit naturel et contribuerait à l'augmentation de la population ». Certes, mais pas chez nous ! C'est bien la preuve que les discours « tarte à la crème » sur les urbains pressés de venir travailler à la campagne ne sont pas fondés. Nous avions déjà mis en garde à ce sujet : si, dans le fameux monde d'après-Covid, le phénomène profite aux zones rurales proches des métropoles, il est bien plus atténué au-delà d'un rayon de 150 kilomètres, et davantage encore dans les zones mal desservies.

Les chiffres sont têtus : la reprise de la baisse du nombre d'habitants est avérée, et les perspectives établies par un organisme reconnu comme l'Insee se révèlent dramatiques. Je ne sais donc pas si « l'Esprit Creuse » existe. En tout cas, il n'est pas descendu sur nous !

Parallèlement à ces annonces négatives, nous voyons autour de nous une population qui se précarise et une enfance, première victime de cette précarisation. L'inflation sur les combustibles et autres denrées alimentaires ne fait qu'amplifier ce phénomène, dans un département où le taux de pauvreté, nous le savons, dépasse 18 % et où quasiment un Creusois sur vingt est couvert par le RSA. Nous y reviendrons.

Comme nous faisons de la politique pour construire un meilleur avenir à nos concitoyens, comme vous, j'imagine, nous pensons que jamais rien n'est perdu d'avance. Mais si rien ne se passe maintenant, passez-moi l'expression, mais nous allons « entrer dans le dur ».

La Creuse décroche et regarde passer le train. Enfin, quand il y en a un qui passe ! En effet, ces dernières semaines, nous avons dû nous mobiliser, nombreux, pour tenter de sauver l'arrêt de 7 h 35 en gare de LA SOUTERRAINE sur la ligne POLT, la mal-aimée du réseau ferroviaire français. Il aura fallu, entre autres, la menace de délocalisation d'une entreprise limougeaude pour rétablir un train à 6 h 30. On marche sur la tête !

À l'heure de l'impérieuse nécessité de la décarbonation des transports, sans oublier de l'aménagement du territoire, notre ligne POLT est régulièrement fragilisée. Je ne le savais pas mais

j'ai appris qu'en 2022, le givre était une intempérie plus difficile à affronter qu'il y a un siècle. Vous me direz qu'il y a trois ans, le train BUSSEAU-FELLETIN ne roulait plus à cause des feuilles mortes. On n'arrête pas le progrès !

Au sujet de cette ligne BUSSEAU-FELLETIN, je rappelle d'ailleurs qu'une étude de la Direction départementale des territoires (DDT) présente tout son intérêt et propose une solution innovante : une navette autonome. Nous formulons le vœu que Région et SNCF s'emparent désormais de ce beau projet.

Mes chers collègues, au-delà des difficultés démographiques et sociales de notre desserte, nous sentons bien que quelque chose est à l'œuvre. Nous assistons à une accélération de phénomènes synonymes de déclin. Nos vœux et motions de ce matin en sont de bons baromètres et de bons révélateurs.

Comment attirer de nouvelles populations sans médecins ? D'où l'excellente proposition de loi présentée par nos deux sénateurs il y a peu, qui oblige notamment à un conventionnement sélectif. On voit bien que le programme « Dites... 23 ! », comme les aides de l'ARS ne connaissent pas un succès suffisant, pas plus que les aides de l'État à l'installation.

Comment assurer, sans vétérinaires, un avenir au secteur-clé de l'économie creusoise qu'est l'agriculture ?

Comment assurer l'égalité des territoires sans désenclavement routier et ferroviaire, plus grave encore pour le Sud creusois ?

Comment accueillir sans construire à l'heure du ZAN, le fameux Zéro Artificialisation Nette ? Je considère cette réglementation comme absolument exemplaire, exemplaire au sens « significative d'un centralisme étatique aveugle ». Prenez un combat incontestable : la France consomme trop d'espaces naturels et agricoles puisque l'équivalent de la superficie d'un département serait artificialisé tous les dix ans. Sur ce point, nous sommes d'accord. Mais ne prenez surtout pas le temps de distinguer les zones sur-artificialisées des zones non concernées comme les nôtres. Préparez les esprits avec une loi ALUR, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, qui interdit, en l'absence de document d'urbanisme, la construction à moins de 60 mètres des quatre dernières unités bâties les plus proches ; à ce moment-là déjà, les petites communes rurales ne peuvent presque plus construire alors qu'aux périphéries des métropoles, d'immenses zones de plateformes logistiques font tache d'huile. Puis, culpabilisez les maires qui, décidément, ne comprendraient rien du tout, en leur indiquant qu'ils feraient mieux de réhabiliter le bâti vacant, et tant pis s'il n'est pas disponible ! Évidemment, prescrivez un Scot – pourquoi pas, mais cela prend du temps – à ces maires que vous aurez cajolés régulièrement, à longueur du Congrès des maires en leur disant combien ils sont essentiels en cas de crise. Enfin, assommez les zones rurales en interdisant toute artificialisation sans effort de différenciation !

Il y a trois ans, un excellent livre est paru, intitulé *Comment la France a tué ses villes*. J'espère que jamais nous écrirons le deuxième tome qui pourrait s'intituler *Comment l'État a tué ses campagnes.*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie. J'ai ici le rapport de l'Insee. Il est intitulé *Les Départements de Nouvelle-Aquitaine à l'épreuve de la crise sanitaire*. Nous allons garder tout de même un petit espoir, monsieur LÉGER, puisqu'il indique : « *En Creuse, un choc démographique limité.* »

Par ailleurs, nous ne sommes plus le département le plus âgé de France. C'était un totem érigé, je ne sais pourquoi ni comment, ni quelles conclusions en tirer ; en tout cas, il ne figurera plus parmi les indicateurs péjorativement et régulièrement cités dans des propos journalistiques tenus à l'échelle nationale.

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs les Élus départementaux, chers collègues, monsieur le chef de groupe de l'opposition, quel cynisme ! Mon propos est édulcoré par rapport au tableau que vous venez de nous brosser.

Oui, s'il est vrai que nous avons *l'Esprit Creuse*, nous le revendiquons, car cet esprit Creuse est synonyme de volonté de changement, de dynamisme, mais aussi de foi dans le devenir de notre département. Nous ne pouvons pas céder ainsi à la sinistrose. Je pourrais vous rejoindre sur le fond et sur la situation, qui est effectivement alarmante, monsieur LÉGER, mais si nous cédons, si nous ne croyons pas dans le destin d'un département très rural comme la Creuse, qui y croira ? C'est à nous qu'il revient de donner l'envie de s'installer et de vivre ici, à nous, Conseil départemental, mais également à l'ensemble des collectivités de ce département, des acteurs du monde associatif et des entreprises... enfin, à tous les Creusoises et Creusois qui ont envie d'un avenir pour eux et leurs enfants. Si nous-mêmes ne portons pas ce message d'espoir et de volonté, comment voulez-vous que la Creuse s'en sorte ?

Certes, à lire ce qu'annoncent les prévisions de l'Insee, nous pouvons être très inquiets de constater que la Creuse est susceptible de dévisser à tout moment. On sent bien que la situation est fragile, économiquement et socialement, mais il ne faut rien lâcher. Nous devons, au sein de cette Assemblée départementale, madame la Présidente, afficher cette espérance, même si elle est fragile. Nous ne sommes pas dans l'euphorie, dans le non-dit ou dans le fantasme. Nous ne pensons pas que tout va bien. Ce serait irréel et ne correspondrait pas à la réalité que vous avez rappelée au travers des vœux et motions qui ont été déposés ; la réalité s'oppose et vient peut-être contrarier notre dynamisme et tout ce que nous avons envie de construire, mais il faut se battre.

Vous avez évoqué la question du ferroviaire, du désenclavement de la Creuse par le train. Nous avons vu encore se manifester dans le département, au-delà des partis et des obédiences politiques, un soutien unanime au ferroviaire. Je pense que nous pouvons tous nous féliciter. Nous avons pu constater également qu'il faut qu'un grand capitaine d'industrie menace de quitter Limoges pour que les choses bougent enfin. Cela nous pousse à nous interroger sur le rôle des élus locaux que nous sommes face à la SNCF et face au ministère des Transports. C'est ce qui m'inquiète le plus aujourd'hui : dans notre pays, la parole de l'élu de terrain, de l'élu local n'est pas entendue ni respectée par le Gouvernement.

Ce même état d'esprit a présidé, entre autres, à l'adoption de la loi Climat et Résilience et à la création des ZAN. Là encore, nous sentons qu'il existe un décrochage entre ce que l'État veut en termes d'aménagement du territoire, nos contraintes et surtout nos besoins en termes d'activité et de rebond démographique.

Dans ce contexte, il convient de saluer, comme vous l'avez fait, madame la Présidente, le fait que la Creuse soit retenue pour expérimenter le RSA conditionnel. Aucun élu local ne peut pas ne pas s'interroger sur le décrochage entre ceux qui travaillent et ceux qui bénéficient du revenu de solidarité active. J'utilise à escient le mot « travail » parce que c'est une valeur forte pour nous tous, car c'est en travaillant que l'on peut se construire, réaliser ses rêves et faire vivre un département, des entreprises, des services.

Disons-le, il existe un vrai clivage aujourd'hui, plus qu'un clivage, je dirais même un fossé entre ceux qui travaillent, ceux qui, tous les matins, se lèvent pour aller bosser et ramener un SMIC, et ceux qui se complaisent – j'assume mon propos – dans un système, qu'il faut changer. À chaque élection, des signaux forts nous ont été envoyés. Si nous n'expérimentons pas des pistes pour

redonner le goût et le chemin du travail à certaines personnes, nous décrocherons encore davantage. Tel est le message que je veux délivrer au nom de la majorité départementale. En ce domaine, nous ne lâcherons rien parce que c'est une histoire d'équité sociale, d'équité de traitement, et parce qu'il s'agit également de redonner le goût de l'effort. C'est important dans un département comme la Creuse qui a de véritables valeurs. La ruralité a des valeurs : celle du travail en est une, cardinale.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci, messieurs. Si vous avez de nouveaux éléments à partager, je vous propose d'y revenir au fil de l'examen des rapports, lorsque nous aborderons les différents sujets que vous avez évoqués. Je pense notamment à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA et à son expérimentation, sur lequel nous pourrons revenir lors de l'examen de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE).

Je vous propose donc de commencer l'examen des rapports des commissions. Sinon, cela prendrait toute la matinée, et notre ordre du jour est chargé. Mais auparavant, je n'oublie pas de vous soumettre le PV de la dernière séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2022

RAPPORT N° CD2022-12/1/45

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2022.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – En termes d'organisation des débats, je vous propose de déroger à l'ordre du jour en lançant, dès la suite des rapports de la première commission, le débat d'orientations budgétaires afin de pas nous retrouver en fin de journée avec des élus qui doivent partir.

MARCHÉS CONCLUS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA)
INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

RAPPORT N° CD2022-12/1/1

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce rapport concerne l'information sur les marchés, de plus de 3 000 € signés, depuis le 18r novembre, par la Collectivité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne demande à s'exprimer ?...

Je vous invite à me donner acte du compte rendu des marchés relevant de la compétence qui m'a été déléguée. *(Adopté à l'unanimité.)*

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

RAPPORT N° CD2022-12/1/2

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En 2022, je le rappelle, la collectivité a continué à emprunter beaucoup moins, de l'ordre de 9 M€. Deux organismes bancaires les ont financés : la Banque postale à hauteur de 6 M€, le Crédit mutuel à hauteur de 3 M€.

Sans entrer dans le détail, qui figure dans le rapport, je considère que le pilotage des emprunts en 2022 a été bien mené. Je m'associe aux propos de Mme la Présidente concernant Pierre COSTES car, avant les fortes remontées de taux intervenues à compter du mois de juin, nous avons pu emprunter à des taux relativement bas : au taux de 1,34 % sur vingt ans à la Banque postale et au taux de 1,20 % sur quinze ans auprès du Crédit Mutuel. C'est extrêmement important car, pour information, et ceux qui sont à la tête de collectivités le savent bien, aujourd'hui, les taux s'établissent plutôt autour de 3,20 % ou 3,30 % sur quinze à vingt ans et, d'après ce qu'on lit, ils n'ont pas fini d'augmenter.

Le pilotage de l'emprunt est fort heureusement intervenu en amont. Nous n'avons pas attendu septembre pour nous en occuper car la situation aurait été compliquée.

Nous reparlerons de l'état de la dette par la suite, monsieur LÉGER, lors du débat d'orientations budgétaires. Je rappelle simplement qu'en trois ans, elle a baissé de 5 M€, ce qui n'est pas neutre en termes d'achats, et qu'elle est repassée sous le seuil des 100 M€. C'était déjà le cas en 2021 ; elle devrait être de l'ordre de 96 M€ pour 2023.

J'ajouterai que les lignes de crédit sont des indicateurs qui parlent aux élus : en 2022, la collectivité n'a pas eu à recourir à la ligne de crédit qui, si elle est parfois utile, est onéreuse. Nous n'y avons pas eu recours en 2022 parce que nous avons anticipé la situation de la demande bancaire.

Tels sont, madame la Présidente, les éléments que je souhaitais apporter en préambule au débat d'orientations budgétaires.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc de me donner acte de cette communication. *(Adopté à l'unanimité.)*

**ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
ET FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

RAPPORT CD2022-05/1/3

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – À compter du 1er janvier 2023, nous basculerons dans un nouveau mode comptable avec la mise en place du référentiel M57. À ce titre, la législation impose au Conseil Départemental d'adopter un règlement budgétaire et financier comportant un ensemble d'éléments.

Je me permets, mes chers collègues, de ne pas entrer dans le détail de ce règlement. Les présidents de collectivités s'en sont, je pense, déjà saisis. J'insisterai toutefois sur deux points : d'une part, le vote du budget ne se fera plus par nature mais par fonction ; d'autre part, il existe une fongibilité des crédits. Je me tourne vers M. BODEAU qui traite de ces questions au sein de l'Agglomération de GUÉRET qui l'a déjà adopté.

Il s'agit de modifications purement comptables qu'il faudra toutefois garder à l'esprit, notamment en ce qui concerne les Décisions modificatives (DM), parce que cela modifiera la structuration comptable. Ce n'est pas pour autant que les collectivités seront bloquées demain.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur FOULON.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – J'apporterai une précision sur un point qui me semble revêtir une certaine importance, à savoir la disparition du chapitre 022, celui des dépenses imprévues, dont il faut bien tenir compte, mais celles-ci trouveront leur solution dans la fongibilité entre les différentes lignes au sein d'un même chapitre, à hauteur de 7,5%, me semble-t-il.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Oui, 7,5 %, c'est cela.

M. BODEAU. – C'est un point important.

Par ailleurs, je ne sais si cela générera des difficultés, mais il est certain que les services devront accomplir un travail très spécifique sur l'amortissement au *prorata temporis.* Il réclamera un suivi très précis des achats qui nécessitent des amortissements, lequel devra intervenir au jour le jour, au lendemain même de l'acquisition, alors qu'auparavant, cela se faisait sur l'année. C'était plus simple. Pour les services, la tâche sera plus lourde.

Je ne sais si cela permettra une présentation des comptes plus sincère, car la problématique invoquée était d'accroître la sincérité des comptes. Je ne suis pas sûr que cela apporte plus de sincérité à la présentation nos comptes, qu'il s'agisse des BP, des comptes administratifs ou des comptes de gestion !

Enfin, petite question, la nomenclature M57 ne portera-t-elle que sur le budget principal ou sur les autres également ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Seulement sur le budget principal.

M. BODEAU. – Les autres resteront-ils dans leur nomination M49 ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Effectivement.

Merci, monsieur BODEAU, de cette information sur ce nouveau mode comptable qui s'imposera à partir du 1er janvier 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX, secrétaire. – Avant de procéder au vote, je vous informe que M. Nicolas SIMONNET a quitté l'Assemblée et a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, il a dû s'absenter pour une cérémonie d'obsèques, malheureusement.

Je vous propose :

- d'adopter ce règlement budgétaire et financier ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de m'autoriser à procéder aux mouvements du crédit chapitre à chapitre, tel que précisé dans la démarche ; *(Adopté à l'unanimité.)*
- de m'autoriser à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous en remercie.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

RAPPORT CD2022-12/1/4

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle qu'en 2020, nous avons admis des créances en non-valeur pour un montant de 114 748 € et, en 2021, pour un montant de 96 000 €. Il s'agit de solder certains dossiers avant la clôture du budget. Je vous renvoie au rapport.

Je tiens à rappeler toutefois que l'admission en non-valeur n'exclut pas le recouvrement ultérieur des sommes. La procédure adaptée vise uniquement à dégager la responsabilité pécuniaire du comptable lorsque celui-ci a usé envers le débiteur de tous les moyens d'action dont il dispose. Cela ne libère pour autant le débiteur qui, s'il revient à meilleure fortune ou lorsqu'il est retrouvé, peut à nouveau être poursuivi.

Il importe de le préciser car on a parfois le sentiment qu'une fois ces sommes non recouvrées passées en non-valeur, leur recouvrement est abandonné. Ce n'est pas le cas. Pour être clair, cette procédure vise essentiellement à couvrir le percepteur.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il vous est donc proposé d'admettre ces produits irrécouvrables en non-valeur. *(Adopté à l'unanimité.)*

EFFACEMENT DE CRÉANCES

RAPPORT CD2022-12/1/5

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme dans le rapport précédent, il s'agit d'effacer les créances des débiteurs dont l'insolvabilité est établie.

En ce qui concerne le budget principal, trois titres datant de 2017, considérés comme irrécouvrables pour surendettement, ont fait l'objet d'une décision d'effacement, puisque nous sommes soumis aux conclusions de la commission qui en décide.

S'agissant du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, deux titres sont considérés comme irrécouvrables pour insuffisance d'actifs. Je n'entre pas dans le détail, madame la Présidente, étant donné le faible montant dont il est question.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Il vous est proposé d'effacer ces créances. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – En l'absence de Thierry GAILLARD, qui ne devrait pas tarder à revenir, je me propose de vous présenter les rapports suivants.

VACATION DE MÉDECINS
AU SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL

RAPPORT N° CD2022-12/1/6

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le premier concerne la vacation de médecins au service de santé au travail, sujet qui suscite des échanges nombreux et récurrents au sein de l'Assemblée. En mai, le Conseil départemental a rencontré des difficultés à recruter sur nos postes de médecins et autres professionnels de santé, même en leur proposant d'être salariés d'une collectivité locale. Cette information faisait également partie des messages adressés au Délégué départemental de l'Agence régionale de santé (DDARS). Je vous rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, on nous disait que nous ne trouverions plus de médecins libéraux parce qu'ils espéraient tous être salariés. Voilà encore un caillou dans la chaussure : nous ne recrutons pas non plus de médecins salariés !

Le rapport reprend les modalités de ces vacations ainsi que le montant forfaitaire qui, pour quatre heures, s'élève à 200 €.

Il vous est demandé de nous autoriser à recruter des médecins vacataires, si nous parvenons à en trouver, à fixer les rémunérations telles qu'elles viennent de vous être présentées.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je mets donc aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2022-12/1/7

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport a trait à l'adaptation des emplois du personnel départemental.

Cette adaptation concerne la création d'un emploi de gestionnaire des financements et projets à la Direction du développement et de l'innovation par la suppression d'un emploi d'assistant administratif, qui est vacant au sein du service de la lecture publique et de la coordination culturelle.

Elle consiste ensuite, à la Direction des ressources humaines (DRH), en la transformation d'un emploi de chef de projet « emploi, effectifs et veille juridique » en emploi de chef de projet « gestion prévisionnelle des emplois et compétences », positionné au sein du service formation.

Puis, vous est proposée la transformation d'un emploi d'assistant en ressources humaines du service recrutement, en emploi d'assistant ressources humaines au sein du service gestion administrative. L'agent qui sera recruté sur cet emploi aura la charge de la gestion de la paie du Conservatoire départemental de musique, sous la responsabilité fonctionnelle du Directeur des finances et de la comptabilité du Conservatoire, à la suite d'une convention de bonnes pratiques entre notre collectivité et le Conservatoire qui peine aussi à recruter sur certains postes très administratifs.

Toujours à la DRH, au sein du service des moyens généraux, deux postes d'agent d'entretien d'une quotité respective de 4 heures et 32 heures hebdomadaires seront supprimées pour créer un emploi d'agent d'entretien à temps complet. Cela participe de l'amélioration des conditions de travail de nos agents.

Au Pôle Cohésion des territoires, un poste d'assistant de direction sera transformé en poste d'assistant administratif au sein du service ressources. Quant au poste de gestionnaire immobilier au sein du service de gestion du patrimoine foncier et immobilier, qui est un poste de catégorie C, il sera remplacé au sein de ce même service par un emploi de catégorie B d'assistant de gestion immobilière.

Au Pôle Cohésion sociale, un poste de médecin de Protection maternelle et infantile (PMI) que nous n'arrivons pas à pourvoir sera transformé en emploi de sage-femme. Toujours au sein de ce service PMI, l'emploi de chef de service Petite enfance-Jeunesse sera transformé en emploi de coordonnateur de modes d'accueil de la Petite enfance et du Centre de vaccination. Ce dernier est ouvert aux cadres d'emploi de puéricultrice ou d'infirmier.

Personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport ?...

Je vous propose d'adopter ces propositions, qui se traduiront par une modification du tableau des emplois, du tableau des effectifs et de l'organigramme de la collectivité. *(Adoptées à l'unanimité.)*

REMISE GRACIEUSE

RAPPORT N° CD2022-12/1/8

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez tous lu le contenu de ce rapport. Un agent, qui a fait l'objet de poursuites par la paierie départementale pour un recouvrement, sollicite la collectivité pour une remise gracieuse de sa dette. Si vous en êtes d'accord, nous répondrions favorablement.

Il vous est donc proposé d'autoriser la remise gracieuse de la totalité de la dette de cet agent envers la collectivité. *(Adopté à l'unanimité.)*

PRESTATION D'ACTION SOCIALE
TITRES RESTAURANT

RAPPORT N° CD2022-12/1/9

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport concerne une proposition du Comité d'action sociale. En effet, conformément au règlement départemental d'action sociale, il s'agit d'offrir à nos agents d'acquérir des titres restaurant.

Il est proposé de permettre aux agents qui le souhaitent de bénéficier des titres repas dématérialisés. Nos agents pourront donc opter pour des titres 100 % dématérialisés, pour partie au format papier, ou 100 % sous format papier.

Par ailleurs, les agents des collèges pourront désormais prétendre au titre restaurant les jours de permanence, le restaurant scolaire étant, ce jour-là, fermé. Il est donc proposé de modifier la procédure d'attribution afin de faciliter la remontée d'informations. Le formulaire de demande sera complété par l'agent et visé par le gestionnaire.

Enfin, il est précisé que les commandes se feront au rythme de deux par an. Cette évolution fait suite à un sondage réalisé auprès des agents.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de modifier ces modalités d'attribution et de distribution de la prestation de titre restaurant concernant les agents des collèges à partir du 1er janvier 2023, et d'élargir cette prestation en élargissant la carte titre restaurant à compter du 1er juin 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

MÉDECINE PRÉVENTIVE

RAPPORT N° CD2022-12/1/10

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous vous souvenez sans doute que nous avons passé une convention avec le syndicat inter-hospitalier GCS-SIC, qui portait sur le remboursement des agents du service de médecine préventive, recrutés par le Conseil départemental et mis à disposition, pour assurer le suivi médical des agents hospitaliers. Nous avions, en fait, élargi par convention notre propre service d'accompagnement de médecine au travail à d'autres, dont ce syndicat inter-hospitalier.

À la demande du GCS-SIC, la collectivité a procédé en urgence au recrutement d'une infirmière contractuelle, qui est venue en renfort de l'équipe du 11 décembre 2021 au 10 avril 2022.

Il vous est proposé de signer un avenant qui permettra le remboursement du salaire chargé de cet agent. L'avenant figure en annexe de ce rapport.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de m'autoriser à signer cet avenant n° 2. *(Adopté à l'unanimité.)*

VACATION ARCHITECTE

RAPPORT N° CD2022-11/1/11

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport sur les vacations d'architecte a fait l'objet d'un correctif.

Il vous est rappelé que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires dès lors que trois conditions sont réunies : pour exécuter un acte déterminé ; pour assurer des recrutements discontinus dans le temps, répondant à des besoins ponctuels de la collectivité ; pour une rémunération attachée à l'acte.

Pour information, la rémunération de ces vacations s'opère pour un montant forfaitaire de 50 € brut par vacation, la vacation s'entendant comme étant une heure de travail.

Il est donc proposé d'avoir recours à des vacations pour faire appel ponctuellement à un architecte conseil pour apporter son expertise.

M. FOULON, en charge aussi des bâtiments, pourrait témoigner des besoins du service des bâtiments et du soutien dont a besoin cette équipe fortement mobilisée. J'ai évoqué précédemment le Plan de rénovation énergétique des collèges, mais il ne faut pas oublier le Plan de relance intervenu par la suite et, probablement, nous faudra-t-il également nous intéresser au Fonds vert, qui devrait aussi concerner les Départements.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Oui, merci, madame la Présidente, j'ajouterai quelques mots.

Je préfère vous taire le montant de l'enveloppe prévisionnelle. Si nous devions nous attaquer à tout l'aspect bâtimentaire, cela se compterait en dizaines de millions d'euros. C'est loin d'être neutre !

Jusqu'à présent, grâce à la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) et à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), nous avons eu la chance de bénéficier de financements exceptionnels, notamment pour la rénovation énergétique, mais je dois avouer que j'attends avec une certaine impatience le logiciel qui nous permettra de gérer les mètres carrés selon un ratio extrêmement analytique : le bâtiment fait tant de mètres carrés, coûte tant en fonctionnement et nous rapporte tant. Cela peut sembler trivial mais, dans notre parc bâtimentaire, nous avons des bâtiments que nous louons et d'autres qui restent à rénover. Tout cela doit faire l'objet d'arbitrages. Un travail est en cours afin d'étudier comment rationaliser au mieux ce parc pour 2023 et 2024, dans un environnement énergétique dont vous connaissez la problématique.

Le sujet est complexe, sachant que nous devons répondre à nos engagements concernant le plan d'accessibilité handicapé qui, avec Ad'Ap, ou Agenda d'accessibilité programmée des établissements recevant du public, court jusqu'en 2024. La mise en accessibilité des collèges et des bâtiments s'inscrit dans un plan sur lequel nous devons continuer d'avancer.

C'est la raison pour laquelle nous devrons procéder à des arbitrages concernant nos investissements. Vous l'avez d'ailleurs précisé madame la Présidente, dans votre propos liminaire.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter la possibilité :

- de recruter des architectes vacataires pour faire face à un besoin ponctuel de conseil ;
- de fixer la rémunération des architectes vacataires à 50 € bruts par vacation, s'entendant comme étant une heure de travail. *(Adopté à l'unanimité.)*

**AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA CREUSE
ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

RAPPORT N° CD2022-05/1/12

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il vous est proposé un avenant à la convention de partenariat entre le Conseil départemental et l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse. Cette dernière a recruté un agent, qui était préalablement en surnombre au sein de notre collectivité, afin qu'il suive le Schéma des usages et des pratiques numériques, et un cabinet a été retenu.

Il vous est proposé de m'autoriser à signer cet avenant.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je lis qu'un remboursement est attendu pour cet agent supplémentaire. De qui provient ce remboursement : l'État, l'Europe, la Région, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Cet agent est embauché par l'Agence, et c'est le Département qui le rémunérera. L'Agence demandera au Conseil départemental le remboursement de sa rémunération.

Actuellement, parmi les différents employés mis à disposition de l'Agence par le Département, figurent le directeur et la secrétaire. L'idée est que, *via* l'Agence, le Département dispose d'un levier pour mener à bien différentes missions, dont celle-ci qui s'intéresse au Schéma départemental des usages numériques. Il s'agit pour cet agent de dresser un inventaire de ce qui existe déjà dans les communes, les EPCI, mais aussi les chambres consulaires et, à partir de cette enquête qui sera engagée début janvier pour une durée de quatre mois, d'étudier les prestations qui pourraient être proposées par l'Agence.

Pour mener à bien cette mission, l'Agence avait besoin d'embaucher un chef de projet. Le Département prendra en charge son salaire. L'Agence demandera donc le remboursement du salaire au Département.

M. LOZACH. – Il ne s'agit donc pas d'une aide extérieure ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Non, c'est le Département qui prend en charge la rémunération de l'agent, sachant que nous avons obtenu des aides d'État pour mener à bien cette étude.

L'enquête démarrera en janvier – tous maires et présidents d'EPCI recevront un courrier en sens – et se déroulera sur un temps relativement court, de quatre mois. L'idée est de répertorier tout ce qui se fait dans le département en termes d'usages du numérique afin de proposer des prestations en matière de sécurité ou de répondre aux exigences du Règlement général sur la

protection des données (RGPD). Nos communes ne sont pas toujours en conformité avec cette réglementation. Cela peut également concerner des applications sur les téléphones et les nombreux autres supports. L'idée est de mutualiser les moyens *via* l'Agence afin de permettre à tous, que l'on soit une petite ou une moyenne collectivité, de disposer d'outils efficients, et rendre ainsi le département encore plus attractif.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Je profite de ce rapport pour revenir sur ce qui a été dit lors de l'assemblée générale de l'Agence qui s'est tenue il y a une semaine, car cela mérite d'être entendu par tous. Les appréciations de nos collègues sur la mise à disposition des chefs de projet « Petites villes pour demain » dans leurs bourgs ou leurs villes étaient très différentes. Certains étaient très satisfaits, d'autres considéraient qu'il fallait leur accorder plus de temps parce que leur ville était plus grande – je me souviens que Renée NICOUX s'est exprimée en ce sens –, d'autres encore protestaient soulignant que les études n'étaient pas encore lancées dans leur commune, tandis que, dans d'autres, les diagnostics s'étaient multipliés alors qu'il y en avait déjà plein les armoires.

Je pense que cette différentiation de temps à accorder à chaque bourg mérite d'être entendue, parce que les réalités ne sont pas si différentes. Sinon, on prend le risque que les choses n'avancent pas ou pas assez vite.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de faire ainsi référence à l'assemblée générale de l'Agence A2.3, qui s'est tenue la semaine dernière.

Sur cette question des Petites villes de demain, dès le début, nous avons pu constater combien il était difficile, même pour une équipe coordonnée, de recruter des chargés de mission ayant le profil et les compétences requis, et de les garder car, après quelques mois, nous avons connu des départs. Vous faisiez allusion à l'attractivité du département. Cela a été l'occasion de saisir que s'il n'est vraiment pas simple de recruter dans notre département – ce que nous savions déjà –, il n'est pas facile non plus de conserver les personnes et de créer les conditions qui font que ceux qui viennent travailler chez nous s'y plaisent durablement. C'est un deuxième point de vigilance. Je ne reviens pas sur les éléments que nous avons recueillis car, avant qu'ils ne partent, nous nous sommes intéressés aux raisons qui poussaient ces deux ou trois personnes à ne pas rester jusqu'à la fin de leur contrat.

Je tiens toutefois à préciser que le rôle de l'Agence auprès des communes et intercommunalités a été salué. Le Centre d'instruction mutualisée notamment, s'il suscite des interrogations de certains maires, leur permet, grâce à l'accès et la transmission dématérialisée des actes, d'être plus efficaces et d'apporter des réponses utiles et plus rapide quand il s'agit de délivrer des permis de construire.

Il est un autre point de vigilance auquel, avec Valéry MARTIN, nous sommes très attachés. Il s'agit du soutien aux maires dans l'ingénierie nécessaire à leurs projets communaux : comment monter, demain, des appels d'offres pour des travaux routiers et des réparations diverses et variées sur les bâtiments et autres ? L'Agence a mis cela en place, elle travaille et présente des propositions avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et d'autres structures. Entre les yaka et les faukon, nous étudions les chiffres dont celui des communes qui y adhèrent. On le sait, les tarifs, étudiés de près, sont très modiques. Là encore, si le bras armé de l'Agence pour accompagner les projets des collectivités n'est pas mobilisé, nous pourrions en déduire qu'il n'est pas nécessaire. C'est un sujet que nous devons examiner de près.

Je rappelle à MM. LOZACH et LÉGER que l'Agence porte également, pour les intercommunalités, l'étude de faisabilité de Schémas de cohérence territoriale (SCoT). Chaque semaine, les services de l'État et de la Préfète nous réclament des documents de planification. Nous cherchons à inciter. L'intention est là puisque les choses sont engagées.

De plus, à l'heure où les cyberattaques concernent tout le monde, jusqu'aux établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou aux SDIS, à l'heure où quatre Conseils départementaux ont été piratés, il faut prêter attention et veiller aux usages, et surtout à la sécurisation des données dont chaque collectivité a, en confiance, est le réceptacle pour de nombreux publics.

C'est la raison pour laquelle j'espère que cette étude sur les pratiques numériques éveillera les consciences qui ne le seraient déjà sur ces sujets.

Enfin, Hélène FAIVRE nous parlera sans doute du déploiement de la fibre. Je dis « sans doute » car il faut, là aussi, rester prudent. Tout le monde a, en effet, vociféré, manifesté, déclarant qu'il était anormal qu'un département rural ne dispose pas de la fibre. Donc, la fibre se déploie ; d'ici à deux ans, elle sera déployée dans tout le département. Les Creusois la réclamaient haut et fort ; c'est donc qu'ils en avaient besoin. Sa non-installation était présentée comme un outil discriminant. Les collectivités ont donc choisi de l'installer. Aujourd'hui, nous constatons que 30 % des personnes seulement s'abonnent à la fibre alors qu'elle est au pied de leur maison. Certes, nous n'en sommes qu'aux balbutiements, au tout début du processus, mais je constate que ce qui était réclamé et montré comme une source de discrimination, aurait peut-être besoin d'être analysé plus finement.

Mais nous allons en parler et en reparler, et les choses vont avancer. C'est, en tout cas, la mission que nous nous fixons.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Madame la Présidente, vous avez fait le lien entre ce rapport, l'attractivité et mon propos liminaire. À mon tour, je vais me permettre de faire ce lien – si vous ne l'aviez pas fait, je ne me le serais pas permis – pour revenir sur les thèmes de l'attractivité et de la perspective démographique de ce département que j'ai dépeinte de façon très pessimiste dans mon propos liminaire mais, que l'on ne s'y trompe pas, il n'y a pas d'un côté ceux qui croiraient dans le Département et son avenir, de l'autre, ceux qui n'y croiraient pas. En réalité, nous, nous ne contentons pas de la méthode Coué, de slogans et d'invocations. L'attractivité se construit ; sinon, nous risquons d'être comme le Titanic qui coule pendant que l'orchestre joue !

S'agissant de la fibre, est-il étonnant que seulement 30 % des ménages fibrés s'abonnent ? Peut-être pas ! Certes, ce nombre est insuffisant, mais nous savons bien, de toute façon – vous, nous et tous, de droite et de gauche, de Creuse et de Haute-Vienne ou d'autres Départements – que nous avons raison d'installer la fibre parce que, demain, sans elle, plus personne ne s'installerait en Creuse. Nous ne savons pas non plus quels seront les usages du numérique demain, mais il est probable que l'usage du haut débit prendra de l'ampleur, quelles que soient nos professions, car peu d'entre elles échappent aujourd'hui à l'utilisation du numérique.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, et il faut faire attention, car je pense que les gens n'ont pas encore compris que, dans une poignée d'années, nous assisterons à la disparition du réseau en cuivre. Hélène FAIVRE me modère, mais je puis vous assurer que cela m'irrite de voir un opérateur historique qui, aujourd'hui, n'est qu'un opérateur parmi d'autres, venir proposer d'autres offres et expliquer qu'il faut acheter sa solution – ou plutôt ne pas acheter la nôtre parce que ce n'est pas la sienne, contrairement

à ce qui se passe sur l'Agglo, et que c'est celle des collectivités. C'est un foutraque ! Il omet surtout de préciser qu'il n'entretient plus son réseau en cuivre ! Mais nous le savons bien en tant qu'élus, et ce depuis un moment déjà, les poteaux tombent, cassent, et ne sont pas entretenus. Heureusement que ceux utilisés, par convention, par DORSAL font que nous sommes finalement deux intervenants pour les réparer. Je trouve tout de même leur démarche assez gonflée !

S'agissant de la question de l'attractivité, je comprends votre position. C'est amusant, c'est politique, et c'est normal : il faut bien trouver des choses qui nous différencient. Mais *L'Esprit Creuse* ne se limite pas à la démarche marketing du Conseil départemental. L'appel à projets « Accueil Attractivité » du Massif central ne concerne pas uniquement le Conseil départemental. Ces démarches ont été engagées à destination des intercommunalités et, derrière, des communes. Nous savons combien il leur est difficile de se mobiliser dans le contexte actuel. Voilà pourquoi le Conseil départemental s'est voulu force de proposition et vient en soutien aux lauréats de l'appel à projets « Accueil Attractivité » pour Creuse Grand Sud, Marche et Combraille et Creuse Sud-Ouest. Le Département est à leurs côtés, avec un agent de coordination pour les accompagner et travailler avec Creuse Tourisme, profitant de la dynamique que nous développons à l'échelle nationale, voire européenne, en termes de communication. Donc, ne vous méprenez pas, monsieur LÉGER. Ne pensez pas que *L'Esprit Creuse* est seulement et uniquement une démarche du Conseil départemental.

Si vous considérez que cela ne marche pas, pas de souci : ne faisons rien, ou plutôt que faisons-nous d'autre ? Car vient un moment où il faut se dire les choses. Critiquer ce qui ne va pas et ce qui n'est pas opérant, j'en suis d'accord. C'est ce que nous faisons en permanence, je puis vous l'assurer. Nous évaluons, nous étudions sans cesse si les dispositifs que nous mettons en place fonctionnent ou pas et nous décidons de continuer ou d'abandonner. Ce n'est pas un secret, c'est ainsi que je procède. Tout le monde le sait. Pour autant, j'aimerais, autour de ces débats contradictoires, voir germer des idées que nous puissions partager avec les autres collectivités du département.

Quoi qu'il en soit, nous verrons si cet appel à projets « Accueil Attractivité » du Massif central présentait quelque intérêt puisqu'un bilan devrait intervenir dans les prochaines semaines. On nous annonce un nouvel appel à projets obéissant aux mêmes conditions. Nous verrons si les intercommunalités ont envie de poursuivre ce travail, accompagné tel qu'il l'a été par des financements du Massif central et du Conseil départemental.

Rien n'est imposé, c'est un choix.

Quant à la démographie du département de la Creuse, elle est celle que nous connaissons. N'empruntons pas de raccourci, n'imaginons pas qu'à trente élus, nous serons les super-hommes ou super-femmes qui allons changer la face du monde. C'est avec tous ceux qui collaborent, qui participent, en premier lieu avec les Creusois, avec leur discours, l'image, l'accueil et les actions qu'ils mettent en place, grâce à l'activité économique, sociale, socioprofessionnelle, et également avec les élus que nous avancerons. C'est cela *L'Esprit Creuse*, c'est œuvrer en équipe, tous ensemble pour relever ce défi. Chacun doit en être persuadé, mais c'est un autre sujet !

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, je reviens sur le fameux taux de 30 % de raccordables éligibles. Encore faut-il pour être raccordé savoir que l'on est éligible. Je pense sincèrement que nous avons un problème de communication, tout du moins que l'opérateur en a un. Je ne sais pas exactement comment cela se passe partout dans le département, mais on n'est pas toujours informé de l'éligibilité au raccordement à la fibre.

Puis, une fois que l'on est correctement informé et que l'on en fait la demande, encore faut-il disposer d'une équipe en capacité de raccorder. J'en ai fait l'amère expérience. Il m'a fallu les faire revenir à quatre reprises pour être enfin raccordé et qu'ils effectuent sérieusement leur travail. Mais c'est une autre question.

Quant aux risques de piratage que vous avez rappelés, nous en avons également fait l'amère expérience au sein de la Communauté d'Agglomération. Je précise toutefois que c'est au travers du télétravail que nous avons été piratés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Bien sûr.

Je laisse Hélène FAIVRE vous répondre, car le cas de l'Agglomération est fondamentalement différent de celui du reste du département.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Nous sommes là sur la zone de l'appel à manifestation d'intention d'investissement, dite AMII, puisque, pour mémoire, sur l'Agglomération du Grand Guéret, Orange devait construire un réseau privé. Ailleurs, les opérateurs, y compris Orange, se branchent au réseau public. Il y a des échecs de raccordement sur le réseau privé, comme sur le réseau public et comme partout en France.

J'ai devant moi la lettre de NATHD (Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit), qui ne peut pas être rendue publique parce qu'elle contient des informations qui pourraient entraver la concurrence – on ne peut en effet pas rendre public le pourcentage de chaque opérateur. Je précise que NATHD, c'est DORSAL – donc les trois Départements – plus les Départements ruraux de la Nouvelle-Aquitaine.

Je peux vous indiquer, en revanche, que, sur le réseau public, 93,4 % des raccordements sont réalisés au premier rendez-vous. Donc, moins de 10 % des cas connaissent un échec de raccordement. Ce sont ceux-là, ceux qui posent problème, dont on entend parler ; c'est bien normal. Mais on peut penser qu'il y a aucune raison que cela soit différent sur le réseau Orange, ni mieux ni moins bien puisque, en fait, les sous-traitants sont les mêmes.

Aujourd'hui, la fibre est un process industriel. Partout en France en ce moment, que ce soit dans l'ex-Limousin ou en Creuse, on raccorde énormément de logements et l'on manque d'entreprises pour le faire. On se retrouve souvent face à des sous-traitants de sous-traitants, et cela ne se passe pas toujours bien. Lorsque le travail est facile à réaliser, que les supports aériens ou les réseaux souterrains sont accessibles, cela demande parfois plus d'une heure, disons quelques heures, mais tout se déroule bien. Malheureusement, lorsque ce n'est pas le cas, le sous-traitant qui est pressé se borne à constater que le raccordement n'est pas possible, sans chercher plus loin. Tant mieux si certains sont plus consciencieux mais, généralement, ils considèrent que c'est un échec de raccordement.

Premier problème : ils ne font pas forcément remonter immédiatement le renseignement. Donc, le constructeur du réseau n'est pas informé. Aussi, en tant qu'élu, je vous invite à faire en sorte de raccourcir la chaîne, c'est-à-dire que si vous avez connaissance d'un problème, il ne faut pas seulement penser que c'est regrettable, il faut le faire remonter. Normalement, le chemin est de passer par le site nathd.fr, et d'appeler le numéro donné. Mais il est également possible de s'adresser aux EPCI, à DORSAL ou au Conseil Départemental, qui ont les contacts.

Souvent, lorsqu'un échec de raccordement m'est remonté d'un habitant ou d'un élu, je me rends compte que NATHD n'est encore pas informé, c'est-à-dire que l'opérateur n'a pas fait la déclaration. Donc, il ne se passe rien. C'est le cas tant qu'il ne fait pas de déclaration. Cela peut prendre

des semaines. Après quoi, l'opérateur peut considérer que c'est un problème qui le concerne et reprogrammer une visite. Généralement, il considère que le réseau n'est pas construit de manière aboutie, que quelque chose a été oublié. Le temps perdu tient au fait que l'opérateur doit intervenir auprès du constructeur du réseau avant de reprogrammer une visite.

Sachez que le problème est national. Il est lié à la masse de raccordements à effectuer et au manque d'équipes. Sans vouloir être partiale ni généraliser, malgré tout, il faut également savoir que, dans ces 7 % d'échecs de raccordement, une partie infime de sous-traitants ne sont pas honnêtes. Il faut être prudent quand on les reçoit, ne pas laisser, par exemple, des étudiantes les recevoir seules. Sans aller jusqu'à la malhonnêteté, les sous-traitants peuvent aussi décider de ne pas aller plus loin, d'autant plus si les personnes qui les reçoivent, même si elles ne sont pas toutes âgées, ne sont pas toujours aptes à comprendre. Je ne veux ni généraliser ni entrer dans le détail, mais des cas de vol ont été avérés. Un cas a été constaté dans mon canton et je sais qu'à LIMOGES, des étudiants se sont plaints. Je n'aime pas non plus être pessimiste mais, même si le nombre de ces cas n'est pas élevé, ces comportements existent et polluent l'information.

Nous devons donc renforcer la communication. Le Covid ne nous a pas facilité la tâche et a enrayé la dynamique des réunions publiques, mais NATHD a fait dernièrement des communiqués de presse et lancé des opérations d'information auprès du grand public. Ainsi, des permanences sont prévues à SAINT-FRION le 6 décembre, à MÉRINCHAL le 7 décembre, à DOMEYROT et à MAINSAT le 14 décembre, à NOUZIERS et à LA FORÊT-DU-TEMPLE le 20 décembre. Nous avons tous bien compris qu'accroître le nombre de raccordements, il nécessite de développer la communication et combattre cette mauvaise publicité des échecs de raccordement. Il faut donc que nous œuvrions pour raccourcir les délais en faisant remonter l'information plus rapidement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est aussi la différence avec l'Agglomération du Grand Guéret. Ni DORSAL ni NATHD n'interviennent pour mener des actions de communication ou inviter à des réunions où tous les opérateurs sont susceptibles de proposer leurs offres au public. Dans la communauté d'agglomération, Orange construit le réseau et, comme c'est le sien, il n'est pas possible de choisir un autre opérateur. En revanche, il me semble, monsieur BODEAU, que cela ne coûte rien à l'Agglo...

M. BODEAU. – Rien.

Mme LA PRÉSIDENTE. – ... au contraire du Conseil départemental.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Loin de moi l'idée de polémiquer, mais nous étions en comité syndical de DORSAL cette semaine. La Haute-Vienne a également opté plus largement pour le réseau privé que pour le réseau public, mais cela n'a pas permis une complétude, c'est-à-dire que le déploiement n'est pas réalisé à 100 %. Il faudra être vigilant sur ce point, car les déploiements qui coûtent le plus cher, c'est-à-dire les plus éloignés, ne seront pas forcément réalisés, et il restera un pourcentage à construire.

Avec un réseau public, la fibre est déployée à 100 %.

M. BODEAU. – C'est particulier sur la Communauté d'agglomération du Grand Guéret puisque Orange est à la fois maître d'œuvre et maître d'ouvrage de ces déploiements. L'entreprise Spocz a été prise en complément, mais je pense que se pose un problème de compétence et de professionnalisme des équipes qui viennent raccorder.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Mon propos ne porte pas sur la fibre optique, mais la discussion était partie de l'Agence d'attractivité. Il est vrai, qui dit attractivité dit image – et au niveau national, nous n'avons pas véritablement d'image, et ce depuis toujours – et qui dit image dit communication.

Je me demande si le moment n'est pas venu de réfléchir à un nouveau mode de communication pour la Creuse. Depuis que la collectivité départementale communique, la communication est essentiellement une communication centrée sur la destination touristique. C'est, en tout cas, ainsi que j'ai perçu *L'Esprit Creuse*. Depuis *L'espace vert et bleu* jusqu'à aujourd'hui...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Vous remontez loin !

M. LOZACH. – ... notre communication est axée sur ce thème. Nous aussi, nous l'avons fait : déjà en 2003 et 2004, nous faisions des campagnes d'affichage dans le métro, des publi-reportages, des encarts publicitaires dans la presse populaire, etc.

Nous assistons tout de même à des évolutions. Je veux bien que l'on dise tout et son contraire, mais nous constatons malgré tout un regain d'intérêt pour les campagnes et pour les villes petites et moyennes. Nous dresserons le bilan de tout cela dans cinq ans et nous verrons alors quel pourcentage de Français aura changé de région. Il sera peut-être minime, mais toujours est-il que, pour l'instant, nous assistons à un regain d'intérêt et notre action doit, je pense, s'adapter à l'évolution de la société, car il y a là une évolution vertueuse, qui pourrait nous être bénéfique.

Je me demande donc s'il ne faudrait pas réfléchir à une nouvelle communication, en reprenant l'esprit très ancien du « vivre et travailler au pays ». Il ne s'agit plus de dire : « Venez passer un week-end ou une semaine dans nos gîtes ruraux et chambres d'hôte en Creuse » mais « Venez vivre et travailler au pays creusois » ! Maintenant que des technologies, telles que la fibre optique, le télétravail, le permettent, ne faudrait-il pas réorienter notre communication départementale dans cette direction ?

Croyez que j'en suis désolé mais, qu'on le veuille ou non, *L'esprit Creuse* est encore vécu par beaucoup comme une politique de communication à destination touristique, même si l'intention est peut-être différente.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez dû manquer quelques épisodes, tout au moins si l'on se réfère aux dernières actions que nous avons mises en œuvre, qui ne se limitent pas aux beaux paysages de la Creuse. Même s'ils sont superbes et si nous continuons à surfer sur ce thème, cela ne suffit pas. Les actions que nous avons portées en mode webinaire à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine ne se bornent pas au tourisme, bien au contraire ; celles que nous avons développées avec les consulaires ne se bornent pas non plus au tourisme, bien au contraire ! Et, au Salon de l'agriculture, nous ne parlerons pas des paysages, mais de bien autre chose, me semble-t-il.

Mais je cède la parole à Catherine DEFEMME qui souhaite répondre sur ce sujet.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Effectivement, l'action présentée à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine était orientée uniquement sur l'emploi, le travail et l'installation en Creuse, donc pas du tout sur le tourisme. D'autres actions ont été menées, que nous avons exposées à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine récemment, qui portaient sur l'emploi.

Le tourisme dépend de Creuse Tourisme. Nous, nous traitons de l'attractivité et cherchons à inciter à l'installation en Creuse : « Venez travailler en Creuse, il y a du potentiel, du travail. » Parmi les actions engagées, je peux citer les webinaires avec les vétérinaires, toutes les démarches lancées auprès des facultés de médecine. Le forum auquel nous avons participé portait bien sur l'attractivité, l'intérêt de venir s'installer en Creuse pour y travailler et y vivre. Donc, je suis vraiment surprise d'entendre réduire *L'Esprit Creuse* au seul tourisme, dont s'occupe Creuse Tourisme.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ajouterai un élément, qui nous interroge et nous intéresse. J'ai ici la carte de la progression des DMTO en 2022. La progression en vert est celle des départements qui continuent à connaître des tendances à la hausse importantes ; en rose, celle des départements dont les DTMO sont à la baisse. Pour 2022, il convient donc de croiser la baisse des DMTO au montant d'acquisition des produits immobiliers. Les prix sont si élevés dans certaines zones que l'on assiste, en effet, à un regain d'intérêt pour les territoires ruraux comme les nôtres.

Toutefois, des questions d'enclavement ne sont pas à exclure. Ainsi, en 2022, le Cantal a vu chuter ses DMTO. Nous évoquions la ligne POLT. Dites-vous que pour aller à AURILLAC au départ de PARIS, il faut six heures quand le train par CLERMONT-FERRAND ne s'arrête pas en route. Il n'existe ni réseau autoroutier ni réseau routier structurant. Le Département du Cantal est obligé de consacrer plus de 1 M€ chaque année à l'aéroport d'AURILLAC pour permettre aux usagers d'accéder à PARIS dans des temps raisonnables.

Ce sont des facteurs qui jouent. La Creuse n'est pas aussi éloignée que le Cantal. Elle est bordée d'autoroutes et une deux fois deux voies la traverse de part en part. Donc, la communication doit s'appuyer sur les atouts de notre département, et vous avez raison, monsieur LOZACH, elle ne doit pas seulement porter sur le tourisme, mais aussi sur les infrastructures. Voilà pourquoi notre seule gare qui fonctionne bien et qui nous permet de nous rendre à PARIS est absolument nécessaire pour attirer des personnes ou pour que des entrepreneurs s'installent, et restent dans notre département. Leurs collaborateurs doivent pouvoir aller travailler à PARIS parce que c'est ainsi que fonctionne aujourd'hui le monde du travail et les entreprises performantes.

Il est d'ailleurs symptomatique de constater que ce qui a permis de faire bouger le sujet de cette ligne POLT soit le fait que la seule entreprise de Nouvelle-Aquitaine au CAC 40 commence à grogner. Tiens, on l'écoute ! Il est aussi très amusant de noter que, de l'autre côté – le fameux Y inversé dont on a tant parlé aussi – Michelin commence enfin à adopter une démarche identique et à solliciter un réseau ferroviaire d'intérêt pour maintenir son entreprise dans les territoires dits « périphériques » pour les métropolitains et, en particulier, pour les Parisiens.

Nous mesurons pleinement la nécessité d'allier la force et le poids du monde économique à nos visions, nos débats, nos discours et aux orientations que nous portons en tant qu'élus. Les élus seuls ne suffisent pas et, comme cela a été dit, il est bien triste de constater que, depuis des années, l'État et le Gouvernement ne font pas confiance aux élus qui portent la vie dans les territoires, en particulier dans les territoires ruraux.

La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Pour répondre à Jean-Luc LÉGER, sur ce qui va bien : à AUZANCES, en un an, dix commerces se sont installés, de l'électricien aux commerces de bouche. Voilà *L'Esprit Creuse.* C'est le fruit d'une communication positive. Des personnes sont arrivées là, certaines grâce au tourisme d'ailleurs, parce qu'il est vrai qu'il existe une porosité entre les deux.

Voilà la Creuse qui va bien, dont on veut parler, voilà ce que nous voulons entendre, et voilà ce qui fait que les gens vont pouvoir s'installer. Il faut mettre en avant des éléments factuels positifs : venez en Creuse parce que, grâce à un maillage des collèges très bien conçu, on peut s'instruire en Creuse ; venez parce que nous ne connaissons pas de problématique de délinquance, etc. Tels sont des éléments de langage que nous devons mettre en avant pour que de nouvelles personnes viennent s'installer.

Nous savons bien que se posent des problématiques démographiques, mais des personnes viennent en Creuse, s'y trouvent bien, s'y installent... et en parlent, car *L'Esprit Creuse*, c'est aussi le sentiment d'appartenance. Il faut continuer à le développer pour attirer davantage. Nos chefs de projet « territoire » sont extrêmement sollicités par les collectivités. L'ingénierie financière pour venir en aide est également présente. Nous accompagnons vraiment pour que des gens puissent s'installer et les collectivités développer leurs projets.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme NICOUX.

Mme NICOUX. – Il est curieux de constater qu'à partir d'un sujet qui n'est pas franchement lié à un problème d'attractivité, même si nous parlons de l'Agence d'attractivité qui n'a pas eu pour vocation jusqu'à présent de travailler sur l'attractivité, on ne peut que se féliciter de l'existence de cette Agence qui rend de grands services. C'est ce que j'ai pu dire lors de son assemblée générale, même si de petits travers ont pu être relevés.

Pour favoriser l'attractivité du département, il faut déjà être fier de son département – et c'est en partie déjà le cas avec *L'Esprit Creuse*, même si la démarche revêt des aspects quelque peu puérils – et que chacun, à sa place, soit capable de dire qu'il vit dans un département qui a certaines richesses et de les présenter.

Un des atouts de ce département est d'avoir une histoire... sur laquelle jamais on ne s'est appuyé pour en faire la promotion. Nous sommes un département à l'histoire particulière, celle des maçons de la Creuse. Jamais, à ce jour, le terme de « terre de bâtisseurs » n'a été mis en avant. Aurions-nous honte de notre histoire ? Elle est pourtant unique. Nous aurions la possibilité de nous appuyer sur une histoire qui existe, encore faudrait-il en avoir la volonté, collectivement. Nous disposons d'un bâti exceptionnel, que d'autres nous envient. Il faudrait être à même de le « vendre », au sens de le promouvoir. Cette histoire est celle d'un territoire. Nous pourrions collectivement être fiers de ce passé et de cette existence. Si certaines structures, de renommée nationale, comme le lycée des métiers du bâtiment font la fierté du département, c'est aussi parce qu'elles sont issues de cette histoire. Donc, soyons conscients de ce qui existe et de ce sur quoi nous pouvons nous appuyer. Cette histoire est inscrite dans nos gènes. Nous avons à la valoriser, à nous appuyer dessus. Soyons fiers de nos racines, fiers de notre histoire pour promouvoir le département au travers de ce qui existe !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Profitons-en pour souligner le travail des équipes du Conseil Départemental, la Conservation qui conseille les élus ainsi que les Archives départementales. N'oublions pas les livrets qui sont publiés ; ce sont, je pense, de bons outils de diffusion des valeurs que nous portons au travers de ce patrimoine. N'oublions pas non plus les fonds Leader qui nous permettent de rénover un peu

partout ainsi que les chantiers d'insertion qui travaillent à la rénovation du petit patrimoine. Tous forment une véritable équipe au service d'un projet de territoire qui n'oublie pas ses valeurs.

Nous n'allons pas ouvrir le débat, car nous avons déjà abordé la question : constructions neuves, permis de construire, rénovation bâti ancien, mais avec quelles aides ? Attendons-nous ou pas ? Quelles sont les valeurs à privilégier : éco-construction, éco-rénovation, etc. ? C'est un énorme chantier, on peut le dire, sur dans lequel la collectivité départementale s'est engagée. Mme la Préfète le sait, les intercommunalités le savent. Nous parlons de PIG et de tout un tas d'autres dispositifs ; c'est un peu le joyeux fouillis aujourd'hui. Qu'en sera-t-il demain ? Nous attendons, mais commençons à travailler sur des propositions pour participer à cette vision nouvelle du Gouvernement qui nous dit que seront installées dans les départements des maisons de l'habitat ou France Rénovation – les termes changent tous les jours, on ne sait plus ! Mais là aussi, nous rassemblons un consortium d'acteurs pour travailler sur ces sujets.

Je considère que ces sujets sont de prime importance. En termes d'attractivité, vous avez raison, madame NICOUX, quand quelqu'un s'installe dans le département et qu'il trouve un emploi, il a besoin d'un logement de qualité, sans salpêtre, sans radiateurs électriques qui consomment et court-circuitent en permanence. Il faut vraiment travailler sur ces sujets, que ce soient les bailleurs privés ou les bailleurs publics, pas seulement le bailleur social. C'est un des enjeux qui feront qu'en effet, qui nous permettront d'accueillir et retenir des personnes qui travailleront demain dans notre département demain.

Je vous propose de procéder au vote sur ce rapport.

M. MARSALEIX, secrétaire. – Madame la Présidente, je vous signale que Mme Catherine GRAVERON a quitté l'Assemblée et donné pouvoir à M. Franck FOULON.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Tout le monde s'accordera sur la nécessité pour la Creuse de devenir plus attractive, plus désirable, mais un désir se construit. Cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Mon propos rejoint le débat du début de séance : on s'aperçoit que confrontés à des difficultés, il faut revenir au fondamental. Cela rejoint un ensemble de débats d'actualité, comme l'offre médicale et les services à la population, la gestion de l'eau – j'écoutais France Bleu Creuse : aujourd'hui encore, une commune est en panne d'alimentation en eau potable ! –, une politique d'accueil, une politique du logement, sans oublier la question des mobilités.

Il faut le reconnaître, nous vivons une relation particulièrement difficile avec le secteur ferroviaire. Nous avons fait un point presse au Sénat et de très nombreuses initiatives sont lancées actuellement. La ligne POLT n'a jamais autant suscité de mécontentements que dans la période actuelle. Toutes les forces politiques, économiques, syndicales, toutes les associations d'usagers se mobilisent, même s'il a fallu que le PDG de Legrand tape du poing sur la table pour que la Région commence à réagir. Je le constate et referme la parenthèse.

S'agissant de cette desserte ferroviaire, j'ai rappelé que l'objectif du plan Massif central qui remonte à 1975 était le désenclavement. J'ai constaté que nous avions progressé dans tous les domaines en matière de désenclavement, sauf en matière de ferroviaire. Nous avons progressé dans les domaines routier, autoroutier avec deux voies parallèles, nous avons même progressé dans le

domaine aérien, mais pas dans celui du ferroviaire. Je pense donc qu'il faut être aujourd'hui plus exigeant que jamais vis-à-vis du ministère des Transports et vis-à-vis de la SNCF.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je rappelle que certains élus membres du bureau de l'Agence ne participent pas au vote.

Je vous propose donc d'adopter cet avenant. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mmes Valérie SIMONET et Catherine DEFEMME ainsi que MM. Valéry MARTIN et Nicolas SIMONNET ne participent pas au vote.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. GAILLARD qui nous a rejoints, pour nous présenter le rapport supplémentaire concernant la prime de revalorisation des médecins.

PRIME DE REVALORISATION DES MÉDECINS

RAPPORT N° CD2022-12/1/45

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport s'inscrit dans un ensemble de mesures de revalorisation salariale déployées par l'État, faisant suite à la crise Covid. Il s'agit de reconnaître certaines spécificités de personnels qui étaient et sont engagés au quotidien auprès des publics, rendus vulnérables par la maladie ou, diverses difficultés sociales, au sein de structures publiques et associatives.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de garantir l'attractivité de cette filière médico-sociale, de reconnaître l'engagement de tous les agents qui, au quotidien, mettent en œuvre des actions pour garantir la santé publique au sein des territoires.

Un décret, paru le 1er décembre 2022, a ouvert aux Département la possibilité d'allouer une prime de revalorisation aux médecins qui exercent au sein des services départementaux de PMI. Le montant mensuel brut est de 517 €.

Il est donc proposé d'approuver le versement d'une prime de revalorisation aux médecins territoriaux, qui exercent ses fonctions au sein de la PMI, titulaire ou contractuel de droit public, d'un montant de 517 € brut mensuel, sur le fondement de ce décret.

Je précise également qu'elle fera l'objet d'un effet rétroactif au 1er avril 2022.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'approuver la mise en place de cette prime de revalorisation. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Comme je vous le disais au début de notre séance, nous poursuivons par l'examen des rapports qui concernent les questions de finances.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
BUDGET ANNEXE
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

RAPPORT N° CD2022-12/1/40

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette Décision modificative n'est pas fondamentale pour le Laboratoire, je parle sous le contrôle de M. BARREAUD. Il s'agit d'une DM purement technique, dans la mesure où les modifications en section de fonctionnement représentent zéro euro. Nous sommes en train de remettre tout à plat en vue de la nouvelle organisation *via* le GIP TERANA. Cette DM n'apporte aucune modification en recettes de fonctionnement. Nous n'avons que quelques mouvements à la marge concernant les chapitres 11, 12 et 65.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est également question d'appliquer une augmentation générale de 6 %, contre 5 % en 2022, sur les tarifs d'analyse du Laboratoire à compter du 1er janvier prochain. Cette proposition d'augmentation tient compte de l'indice des prix à la consommation qui s'établit annuellement à 6,2 % et des revalorisations appliquées par nos principaux fournisseurs s'agissant des dépenses, qui oscillent entre 4 % et 9 %.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- d'adopter la Décision modificative n° 2 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses ;
- d'appliquer une augmentation générale de 6 % sur les tarifs d'analyses du Laboratoire – ensemble du catalogue – à compter du 1er janvier 2023. *(Adopté à l'unanimité.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

RAPPORT N° CD2022-12/1/41

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je considère que cette DM est minime ; elle ne bouleverse pas les grands équilibres du budget annexe, vu les montants en cause : en section d'exploitation, + 18 327 € ; en section d'investissement – 364 €. Il n'y a pas de grandes modifications et la section d'investissement est bien équilibrée à l'issue de cette DM.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter la Décision modificative n° 3 du Centre départemental de l'enfance et de la famille. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT N° CD2022-12/1/42

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cette Décision modificative est plus conséquente que les deux précédentes et nous verrons lors du débat d'orientations budgétaires. Elle a été examinée hier soir en première commission et a déjà soulevé des questionnements de la part de l'opposition, tout à fait perspicaces d'ailleurs, monsieur BODEAU. Cette DM n'est pas que technique ; elle prend en compte des éléments nouveaux, de nature à modifier significativement le résultat comptable. Je rappelle que, lors de la dernière DM, les dépenses de fonctionnement étaient très élevées. Dans celle-ci, sur laquelle nous terminons l'année, ce sont des recettes qui ressortent à des montants conséquents.

On atteint, en effet, en recettes réelles de fonctionnement, un montant de 7 287 000 € et, en dépenses réelles de fonctionnement, un montant de - 25 000 €. Un tel delta n'est, bien évidemment, pas neutre ; il aura un impact sur une amélioration significative du résultat de l'exercice 2022 alors que, je le rappelle, aux mois de juin-juillet, nous nous orientions en interne, éventuellement, sur une capacité d'autofinancement (CAF) nette négative. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : nous tiendrons les objectifs que nous nous étions fixés pour 2022.

Nous reviendrons dans le détail, lors du débat d'orientations budgétaires, monsieur LÉGER, sur la situation à quinze jours de la fin de l'exercice budgétaire.

Notre collectivité atteindra ses objectifs et maintiendra sa capacité d'investissement à hauteur de 20 M€ par an. L'inscription budgétaire avoisinera 20,5 M€, ce qui n'est pas neutre. Je précise qu'elle ne prend pas en compte les opérations comptables, de l'ordre de 28 M€. Le taux de réalisation de la section d'investissement est donc élevé. Je sais, monsieur LÉGER, que vous y êtes très attentif mais vous verrez, par la suite, quelle a été la réalisation.

S'agissant des recettes de fonctionnement, il ne faut pas tomber dans l'euphorie, car celles-ci sont incompressibles. Notre collectivité ne pouvant plus, je le rappelle, lever l'impôt, nous sommes désormais sous dépendance des dotations d'État. Dès lors, comme l'a très bien expliqué Mme la Présidente, nous devons constamment batailler pour obtenir des compensations, *via* l'ADF ou le CFL, et continuellement monter au créneau pour aller chercher les financements. C'est ce qui a été fait durant le dernier quadrimestre. Globalement, la situation en 2022 n'est pas catastrophique. Pour 2023, comme vous le verrez dans les orientations budgétaires, elle sera plus compliquée car si nous connaissons le montant des dépenses de fonctionnement que nous aurons à couvrir en 2023, pour ce qui est des recettes, l'estimation n'est pas brillante.

Nous ne savons pas ce qui se passera en 2023, mais au vu de cette photographie de 2022 à quinze jours de la fin de l'exercice budgétaire, n'imaginez pas que nous poursuivrons en 2023 sur la trajectoire de cette fin d'année 2022. Ce ne sera pas le cas ! Il faut mener un travail d'extrême vigilance parce que des dépenses de fonctionnement sont incompressibles, de l'ordre de 80 %, et des recettes extrêmement contraintes, aux alentours de 87 à 90 %. Il faut tenir compte de tout cela dans la préparation budgétaire afin de conserver une poire pour la soif – excusez l'expression – de sorte que nous ne nous retrouvions pas en difficulté en cours d'exécution budgétaire.

Mais entrons dans le détail : les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 787 900 €, pour l'essentiel au chapitre Impôts et taxes. La fameuse fraction de TVA s'établit à + 1 851 000 € ; rappelez-

vous, nous étions partis d'une TVA à 2,8 %, qui est finalement passée à 9,6 %. Nous avons fait pression, cela nous a permis de récupérer d'importantes recettes. Cette fraction de TVA vient compenser la suppression de la taxe sur le foncier bâti, qui est désormais versée au bloc communal.

L'État enregistre une dynamique de ses recettes de l'ordre de 11 %. Dans la construction budgétaire du PLF 2023, on peut estimer qu'avec les recettes de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), liées au carburant, l'État s'en met plein les poches ainsi que sur la TVA. Nous devons là encore être vigilants et que l'ADF et les associations d'élus continuent de faire pression sur l'État pour que nous recevions notre dû. Nous ne demandons rien d'extravagant, seulement ce qui doit nous revenir pour faire fonctionner les collectivités.

S'agissant des DMTO, Mme la Présidente l'a dit, la Creuse fait partie des dix-neuf Départements dans lesquels la dynamique reste forte. Nous partions, il faut le reconnaître, de très bas mais, même dans la construction budgétaire pour 2022, nous n'avions pas anticipé un tel montant. Toutefois, vous connaissez mon expression favorite : les arbres ne montent pas jusqu'au ciel ! Si la croissance des DMTO s'est poursuivie en 2022 ; en 2023, avec Pierre COSTES, nous préférons être prudents. Vous verrez que nous avons prévu d'inscrire au budget des recettes de DMTO légèrement minorées, même si, aujourd'hui, elles demeurent conséquentes.

Qu'en est-il de la dynamique de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) ? Vous l'aurez remarqué, la TSCA est devenue un acronyme qui parle à de nombreux élus, en particulier à ceux qui siègent au SDIS et participent aux nombreuses discussions portant sur la fraction de TSCA qui doit revenir aux SDIS, avec une prise en compte de la part de l'ensemble des Départements pour éviter que les SDIS ne soient étranglés. La TSCA connaît toujours une dynamique assez forte, de 3 à 4 %, qui n'est pas neutre pour nos financements.

La taxe d'aménagement, qui ne concerne que l'immobilier neuf et pas la réhabilitation s'établit aux alentours de 850 000 €. La dynamique est bonne également. C'est une excellente nouvelle pour les finances départementales.

Parmi les recettes dont bénéficie également le Département, sans entrer dans le détail, il existe également, dans le domaine du social, ce que l'on appelle les participations au titre des compensations versées par le CNSA ; elles s'établissent à hauteur de 945 251 €, dont les dotations versées pour le complément de traitement indiciaire (CTI), pour les SAAD de 428 484 € et pour les actions de prévention de 41 046 €.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'ajouter quoi ce soit, monsieur METGE, mais chers collègues, si vous n'avez pas d'interrogations sur cette partie concernant les recettes sociales, nous pourrons analyser, au cours des discussions, l'impact sur le RSA, la PCH et sur l'APA qui soulève une réelle problématique.

Nous sommes également prévoyants et visons une atténuation des intérêts d'emprunt car, vous le savez, les taux remontent et il sera plus difficile de négocier des taux d'intérêt bas.

Le reste s'entend à la marge, madame la Présidente. Je relèverai simplement que cette DM 3 nécessite des opérations d'ordre de 2,6 M€. Les inscriptions budgétaires diminuent en raison d'opérations qui ne sont pas encore réalisées au mois de décembre, et que nous décalerons en 2023.

Telle est donc rapidement présentée cette DM 3 ; nous savons donc quel atterrissage nous aurons au 31 décembre 2022 décembre concernant le budget, notamment en recettes de fonctionnement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des questions ?...

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Il ne s'agit pas vraiment de questions, mais plutôt d'un petit commentaire.

Nous sentons bien aux propos de M. FOULON que nous sommes déjà dans le débat d'orientation budgétaire. Il est rare, en effet, qu'une Décision modificative soit si peu technique et si politique. Cela ne tient pas seulement à son montant, qui est important, mais cette DM illustre ce que nous disons souvent lors du débat d'orientations budgétaires et du vote du Budget primitif.

Je constate que M. FOULON anticipe souvent sur mon propos...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il le faut bien !

M. LÉGER. – Je n'aurai pas la faiblesse de penser que j'ai raison, mais nous en débattrons par la suite. En tout cas, que constatons-nous ?

Souvent, nous vous disons que vous n'avez pas seulement une gestion prudentielle, mais une gestion très pessimiste des recettes de fonctionnement. Certes, élaborer un budget nécessite de rester prudent, sauf à être irresponsable – et quand on vient du territoire d'où je viens, on sait les conséquences dramatiques que cela peut avoir sur le long terme. Mais, tout de même ! Nous enregistrons un montant supplémentaire de recettes fiscales et autres produits de taxes de 6 M€. Nous savions que la part de DMTO, de TVA et autres taxes nationales qui nous revient s'inscrivait dans une dynamique soutenue.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pas la TVA.

M. LÉGER. – En tout cas, les DMTO.

Puis, s'agissant de l'investissement, souvent, nous vous faisons remarquer le différentiel existant entre l'inscription budgétaire donnant l'image d'un Département qui dégage des marges de manœuvre pour investir et faire travailler les entreprises – je comprends, je ferai de même à votre place –, et les taux de réalisation en fin d'année. Nous constatons alors que nous sommes loin du compte, y compris dans une période hors Covid. Dans cette DM 3, sur un investissement réel de quelque 20 M€, sont déprogrammés 3 M€, dont 2,1 M€ sur les opérations patrimoniales. Ce n'est pas rien !

C'est la raison pour laquelle je disais que cette DM est très politique, dans le sens où elle illustre les débats que nous avons eus... et les débats que nous aurons par la suite. Elle traduit une vision toujours très pessimiste, pas seulement prudentielle. J'insiste bien sur ce point : des inscriptions budgétaires faibles en recettes de fonctionnement, en revanche, très optimistes en inscriptions en dépenses d'investissement qu'au final, on ne réalise pas.

Enfin, à propos des déprogrammations de 2,1 M€ d'opérations patrimoniales, pouvez-vous nous dire quels seront les deux ou trois premiers chantiers qui ne seront pas réalisés ? J'ai cru voir

dans le tableau que ce serait le cas pour des travaux routiers à FELLETIN, à effectuer à la suite d'un éboulement de talus. Pourriez-vous être plus précis sur les chantiers les plus importants qui ne se sont pas réalisés, alors qu'ils étaient inscrits dans les opérations prévues ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de saluer que cette DM est politique, parce que c'est bien ce que nous faisons : de la politique. Sinon, nous ne serions pas là et laisserions des administratifs gérer à notre place. Je pense que c'est un point sur lequel nous nous rejoignons.

Je profite de la présence au sein de notre Assemblée, d'un sénateur aguerri, sénateur depuis de nombreuses années : sans doute pourrait-il rappeler, mieux que nous-mêmes, en toute impartialité, ce que sont les lois de finances rectificatives, et ce qu'elles furent au cours de l'année 2022.

Je vous rappelle, en effet, que nous avons voté le budget 2022 en février dernier. La guerre en Ukraine n'était pas déclarée, nous ne connaissions pas, n'anticipions pas les coûts de l'inflation, même si nous subissions déjà les conséquences de la crise Covid. Ce sont de vrais sujets : lorsque nous débattrons du budget de 2023, le 10 février prochain, compte tenu du temps de préparation et d'envoi des rapports – en fait, nous préparons le budget dès à présent, c'est-à-dire en décembre, au plus tard début janvier – comment savoir ce qui se passera en 2023. Si l'un d'entre vous possède une boule de cristal...

Prenons l'exemple de la TVA, évoqué par M. FOULON. Je pense que M. LOZACH le confirmera : au moment des orientations budgétaires pour 2022, en novembre-décembre, il était question d'une prévision d'augmentation de la TVA de 5,5 %. C'est donc ce que nous avions inscrit dans notre budget 2022. Entre-temps, nous avons appris, en loi de finances, qu'il ne serait que 2,8 % ou 2,6 %. Il fallait, là aussi, que nous ayons les ressources suffisantes pour faire face à cette baisse de recettes, équilibrer notre budget et continuer à faire fonctionner la collectivité. Puis, ce n'est qu'en fin d'année que l'on nous a annoncé un meilleur taux. Mais nous avons milité pour réclamer, de droit, cette part liée à l'augmentation de recettes fiscales de l'État liées à la TVA. N'imaginez pas, monsieur LÉGER, que le Gouvernement, fort de cette augmentation qui atteint plus de 9 %, a décidé de lui-même de la reverser aux collectivités territoriales et aux Départements : ils sont gentils et travaillent bien, nous allons la leur donner ! Vous avez donc raison de préciser qu'il faut faire de la politique aujourd'hui, tout particulièrement pour défendre ces questions financières et budgétaires, car si nous ne le faisons pas, ce n'est pas le Gouvernement qui le fera pour nous.

Je rappelle également les instances sur lesquelles, en dehors du Parlement, nous tâchons d'influer, comme le Comité des finances locales, par exemple, présidé par André LAIGNEL, comité qui ne se compose pas uniquement de Conseils départementaux, mais également de l'Association des maires, de l'Association des maires ruraux, des Petites villes, des intercommunalités, des métropoles, etc. Je puis vous assurer que le débat va bon train pour savoir qui est le plus à même d'exercer des compétences et remplir des missions politiques au service des Français – et donc, derrière, bénéficier de moyens de financement accrus.

Ce sont des instances dans lesquelles, en effet, sur mission de l'Association des Départements de France, nous avons obtenu la libération de cette fraction de péréquation de DMTO. Nous l'avons obtenue parce que nous l'avons demandée ! Mais nous ne l'avons obtenue qu'au cours du second semestre de l'année 2022 seulement, nous ne l'avions pas pour l'inscrire dans nos prévisions budgétaires, sauf à mentir et à se lancer dans des prévisions budgétaires excessivement optimistes.

Enfin, avant de laisser Franck FOULON répondre sur quelques points, je me rappellerai toute ma vie – Patrice MORANÇAIS et Gérard GAUDIN étaient à mes côtés – ce que fut ce jour de

début décembre 2015 lorsque l'on m'apprit qu'il manquait plus de 1 M€ de trésorerie pour faire face à nos dépenses obligatoires de l'exercice 2015. On me dit même, vous le savez, que la solution pouvait être de ne pas régler les frais de séjour dans les établissements pour personnes en situation de handicap, parce que les associations qui gèrent ces structures, disposaient de fonds de roulement suffisants ! Mon propos n'était pas de revenir sur ce mois de décembre 2015 mais, lorsque vous dites que nous sommes prudentiels, je vous réponds oui, et que nous le serons toujours parce que nous avons des obligations. Faire de la politique, c'est savoir y répondre en en ayant les moyens. C'est notre ligne de conduite. Elle ne changera pas d'un iota, monsieur LÉGER !

La parole est à M. FOULON pour répondre aux points plus particuliers.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, je ne reviens pas sur la TVA. Mme la Présidente a expliqué le rattrapage lié au taux de 9,6 % obtenu en fin d'année, que nous ne pouvions nullement anticiper lors de la construction budgétaire.

S'agissant des DMTO, nous ne connaîtrons pas chaque année les progressions que nous enregistrons depuis 2019, et nous ne pouvons pas continuer à établir des prévisions budgétaires en forte hausse. Aujourd'hui, nous inscrivons 10,5 M€ au titre des DMTO et finirons l'année à 12,25 M€. Nous restons prudents dans nos estimations, sachant en outre qu'en 2023, le fameux fonds de péréquation nous sera moins favorable. Nous devons intégrer l'ensemble de ces facteurs, en prenant en compte les éléments dont nous disposons à l'instant *t*, qui ne seront pas forcément les mêmes plus tard dans l'année. Je m'attendais à votre remarque sur les prévisions, monsieur LÉGER, elle est logique.

S'agissant des arbitrages et de l'investissement réduit, vous avez évoqué le mur de FELLETIN. Nous n'allons pas entrer dans le détail de ce dossier, mais nous sommes face à une problématique assurantielle, de responsabilité, qui explique que, pour l'heure, nous ne pouvons agir. Les membres de commission d'appel d'offres savent que la situation actuelle est compliquée, mais nous finirons par résoudre le problème.

Sur l'aspect bâtimentaire, j'ai évoqué les difficultés que nous rencontrons : décider d'investir dans un bâtiment est une chose, mais vous le savez pertinemment, nous n'obtenons pas toujours les fonds nécessaires. C'est pourquoi nous sommes parfois obligés de décaler des opérations immobilières et d'opérer des arbitrages en cours d'année en lien avec des réorientations sur des sites précis. Je ne vais pas vous citer trente-six exemples. Vous avez évoqué celui de FELLETIN qui, certes, n'est pas une opération bâtimentaire mais, ensuite, il y a des arbitrages, comme pour la caserne Lelièvre.

Notre patrimoine immobilier étant constitué de passoires thermiques, les bâtiments nécessitent un gros travail de rénovation. Le tout est de parvenir à faire tout correspondre : le fameux Fonds vert dont parlait Mme la Présidente, la DSID, les aides aux investissements. Mais faut-il s'y lancer ? Je rappelle que la DSID nous est défavorable. Auparavant, nous inscrivions 3 M€, ce n'est plus le cas. La part forfaitaire a disparu, nous touchons des aides que sur les seuls projets que nous développons. Il faut donc en tenir compte.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela repose sur une décision du Préfet de Région qui, osons le dire, décide de façon très partiale quels projets seront retenus parmi ceux présentés par les douze Départements de Nouvelle-Aquitaine. En février, je serai dans l'incapacité de vous dire quels seront les montants de DSID de l'année. Pour autant, il faudra bien d'ici là construire le budget.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, je pense avoir répondu à vos questions. Peut-être insuffisamment ?...

M. LÉGER. – Mais oui.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Ma question anticipe peut-être le débat d'orientations budgétaires. Je voulais savoir si les critères du décret tertiaire avaient été pris en considération sur l'impact éventuel sur les budgets à venir.

Je suppose que le Département doit être largement impacté par ce décret, qui risque d'être particulièrement budgétivore si l'on veut répondre aux normes qui, sans être imposées, y sont clairement fléchées.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous touchez du doigt une problématique d'importance.

Aujourd'hui, nous devons dresser un diagnostic. Nous dressons donc le diagnostic, mais nous savons pertinemment que s'ensuivront des conséquences et des actions à mener. Je rappelle que le tertiaire concerne tout bâtiment au-dessus de 1 000 mètres carrés. Des collectivités dès 1 000 ou 1 500 habitants, comme SAINT-SULPICE-LE-GUÉRÉTOIS, FELLETIN ou BOUSSAC, seront impactées, et le Département également.

Nous en sommes pour l'instant à la phase de diagnostic. Nous n'avons pas anticipé ce que cela représentera demain dans le cadre de cette opération tertiaire qu'il faudra bien mettre en œuvre. Nous espérons que le Fonds vert sera correctement abondé et que nous bénéficierons de financements mais, venant de l'État, vous savez très bien que les promesses ne sont pas toujours suivies d'effet.

M. LÉGER. – Au sujet de ce décret, que M. BODEAU a bien raison de le signaler, comment le Département va-t-il travailler ? Conclura-t-il une convention avec le SDEC, le Syndicat départemental des énergies de la Creuse, comme le font de nombreuses communes, ou disposez-vous en interne des ressources humaines nécessaires pour le faire ?

De plus, il faudra faire attention, car des prévisions sont fixées tous les dix ans, avec des objectifs de sous-consommation à atteindre par rapport à ce que nous consommons actuellement. Les montants d'investissement nécessaires pour atteindre les objectifs sont loin d'être neutres !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je laisserai Mme la Présidente répondre sur le SDEC.

Pour ce qui est du diagnostic, les forces en interne suffiront ; nous y travaillons déjà. En revanche, il est certain que la clause de revoyure tous les dix ans sera fortement impactante.

Je ne vous ai pas donné le chiffre concernant l'état d'investissement sur l'ensemble de notre patrimoine, car nous parlons du décret tertiaire, mais nous pourrions également évoquer la fin de la mise en accessibilité de l'ensemble de nos bâtiments départementaux. Là encore, l'incidence n'est pas neutre financièrement. Nous n'avons pas fini le plan de l'Ad'Ap qui doit s'achever en 2024 et que nous nous sommes engagés à terminer.

Sur ce décret tertiaire, nous en sommes à la phase de diagnostic, l'État faisant pression, mais nous n'allons pas nous engager la fleur au fusil. Pour l'instant, je l'ai dit, en interne, nous sommes en train de faire le diagnostic sur l'état des bâtiments.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pour répondre à votre question, nous intégrerons cette nouvelle nécessité dans le Plan pluriannuel d'investissement (PPI). Nous le ferons en interne autant que faire se peut. Nous verrons par la suite si nous avons besoin de recourir à un autre prestataire. Pourquoi, en effet, ne pas nous adresser au SDEC si, après les communes et les intercommunalités, nous accompagner dans cette démarche représentera une lourde tâche, mais le SDEC est effectivement un partenaire de toujours.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, la rénovation énergétique du bâtimentaire appartenant au Département représente 30 M€, ce qui globalement correspond à notre fonds de roulement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH, sur les difficultés rencontrées durant l'année 2022.

M. LOZACH. – Je n'ai pas trop compris, madame la Présidente, votre interpellation brutale de tout à l'heure mais, comme je n'ai pas pour habitude de me dérober, je vais vous répondre.

M. LÉGER. – Le désir se construit, disiez-vous !

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'était un coup de foudre.

M. LOZACH. – C'est vous-même qui m'avez interpellé. Je ne suis pas là, madame la Présidente, pour justifier les décisions gouvernementales.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce n'était pas mon propos. Ma question portait plutôt sur le travail parlementaire autour des questions financières. Nous avons la chance de compter un parlementaire parmi les élus de notre Assemblée. Voilà pourquoi je me permettais tout simplement de vous solliciter, mais ce n'est en rien une obligation, je ne me le permettrais pas.

M. LOZACH. – Je constate qu'une nouvelle fois, vous êtes revenue une dizaine d'années en arrière. Moi aussi, j'ai eu des situations d'urgence à régler. Le reste à charge concernant l'APA nous est tombé brutalement sur la tête, il a bien fallu le gérer. Ne soyons donc pas, l'un et l'autre, un homme et une femme du passé ! J'espère que ce débat sera clos entre nous.

Toutefois, puisque vous y êtes revenue, sachez que j'ai reçu il y a quelques semaines l'appréciation finale de la Chambre régionale des comptes concernant la période de 2001 à 2015, et l'observation finale et définitive est qu'il n'y a pas d'observation à formuler.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est formidable !

M. LOZACH. – Cela m'importe davantage que tous les débats politiciens : il n'y a pas eu de dérive, de dérapage ou de malhonnêteté !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous ne disons pas cela.

M. LOZACH. – Non, mais j'aimerais que ce débat soit clos une bonne fois pour toutes et que l'on cesse de regarder dans le rétroviseur.

Nous sommes pleinement conscients des questions que soulèvent les années 2022 et 2023. Il ressort de nos discussions avec des présidents d'intercommunalité ou avec des maires qu'ils rencontrent énormément de difficultés à se tenir au budget municipal ou intercommunal qu'ils ont voté au mois de mars dernier et que, par ailleurs, ils sont dans le flou le plus total pour la préparation du budget de 2023.

Mais ce brouillard touche aussi bien les collectivités que l'État. Les prévisions concernant l'inflation ou la croissance économique pour l'année prochaine sont dans le flou le plus total. On sait d'ores et déjà que tout cela est présenté de manière optimiste, alors que personne ne sait quand et comment se terminera cette guerre en Ukraine, que ce soit en ce qui concerne l'inflation, les prix de l'énergie, les denrées alimentaires, les matières premières, les marchés publics, etc. Il est évident que cela crée de l'incertitude pour tous les budgets publics.

S'agissant du Fonds vert, il faut se mobiliser et monter les dossiers dès à présent. Cela fait des mois et des mois qu'il est question de ce fonds, dont nous ne connaissons pas très précisément les modalités d'application. Ce qui est sûr, c'est que 2 Md€ sont fléchés uniquement en direction des collectivités locales, à moins que des modifications n'interviennent, car cela peut encore évoluer. En tout cas, pour l'instant, les projets privés ne sont pas concernés et aucune procédure d'appel à projets ou d'appel à manifestation d'intérêt n'est requise. Cela signifie qu'en cette affaire, les premiers demandeurs seront les premiers servis. Je pense donc qu'il faut se retrousser les manches et déposer très rapidement ces dossiers puisque, outre cette dotation directe, des prêts très importants ont également été débloqués. À mon avis, c'est en ce sens qu'il faut inscrire la trajectoire de la Creuse concernant la lutte contre les passoires énergétiques. Cela me semble être une priorité absolue pour les cinq ans à venir.

Mais les débats au sein des Départements ressemblent aux débats budgétaires au Parlement : nous passons par des DM 1, DM 2, DM 3 qui s'appellent au Parlement des projets de loi de finances rectificative. Nous n'en avons jamais connu autant ! L'Assemblée nationale en est au dixième 49.3. Paradoxalement, cela signifie, chaque fois, que l'on redonne la main au Gouvernement puisque le débat s'interrompt brutalement et qu'ensuite, le Gouvernement fait ce qu'il veut : il reprend ou ne reprend pas les amendements déjà adoptés par le Parlement. Multiplier ces 49.3 revient donc à lui laisser les mains totalement libres.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je suis heureuse de vous avoir poussé à prendre la parole pour confirmer ce que vous vivez à l'échelle nationale, au Parlement, que je résumerai en une période « de flou le plus total », pour reprendre vos propos.

C'est la raison pour laquelle, monsieur LÉGER, je puis vous garantir qu'au cours de l'année 2023, entre les orientations budgétaires dont nous débattons aujourd'hui, le vote du budget en février et la fin de l'année 2023, de nombreuses modifications interviendront dans bien des domaines. C'est aujourd'hui le propre et le sort réservé aux collectivités locales. C'est la raison pour laquelle il faut être dans le prudentiel. Plus et encore plus de prudentiel, je le dis et le maintiens, tel est le mot d'ordre de notre collectivité parce que nous n'aurons pas les moyens de rebondir face aux réels défis qui s'imposeront à nous, en particulier face aux besoins d'investissement propres à notre collectivité, notamment s'agissant des bâtiments.

La parole est à M. FOULON

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, vous parliez des inscriptions budgétaires par rapport aux réalisations. Certes, nous avons inscrit 53 M€ dans le budget, mais je vous rappelle que certaines opérations étaient des opérations comptables et qu'en réalité, n'ont été inscrits que 28 M€ en investissement. Nous finirons l'année à 22,5 M€. Au vu de la structuration de nos finances, investir aujourd'hui 22,5 M€ n'est pas rien : nous avons *grosso modo* 6 M€ de CAF net, nous prenons 2 M€ dans notre bas de laine, et faisons un recours à l'emprunt de 9 M€, soit 17 M€. Calculez !

M. LÉGER. – Cela fait un taux de réalisation en investissement de 75 %. Nous avons connu mieux, y compris dans cette collectivité. Hier, sur le taux d'épargne brute, M. COSTES nous a bien indiqué qu'avec un taux à 9,9, nous n'étions pas parmi les meilleurs Départements, pour ne pas dire que nous étions le Département le plus dégradé. Il faut donc savoir raison garder et ne pas s'enthousiasmer sur son bilan.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, je ne peux pas vous laisser dire cela. Certes, il est toujours possible de faire mieux mais, dans le contexte actuel, un taux de réalisation à 75 % reste un bon taux. En outre, si avec un taux d'épargne légèrement inférieur à 10, qui n'est pas excellent comparé au taux d'épargne des autres Départements, voire l'un des plus bas de la strate départementale, que nous parvenons à réaliser 75 % des investissements inscrits, à mon avis, nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais, bien sûr, il est toujours possible de critiquer et d'affirmer qu'un taux de 85 % serait mieux.

Je laisserai Hélène FAIVRE répondre sur les arbitrages intervenus.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous n'allons tout de même pas ignorer ce qui se passe aujourd'hui du point de vue économique. S'agissant des appels d'offres, combien de lots infructueux ? Combien d'entreprises sont-elles en capacité de démarrer les chantiers en temps et en heure ? Toutes manquent de collaborateurs. Combien d'appels d'offres sommes-nous contraints de reprendre en raison de l'inflation des matières et les coûts de la construction ? Quand vous prévoyez une enveloppe de dix et que, finalement, l'appel d'offres aboutit à douze, il faut bien revoir le plan de financement. Nous avons vraiment vécu une année extrêmement complexe.

De plus, je regardais ce matin les informations nationales : attention à ce qui se passe en Chine, où tout le monde a été cadenassé. Nous avons vu les drames qui s'en sont suivis. On ouvre aujourd'hui les portes. Les habitants en Chine se retrouvent dehors sans vaccin, ou avec des vaccins qui n'ont pas été opérants, et sans médicaments. Ils recommencent à être malades, voire très malades. Or la Chine est la *Factory* du monde entier. Les conséquences ne manqueront, à mon avis, de nous frapper de plein fouet. C'est un paramètre qu'à mon avis, peu d'économistes avaient intégré dans les perspectives pour 2023.

Je veux bien que nous soyons trop prudents mais, très franchement, de très nombreux indicateurs sont au rouge et m'incitent à opter pour trop de prudence que pas suffisamment et je vous invite à prendre des décisions encore plus prudentielles pour 2023 qu'en 2022.

La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Si le seul reproche que l'on nous adresse est d'être trop prudents, de ne pas assez dépenser et d'engranger trop de recettes, je pense que notre Directeur des finances ne doit pas être très inquiet. Malheureusement, il n'en ira certainement pas de même l'année prochaine.

Quels sont les travaux non réalisés ? Le détail de la Décision modificative figure dans le rapport, et ce ne sont pas 2 ou 3 M€ de travaux qui ont été reportés. Tout d'abord, sur les routes, une réalité s'impose, qui représente 270 000 € et porte essentiellement sur des études et des travaux à réaliser sur les digues. Le report tient à des diagnostics qui n'ont pas pu être réalisés ou au manque de prestataires disponibles. Telles en sont les raisons.

Sur les ouvrages d'art, ensuite, nous inscrivons – 100 000 €. Les opérations reportées d'une certaine ampleur concernent principalement une digue et le mur de FELLETIN en raison du contentieux en cours.

En réalité, l'objet de cette DM tient essentiellement à des opérations d'ordre car, nous nous étions fixé comme objectif de faire refinancer nos prêts à de meilleurs taux. Nous aurions dû rembourser des emprunts et à en contracter d'autres, mais la conjoncture des taux s'est inversée. Ces opérations n'ont pas eu lieu compte tenu de la remontée des taux. Ce n'est plus le moment de renégocier les emprunts.

S'agissant des bâtiments, la liste vous est fournie dans le rapport. Je vous y renvoie, mais aucun réajustement ne dépasse les 100 000 €.

Quant au taux de réalisation de 75 %, je n'ai pas le détail, mais il s'agit principalement de subventions non versées parce qu'elles n'ont pas été appelées, que ce soit pour Boost'Ter, l'eau ou l'assainissement. Cela ne concerne pas de gros chantiers. Je n'ai pas connaissance d'un gros chantier qui aurait été reporté.

Il s'agit plutôt d'opérations d'ordre d'un côté, de subventions non versées, parce que non appelées, de l'autre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je comprends mieux votre remarque, monsieur LÉGER : vous avez confondu opérations patrimoniales et travaux sur le patrimoine bâti. Cela n'a rien à voir. En fait, dans cette DM, comme le précisait Mme FAIVRE, en investissement, nous sommes à peu près à 400 000 € sur les chapitres 906 et 907. En revanche, les 2 M€ auxquels vous faisiez référence concernent les

opérations patrimoniales. Il s'agit des opérations de rachat de crédits que nous n'avons pas pu réaliser au regard des taux actuels. Ce ne sont donc pas 2,1 M€ de travaux sur l'immobilier départemental qui n'auraient pas été réalisés. Je comprends votre inquiétude, mais ce n'est pas le cas.

M. LÉGER. – Non, vous nous dites, madame FAIVRE, qu'il n'y a pas de grosses opérations déprogrammées. Nous avons pris l'exemple de FELLETIN. M. FOULON parlait de la caserne Lelièvre. Pour que nous soyons bien d'accord sur les investissements déprogrammés, donnez-nous seulement les deux ou trois travaux les plus importants qui ont été déprogrammés.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je suis désolée, mais vous vous raccrochez aux branches, monsieur LÉGER. Vous parliez des opérations patrimoniales – c'est l'intitulé – et de 2 M€. Je me suis demandé de quoi il s'agissait, et cela figure dans le rapport : il s'agit des emprunts. Soyez honnête, c'est bien le terme que vous avez employé : « opérations patrimoniales », et quand on parle de patrimoine, on pense tous aux bâtiments mais, en l'occurrence, patrimoniales signifiait financières.

En tout cas, il n'y a pas de grosse opération déprogrammée. La plus grosse opération déprogrammée sur les routes est le mur de FELLETIN, en raison d'un contentieux, pour 200 000 €. Sur les bâtiments, je vous invite à étudier le rapport : la colonne verte reprend les CP sur les bâtiments : nous avons ici + 10 000 €, là – 55 000 €, là encore – 40 000 €. Ce ne sont pas des sommes importantes. Il n'y a pas de gros chantiers déprogrammés, mais une addition de petites déprogrammations.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de toutes ces précisions, madame FAIVRE et monsieur FOULON. Elles éclairent quelques lectures inopportunes de cette Décision modificative sur l'investissement.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – S'agissant de l'investissement, les 300 000 € d'économie concernent surtout le chapitre 023, puisque ce sont des travaux en cours. C'est sur ce chapitre, je suppose, que des travaux sur les voiries et les bâtiments n'ayant pu se faire ont été déprogrammés.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – En effet, cela concerne les digues. La liste est succincte. Il s'agit en réalité d'une petite Décision modificative pour ce qui est des routes et des ouvrages d'art.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose de passer au vote.

M. MARSALEIX, secrétaire. – Je vous signale que M. Bertrand LABAR s'est absenté et a donné pouvoir à Mme Delphine CHARTRAIN.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il vous est proposé de voter la Décision Modificative n° 3 du Budget Principal, qui s'élève à + 3 772 634 €, dont - 3 015 280 € en section d'investissement et + 6 787 914 € en section de fonctionnement.

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	Vote	RECETTES	Vote
90 – Équipements départementaux				
Chapitre 900 : Services généraux	+ 2 400 €	**18 p 0 c 12 abst**	-	
Chapitre 901 : Sécurité	-		-	
Chapitre 902 : Enseignement	-		-	
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	+ 71 320 €	**18 p 0 c 12 abst**	-	
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-		-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		-	
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active	- 234 000 €	**18 p 0 c 12 abst**	+ 21 521 €	**18 p 0 c 12 abst**
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	- 144 000 €	**18 p 0 c 12 abst**	- 10 092 €	**18 p 0 c 12 abst**
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	-		-	
Chapitre 908 : Transports	-		-	
Chapitre 909 : Développement	-		-	
	-		-	
91 – Équipements non départementaux				
Chapitre 910 : Services généraux	- 6 000 €	**18 p 0 c 12 abst**	-	
Chapitre 911 : Sécurité	- 65 000 €	**18 p 0 c 12 abst**	-	
Chapitre 912 : Enseignement	-		-	
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	-		-	
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	-		-	
Chapitre 915 : Action sociale (hors RMI et RSA)	-		-	
Chapitre 915-4 : Revenu minimum	-		-	

d'insertion	- 40 000 €	**18 p 0 c 12 abst**	-	
Chapitre 915-6 : Revenu de solidaritéactive	-		-	
Chapitre 916 : Réseaux et	-		-	
infrastructuresChapitre 917 :	-		- 7 740 007 €	**18 p 0 c 12 abst**
Aménagement et environnement				
Chapitre 918 : Transports				
Chapitre 919 :				
Développement **92 –**				
Opérations non ventilées				
Chapitre 921 : Taxes non affectées				
Chapitre 922 : Dotations et				
participations				
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières				

Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-		-	
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	- 2 100 000 €	**18 p 0 c 12 abst**	- 2 100 000 €	**18 p 0 c 12 abst**
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	- 500 000 €	**18 p 0 c 12 abst**	- 100 000 €	**18 p 0 c 12 abst**
95 – Opérations sans réalisation				
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	-		-	
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-		+ 6 913 298 €	**18 p 0 c 12 abst**
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-		-	
TOTAL	**- 3 015 280 €**	**18 p 0 c 12 abst**	**- 3 015 280 €**	**18 p 0 c 12 abst**

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	Vote	RECETTES	Vote
93 – Opérations ventilées				
Chapitre 930 : Services généraux	+ 4 000 €	**30 p 0 c 0 abst**	+ 158 796 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 931 : Sécurité	-		-	
Chapitre 932 : Enseignement	- 14 300 €	**30 p 0 c 0 abst**	-	
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	- 76 800 €	**30 p 0 c 0 abst**	+ 700 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	- 5 000 €	**30 p 0 c 0 abst**	-	
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	+ 49 846 €	**30 p 0 c 0 abst**	+ 552 242 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 935-4 : Revenu minimum d'insertion	-		-	
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes(APA)	-		+ 439 288 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	-		+ 18 000 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	+ 7 000 €	**30 p 0 c 0 abst**	+ 21 832 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	+ 57 000 €	**30 p 0 c 0 abst**	+ 2 244 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 938 : Transports	-		-	
Chapitre 939 : Développement	- 50 750 €	**30 p 0 c 0 abst**	+ 35 212 €	**30 p 0 c 0 abst**
94 – Opérations non ventilées	-		-	

Chapitre 940 : Impositions directes	-		+ 6 058 270 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-		-	
Chapitre 942 : Dotations et participations	- 80 000 €	**30 p 0 c 0 abst**	+ 1 330 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 943 : Opérations financières	-		-	
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	+ 83 620 €	**30 p 0 c 0 abst**	-	
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	- 100 000 €	**30 p 0 c 0 abst**	- 500 000 €	**30 p 0 c 0 abst**
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	-		-	
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section				

95 – Opérations sans réalisation Chapitre 952 : Dépenses imprévues Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	- + 6 913 298 €	**30 p 0 c 0 abst**	- -	
TOTAL	**+ 6 787 914 €**	**30 p 0 c 0 abst**	**+ 6 787 914 €**	**30 p 0 c 0 abst**

TOTAL GÉNÉRAL	**+ 3 772 634 €**	**18 p 0 c 12 abst**	**+ 3 772 634 €**	**18 p 0 c 12 abst**

Je vous invite également :

- à voter une provision complémentaire de 83 619,36 € sur le budget principal du Conseil départemental de la Creuse, les crédits nécessaires étant inscrits au chapitre 945 du Conseil départemental dans le cadre de cette Décision modificative n° 3. *(Adoptée à l'unanimité.)*
- à approuver l'actualisation et le vote des Autorisations de Programme concernant la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction, la Direction de l'ingénierie routière et la Direction des Ressources Naturelles et des Transitions. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'À L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

RAPPORT N°°CD2022-05/1/43

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Les personnes à la tête des exécutifs le savent bien, au 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du budget, ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, afin que la collectivité puisse continuer de travailler après le 31 décembre à minuit, il convient de donner pouvoir à Mme la Présidente pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Il est à noter que, jusqu'au 31 décembre 2022, le budget principal du Conseil départemental de la Creuse est voté par fonction. À partir du 1er janvier 2023, il sera exécuté par nature.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose donc de m'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2023 dans les conditions présentées. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Même si certains sujets ont déjà été largement abordés, nous entrons dans le cœur du débat sur les orientations budgétaires qui vous sont proposées pour construire le budget en 2023.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

RAPPORT N°°CD2022-12/3/44

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous allons rester dans le factuel. Même si, plutôt que de vous présenter une longue litanie de chiffres, je souhaite laisser une large part au débat, il me faut vous rappeler quelques éléments antérieurs. Je me propose de vous les présenter en trois chapitres : comprendre le passé ; revenir sur les grandes tendances de 2022, qui ont été largement dévoilées au travers de la DM 3 qui vient de vous être présentée ; et en venir aux grandes orientations budgétaires pour 2023 sur lesquelles, mes chers collègues, nous débattrons.

Tout d'abord, comprendre le passé.

Nous disposons d'analyses rétrospectives des Départements. Certains éléments sont incontournables. Je ne reviens pas sur les DMTO, dont nous avons largement parlé. En la matière, monsieur LÉGER, nous savons où nous allons. La dynamique se poursuit et nous connaissons mensuellement les recettes et l'état d'avancement de ces fameux DMTO. Ils nous permettent de nous retrouver parmi les dix-neuf Départements dont la dynamique reste très forte alors que certains Départements, comme l'Yonne, sont dans le dur. Mais l'Yonne, plus proche de la Région parisienne, ne connaît pas la remontée de l'immobilier que l'on constate un peu partout en France dans les départements ruraux. Les notaires nous disent qu'en Creuse, le prix moyen du mètre carré est reparti à la hausse, pas seulement autour de GUÉRET ou de LA SOUTERRAINE, mais également dans des cantons plus retirés. Les prix repartent à la hausse assez fortement.

S'agissant des recettes de fonctionnement départementales, je rappelle que le redressement des finances publiques nous avait bien pénalisés. Toutefois, la TSCA, ce produit sur les assurances que j'ai déjà évoqué, connaît une dynamique de l'ordre de 3 à 4 %. Mais le renforcement de la péréquation départementale nous pénalisera en 2023, car nous devrons contribuer à ce fonds pour qu'il y ait une justice au niveau de ces choses !

Je reviens sur les exercices de 2015 à 2021. M. LOZACH nous a dit qu'il avait reçu le rapport de la Cour des comptes couvrant la période de 2001 à 2015. Je tenais à vous rappeler la capacité d'autofinancement brute, qui est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, car la situation était extrêmement compliquée avec des CAF nettes négatives, voire, certaines années, des CAF brutes négatives, qui nous ont mis en alerte. Il est tout de même important de le rappeler quand on voit aujourd'hui une CAF brute s'établir à son niveau actuel, puisqu'elle est de l'ordre de 18 M€, soit une progression de 50 % de la CAF brute entre 2016 et 2022.

Le taux d'épargne brute est légèrement inférieur à 10 %, monsieur LÉGER. Même si nous nous en satisfaisons, ce n'est pas suffisant. Mais en le comparant à celui des autres Départements de la strate, c'est-à-dire les Départements dont la population en dessous de 250 000 habitants, nous constatons que les ratios de certains d'entre eux atteignent 15, voire

20 %. Cela étant, ils présentent des spécificités qui leur sont propres, que nous évoquerons par la suite.

S'agissant du fonds de roulement, comme Mme la Présidente l'a dit, nous avons connu de fortes difficultés en ce funeste mois de décembre 2015 sur lequel je ne reviendrai pas. Mais en cette fin d'année 2022, un fonds de roulement de l'ordre de 30 M€, nous permette de disposer d'un bas de laine intéressant dans les trajectoires budgétaires.

Quels sont les à souligner sur les items financiers ?

Je vous propose, car ce n'est pas neutre, de revenir sur les dépenses de personnel. En 2021, elles s'établissaient à 45,8 M€ et ont connu une progression de 12,7%, soit 5 M€, qui n'est pas de notre fait puisqu'en 2022, il nous a fallu prendre en compte l'avenant 43 et la revalorisation de 3,5 % du point d'indice. Ce sont plus de 4 M€ qui viennent impacter notre section de fonctionnement. J'ai évoqué dans le débat la rigidité de nos dépenses de fonctionnement, aux alentours de 80 %.

En comparaison avec les autres départements, notre CAF nette s'établit aux alentours de 6,2 M€. Il ne faut pas non plus s'en enorgueillir, car nos dépenses, en augmentation de 4 à 5 M€, plombent cette CAF nette. Le Fonds de péréquation horizontal entre les Départements nous rapporte encore 5,8 M€, pour l'instant, mais il n'est pas non plus gravé dans le marbre et pourrait être remis en cause demain. Je ne vous parle pas des nouveaux critères d'attribution de la DGF dont l'application est reportée en 2023, mais qui s'appliqueront dès 2024.

Notre capacité de désendettement s'établit aux alentours de 5,5 ans. Je n'entre pas plus dans le détail. Elle était bien plus importante les années précédentes puisqu'en 2017, elle était de près de 12 ans. Je rappelle qu'il y a deux cotes d'alerte, l'une à 10 ans, l'autre à 15 ans. Nous sommes à 5,5, mais pour poursuivre la comparaison, celle d'autres Départements de la strate est bien meilleure. Pour ne citer que l'exemple de l'Indre, sa CAF brute et sa CAF nette sont identiques, tout simplement parce que l'Indre n'a aucun endettement : zéro emprunt ! C'est assez spécifique, lié à un historique, puisque l'Indre a, en effet, bénéficié de legs et de donations et que leur immobilier à Paris leur rapporte des financements. Ils ont également l'immobilier au Brésil ! J'appelle votre attention également sur la spécificité de la Haute-Marne qui, grâce aux déchets nucléaires, engrange des recettes de 28 M€, alors que notre excédent, notre fonds de roulement, est de 30 M€. Lorsque vous êtes assuré de toucher d'emblée 28 M€ au 1er janvier, cela a bien évidemment un impact sur l'endettement, sur la CAF nette et brute. De même, vous constaterez que l'Ariège n'a pas beaucoup d'emprunt, pour citer des Départements qui nous ressemblent, ruraux avec des problématiques d'enclavement.

Notre taux d'épargne brute est bon. La Nièvre a un taux d'épargne de 10,31 %. Ses capacités d'autofinancement sont assez conséquentes, mais ses taux emprunts sont également élevés.

S'agissant des frais de séjour, les dépenses en Creuse sont supérieures à celles d'autres Départements. Je parle sous le contrôle de Philippe METGE, notre directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion sociale : nous travaillons actuellement à un projet de réforme de ces frais de séjour.

J'en viens aux charges de personnel par habitant. Même si nous avons encadré la masse salariale, celle-ci demeure conséquente, puisque les frais de personnel représentent 90 € par habitant. La moyenne de la strate est de 289 € par habitant.

S'agissant de l'aide à la personne par habitant, on entend parfois dire que nous ne faisons pas assez pour les Creusois dans certains domaines. Je parle sous le couvert de Marie-Thérèse VIALLE : l'aide à la personne s'établit à 446 € par habitant, quand la moyenne de la strate est de 328 €. La Corrèze est à 231 € par habitant. C'est un simple constat, je me borne à citer les comparaisons, sans interprétation. Mais ce n'est pas neutre sachant, M. LÉGER l'a souligné, que le taux de pauvreté de la Creuse est de 18 %. L'Ariège est également à 18 % ; il y a donc une relation de cause à effet. La prise en charge et le montant de l'aide à la personne sont, bien évidemment, liés au taux de pauvreté.

J'en viens aux AIS. En 2023, pour la PCH, ce sera compliqué. Quant à la problématique que nous connaissons s'agissant de l'APA, nous en avons déjà suffisamment parlé : son reste à charge est loin d'être neutre. Les frais de séjour et d'hébergement par habitant s'établissent à 270 €, alors que la moyenne de la strate est à 220 €.

Le montant des subventions d'équipement s'établit à hauteur de 30 €, car nous investissons pour notre collectivité mais nous donnons également des subventions aux collectivités autour de nous.

Voilà donc une photographie sur 2022 et sur les spécificités qui fondent notre Département et qui doivent être prises en compte dans la construction budgétaire.

Avez-vous des questions sur cette partie, chers collègues ?... Je n'ai dévoilé aucun secret, tous ces éléments étaient largement connus.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il est important de se comparer pas seulement aux Départements comparables de notre strate, mais aussi à ceux qui ont des populations hyper rurales comme la nôtre. Nous avons tendance à regarder plutôt le Cantal que la Corrèze, qui possède deux fois plus d'habitants, et dont les bassins économiques sont différents. C'est important parce que notre rôle est d'anticiper des grandes tendances.

J'évoquais en début de matinée le Conseil national de la refondation « bien vieillir » et la loi Grand âge, nous savons bien que nous aurons à intégrer et prendre en charge des modifications en la matière. Mme VIALLE le sait tout particulièrement, puisqu'une très intéressante réunion du CDCA – conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie – s'est tenue sur la question du répit et de l'aide aux aidants, vendredi dernier à ÉVAUX-LES-BAINS. L'idée est de retravailler toute la chaîne, car le maintien à domicile a atteint ses limites – nous le constatons dans un grand nombre de cas – et ce qui se passe dans les établissements pour personnes âgées ne peut que nous préoccuper quant aux risques, financiers notamment, encourus par ces établissements demain.

De mon point de vue, nous avons besoin de ce temps d'orientations budgétaires et d'un travail effectué en amont pour savoir où nous nous situons, comment interpréter les éléments dont nous disposons et nous appuyer dessus pour bâtir des politiques mieux adaptées aux défis que révèle la démographie de notre département.

Je tiens également à remercier M. COSTES et ses services pour ce rapport, mais il me semble que M. LÉGER l'avait fait également au nom du groupe de l'opposition l'année dernière, car il nous permet d'avoir un débat d'orientations budgétaires extrêmement riche. Nous disposons d'éléments les plus complets, allant bien au-delà de la seule collectivité départementale. C'est assez logique, car nous ne pouvons pas construire des orientations budgétaires d'une collectivité sans tenir compte des éléments externes, mais je tiens vraiment à remercier, car ce document est extrêmement riche d'informations.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, je rebondis sur ce que vous venez de dire : pour se projeter sur 2023, nous devons étudier les situations autour de nous, mais aussi au niveau de l'État. Nous voyons bien les discussions au Parlement sur le PLF pour 2023, avec des projections économiques qui ne se sont jamais réalisées ; je pense notamment à des taux de croissance qui, bien souvent, sont en-deçà des prévisions.

Je ne reviens pas sur le contexte, mais je relève que, dans la construction du budget, il n'est plus question du contrat de Cahors. Souvenez-vous ce contrat imposé et de l'encadrement des dépenses de fonctionnement. On n'en parle plus, mais on l'habille différemment. Je sais que des pressions sont exercées pour faire sauter ce - 0,5 % que l'État demande aux collectivités de traduire dans leurs dépenses de fonctionnement après inflation. L'inflation étant à 4,3 %, en tenant compte de ce - 0,5 %, nous ne pouvons prévoir dans notre construction budgétaire d'aller au-delà d'une augmentation de 3,8 %. Cela peut sembler bien, mais nous ne savons pas quelle sera l'inflation en 2023 en matière d'énergie, de denrées alimentaires, etc. Nous n'en savons rien. Nous nous retrouvons dans une situation extrêmement complexe. On nous dit que le - 0,5 % va disparaître mais, pour l'instant, il s'applique toujours et nous devons en tenir compte dans notre construction budgétaire. Sinon, nous ne serons pas au rendez-vous.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En outre, si l'inflation est de 4,2 ou 4,3 %, nous prendrons à notre compte le coût de cette inflation supplémentaire sur nos dépenses. La mécanique intellectuelle imaginée par le Gouvernement est, là encore, assez tordue, pour ne pas dire extrêmement vicieuse.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour ce qui est du prix des repas dans les collèges, nous avons limité les choses. J'ai lu hier dans la presse que la Région avait décidé de prendre à sa charge les frais alimentaires supplémentaires, mais c'est répondre au coup par coup. Or on ne construit pas un budget au coup par coup, on le construit sur des prévisions.

La fraction de TVA est plus ou moins acquise. Nous subissons de plein fouet la suppression de la CVAE, qui aura un réel impact sur nos ressources, même si une péréquation est opérée. À chaque fois, nous sommes dépendants de ce que l'État veut bien nous accorder. Les perspectives d'évolution de nos recettes de fonctionnement restent donc floues. Nous savons seulement qu'elles ne seront pas très bonnes. Si nous nous appuyons sur les critères retenus, toujours en restant précautionneux, en 2023, le montant de la DGF devrait poursuivre

son évolution favorable. À ce stade, son montant total est estimé à 44,372 M€, contre 44,049 € en 2022. Cela représente 0,73 % d'augmentation, soit à peine 329 000 €, quasiment rien sur de tels montants. La DGF se compose de la dotation forfaitaire, la dotation de compensation et la dotation de fonctionnement minimale, sur lesquelles je ne reviens pas dans le détail.

Tels sont les éléments que je pouvais vous livrer concernant les ressources.

Monsieur COSTES, souhaitez-vous ajouter quelques mots à propos des recettes de fonctionnement ?...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Excusez-moi, mais nous avons eu précédemment des échanges intéressants : vous dites que nous ne prévoyons pas suffisamment d'inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement, la preuve étant cette DM 3 de fin d'année. En ce 16 décembre 2022, puisque nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires, nous pourrions échanger sur des visions différentes, tenant compte des prévisions de recettes de fonctionnement que nous venons de partager. Avez-vous des avis contraires ou divergents dont nous pourrions discuter ?

Tel est le sens d'un débat d'orientations budgétaires. Ma question n'est pas un piège, je ne cherche pas à vous ennuyer. Franck FOULON et Valérie SIMONET ne sortent pas des chiffres d'un chapeau ! Ceux-ci résultent du travail réalisé en amont, mais nous savons d'ores et déjà que les chiffres que nous présentons aujourd'hui, en décembre, ne seront sans doute pas ceux du budget, en février, et qu'il sera probablement nécessaire de voter des de décisions modificatives, car ils évolueront en cours d'année.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Nous venons de voter une DM 3 sur le budget principal, avec des recettes supplémentaires de 7 M€ liées à la fraction de TVA. Avez-vous fait une extrapolation sur 2023 pérennisant ces 7 M€ ou vous appuyez-vous sur une vision différente de l'évolution de cette recette de fonctionnement ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Votre question résume parfaitement la situation. Je l'ai dit en présentant la DM : nous connaissons la situation pour 2022, malheureusement, nous ne savons pas si elle se reproduira en 2023. Nous n'avons aucune certitude. Qui peut savoir jusqu'à quand se poursuivra cette dynamique de la TVA ? Nous savons que le taux actuel de progression des recettes de TVA de l'État est de 11 %. C'est un taux énorme. Mais, sachant les difficultés économiques rencontrées par l'État et ne sachant pas, par exemple, quand interviendra la fin de la guerre en Ukraine, nous considérons que tous ces éléments ne manqueront pas d'impacter fortement les décisions.

Je signale simplement que le baril de pétrole est monté au-dessus de 100 $. Il est aujourd'hui à 85 $ mais vous aurez remarqué que le prix du carburant ne baisse pas, ou très faiblement, à la marge. Cela signifie que l'État continue d'encaisser de l'argent. Aujourd'hui,

même si nous nous appuyons sur ce que nous avons obtenu, nous sommes tout de même obligés de le minorer.

Je vous invite à vous reporter à la page 133 du fascicule du DOB, relative aux prévisions de recettes budgétaires. Il est regrettable que M. LÉGER se soit absenté parce que je lui répondrai sur le fait que nous avons tendance à minorer fortement nos recettes et que nous passons des DM en fin d'année. Regardez les estimations pour 2023 par rapport à 2022 dans la construction budgétaire. Au titre des DMTO, nous inscrivons – 1,6 M€. C'est logique, nous avons reçu à peu près 4 M€ en quatre ans, et cela finira par s'arrêter. Pour ce qui est de la dotation APA, nous prévoyons – 1 M€. Nous pourrions en discuter. Hormis ces deux grosses sommes, nous inscrivons – 64 000 € sur le Fonds de péréquation DMTO, – 300 000 € sur la Taxe intérieure sur des consommations électriques sur laquelle nous prévoyons des évolutions. On demande, en effet, aujourd'hui aux citoyens de réaliser des économies, et comme l'on n'arrête pas de rabâcher qu'il faut éteindre les lumières, ils les éteignent. C'est ainsi que, le mois dernier, la demande a baissé de 10 %. Les citoyens intègrent ces instructions, nous également. Il est donc normal que nous prévoyions une baisse de 300 000 €.

Il ne s'agit pas de constructions budgétaires fantaisistes, nous ne naviguons pas à l'estime. Le pilotage est certes compliqué, mais nous essayons de nous approcher au plus près de la réalité. C'est la raison pour laquelle nous passons trois DM dans l'année, mais c'est à cela que servent les DM. Je regrette que M. LÉGER ne soit pas revenu, j'aurais aimé reprendre avec lui cette page 133 et les prévisions pour 2023 par rapport à 2022. Je me demande s'il n'est pas parti parce qu'il savait que j'allais aborder ce sujet... *(Sourires.)*

M. BODEAU. – Le voilà qui revient !

En revanche, page 134, au chapitre 073, en recettes, sont inscrits 8,7 M€, qui intègrent bien les 6 M€ supplémentaires de cette année ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Oui, les recettes augmentent de 5,1 M€. La difficulté est que nous ne savons rien de ce fameux Fonds de péréquation horizontale intra-départemental.

M. BODEAU. – Je parle des 7 M€ supplémentaires que nous avons touchés cette année en recettes de fonctionnement. Sont-ils également intégrés dans les orientations pour 2023 ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est la raison pour laquelle la progression n'est que de 0,32 pour 2023, soit quelque 194 M€.

M. BODEAU. – Mais les 6 M€ sont bien intégrés au chapitre 073 ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce sont les prévisions de la loi de finances, sur lesquelles nous nous appuyons.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Plus précisément, je viens de vérifier auprès de notre Directeur, dans la colonne 2022, les chiffres s'entendent après DM, y compris celle que nous venons de voter. Donc, les 97,532 M€ les intègrent...

M. BODEAU. – C'était bien ma question.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous avez la réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Notre directeur financier et nos services ne peuvent pas effectuer des inscriptions budgétaires fondées sur nos intuitions. Donc, en effet, à quoi se référer si ce n'est à la loi de finances, même si nous en doutons.

À titre personnel, comme c'est un débat, je peux vous livrer mon intuition, mais je ne m'engagerai absolument pas à ce qu'elle ait des incidences sur les écritures. Ainsi, nous pourrions considérer que ce supplément de TVA de fin d'année se prorogera, dans la mesure où personne ne pense que les prix baisseront l'année prochaine, même si, au fond, personne n'en sait rien. En revanche, l'État va bien devoir mettre en place des mesures de protection du pouvoir d'achat. La baisse du taux de TVA pourrait en être une. Même si, jusqu'à présent, personne n'a voulu le faire, cela pourrait être le cas et venir amputer nos recettes. Nous sommes obligés de nous fier à cette loi de finances et à l'augmentation de 5,1 % qu'elle prévoit, mais nous ne pouvons en être sûrs.

Nous sommes accusés d'être trop prudents, mais nous ne pouvons même pas l'être. Je ne suis pas complètement confiante dans cette inscription, mais nous n'avons pas d'éléments tangibles pour les revoir à la baisse. Peut-être, l'année prochaine, nous sera-t-il reproché d'avoir trop inscrit, mais nous nous appuyons sur des textes sérieux.

M. BODEAU. – Nous sommes bien d'accord : pour monter un budget, il faut du factuel, et rien que du factuel !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'est ce que j'avais dit en préalable.

M. BODEAU. – Ce n'est pas un souci. N'y voyez aucun procès d'intention. Je posais une simple question. Nous sommes bien obligés de nous appuyer sur quelque chose car, je le pense également, les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes pour bâtir des budgets, que ce soit en matière de dépenses ou de recettes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Puisqu'il paraît que j'ai manqué ! *(Sourires.)* Excusez-moi, je me suis absenté cinq minutes pour une noble cause, puisque je répondais aux questions de la télévision locale et n'ai pas pu entendre vos derniers échanges.

Je ne reviens pas sur les ratios et les taux. Depuis quelques années, le document d'orientations budgétaires est d'une immense qualité, comme le sont les interventions de M. COSTES lorsque nous l'interrogeons en commission des finances. À mon tour, je le dis et le répète. À ce sujet, il n'y a aucun souci !

Depuis quelques années, les débats sur les ratios sont toujours à peu près les mêmes. Sans remonter à Mathusalem, car j'ai bien remarqué que dès qu'apparaît une petite difficulté, on revient toujours à ce mois de décembre 2015 un peu...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Funeste, disons-le.

M. LÉGER. – ... frileux, dirais-je.

Malgré tout, si je vous dis que la part de l'investissement sur le budget total est un peu faible, ai-je tort ? Lorsque chaque année, année après année, lors du DOB et plus encore au compte administratif, je regrette que la faiblesse du taux de réalisation de l'investissement, ai-je tort ? Lorsque je fais remarquer qu'à 848 € par habitant, la dette, même si son encours diminue, est l'un des records français, ai-je tort ?

Pour dépasser les ratios et une discussion dans laquelle nous aurions quelques difficultés à être d'accord, serez-vous d'accord avec moi pour dire que le budget est un outil et n'est pas une fin en soi ? Il me semble que, pour la première fois ce matin, nous avons dit ensemble – la Présidente l'a dit, je l'ai dit également – qu'un budget, une inscription budgétaire, une Décision modificative, était un outil éminemment politique qui nous permet de faire des choses.

Le fascicule est extrêmement bien documenté, pas un chiffre ne manque. En revanche, voyons-nous vraiment les priorités qui sont les vôtres en termes d'action, et non pas seulement en termes de gestion ? Mais vous allez sans doute me rassurer à ce sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je reprendrai les propos que nous avons tenus précédemment, pendant votre absence.

Nous sommes en plein débat d'orientations budgétaires. J'entends vos propos, monsieur LÉGER : il faudrait investir davantage, et donc dégager une plus grande capacité d'autofinancement. Il convient également de se désendetter, vous l'avez dit, d'autant plus au vu du contexte et des taux d'emprunt actuels. Chers collègues, vous disposez donc de tous les éléments qui ont été clairement présentés, pour déterminer : où allons-nous resserrer, diminuer les dépenses de fonctionnement afin de dégager plus d'excédent pour procéder à des investissements ? C'est aussi simple que « un plus un égalent deux ». C'est la problématique de toutes les constructions budgétaires, qu'il s'agisse des communes, des intercommunalités, des Départements, des Régions... sauf pour l'État qui ne vote pas l'équilibre.

Je veux, et j'espère de toutes mes forces dégager une plus grande capacité d'autofinancement, mais quelles dépenses devrions-nous diminuer en fonctionnement parmi toutes celles qui vous ont été présentées pour ce faire ? Avez-vous des idées, mesdames et messieurs ? Le débat est lancé !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, nous avons présenté les recettes de fonctionnement. Je vous propose de nous pencher sur les dépenses de fonctionnement, et d'entendre vos propositions, mesdames et messieurs de l'opposition : sur quels chapitres allons-nous intervenir ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme Armelle MARTIN.

Mme Armelle MARTIN. – Excusez-moi, Armelle de l'Opposition a encore une question à poser sur les recettes. Vous avez souligné la forte baisse de la dotation APA. Page 132 de ce document, dont je salue également la qualité, je lis une inscription de 16 M€ pour 2023 au lieu de 17 M€ en 2022. Cette diminution de la dotation versée par la CNSA résulte de la perte d'activité constatée sur 2021. Afin que je comprenne bien, il s'agit de la perte d'activité liée aux plans d'aides ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Oui, cela tient à la réalisation des plans APA.

Mme Armelle MARTIN. – Ces plans d'aide n'ont pas pu être honorés faute de personnels. Nous perdons donc de l'argent parce que nous n'honorons pas pleinement les plans d'aide ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est bien cela. Nous en perdons moins si l'on parle en données brutes chiffrées. L'APA n'est compensée qu'à 51 % dans le département. Donc, si nous consommons 1 M€ de moins, conformément à la DM que nous avons votée en septembre,

nous aurons 500 000 € de compensation en moins sur l'année *n+2*. Cela entraîne des conséquences sur les recettes, mais nous inscrivons également une dépense moindre.

Mme Armelle MARTIN. – D'accord.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, il est un peu exagéré de dire que la dette de la Creuse par habitant est record. Elle est de 843 € par habitant. Le Cantal, les Hautes-Alpes, la Corrèze, la Nièvre et d'autres sont déjà à 1 250 €. Certes, notre dette par habitant n'est pas bonne ; il faudrait que nous soyons à 200 ou 300 € comme d'autres départements, mais c'est une équation à résoudre : pour investir davantage, où aller chercher des recettes ?

M. BODEAU. – Pourriez-vous m'apporter une précision. J'ai bien toutes les dépenses de fonctionnement, mais je n'ai pas le montant du chapitre 022 en dépenses de fonctionnement.

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'année prochaine, nous serons au format M 57 : donc, zéro !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cela a été reventilé ailleurs.

M. BODEAU. – Oui, mais dans la DM 3 du budget principal de fin 2022, ce n'est pas reventilé. En dépenses de fonctionnement, j'ai le chapitre 011, mais pas le 022. Peut-être n'apparaît-il pas parce qu'il n'y avait rien ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – En dépenses imprévues, nous sommes quasiment à 2 M€ en section d'investissement et, en section d'investissement, entre 5 et 6 M€.

M. BODEAU. – Donc, au chapitre 022, vous aviez à peu près 5 M€ ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – Entre 5 et 6 M€.

M. BODEAU. – Et au chapitre 001, en investissement ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – Nous avions un montant négatif, à hauteur de – 7,5 M€, compensé par l'excédent global de 39 M€ en section de fonctionnement.

M. BODEAU. – Quel a été, sur l'année 2022, le taux d'utilisation de ce chapitre 022 ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – Nous en avons utilisé quasiment la moitié puisque nous avions prévu, dans la construction budgétaire, 10 M€ que nous avons consommés au fur et à mesure des évolutions, notamment lors du dégel du point d'indice...

M. BODEAU. – Vous l'avez remonté au chapitre 012 ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – C'est cela. Nous avons donc pioché dans ces 10 M€. Il reste à ce jour un peu moins de 6 M€. Nous avons donc prélevé 4 M€.

M. BODEAU. – Il vous reste donc 1,5 M€ au 022 ?

M. COSTES, Directeur des finances et du budget. – Non, il reste 5,8 M€.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela nous a inquiétés d'autant plus pour l'année 2023. Ces dépenses imprévues, M. FOULON a employé le terme souvent utilisé dans les collectivités, est notre « petit bas de laine ». Nous avons dû y puiser 40 % pour conclure la fin de l'année 2022. Nous aurons d'autant moins de réserves pour 2023 et les années suivantes, alors que nous savons que les dépenses continueront d'augmenter.

Nous le savons tous, même dans ma petite commune. Cela fonctionne ainsi, d'autant plus en ce moment. Nous sommes tous extrêmement prudents parce que nous voyons les CAF diminuer nettement, pour ne pas dire passer en tendance négative. Ce fut l'une de nos inquiétudes au cours de l'année jusqu'à ce que l'on nous apprenne que la TVA ne serait pas de 2 % mais de 9 %. Sinon, nous ne vous aurions pas présenté ces chiffres et certainement pas la DM que nous venons de voter.

Nous en avons débattu à chaque Décision modificative. Chaque fois, nous avons inscrit les recettes au fur et à mesure de leur arrivée. En septembre, nous ne disposions pas des notifications, le Gouvernement n'avait pas pris la décision concernant cette part de TVA complémentaire au regard des recettes réalisées à l'échelle nationale, à moins d'avoir organisé une DM pile-poil le jour où nous recevions l'information, mais ce n'était pas le cas. Voilà pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui dans cette situation en termes de DM. Nous l'avons maintes fois expliqué.

M. BODEAU. – Cela signifie que la part non utilisée du chapitre 022, de l'ordre de 60 %, sera réaffectée au 002, en CAF. Cela participera également au ratio de la CAF nette qui s'établira aux alentours de 6 M€.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La CAF nette est de 6,2 M€.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Comme nous le faisons chaque année au moment du vote du budget, nous soumettrons à votre approbation l'anticipation des résultats du compte administratif, que nous votons plus tard dans l'année parce qu'en février, c'est trop tôt. Mais, parce que nous décidons de voter le budget le plus tôt possible afin de donner une vision sur la commande publique, en particulier sur les investissements, nous nous appuyons sur une estimation provisoire de l'excédent des résultats que nous affectons en février également. Si nous pouvions procéder autrement et construire le budget sans prendre en compte les excédents, nous serions les rois ! Malheureusement, ce n'est pas le cas, et ce depuis de nombreuses années. Je ne me souviens pas que nous ayons procédé différemment depuis 2004, malheureusement, en raison des capacités financières assez ténues du Département de la Creuse.

Bien évidemment, monsieur BODEAU, nous l'avons fait l'année dernière, et nous le ferons également cette année.

M. BODEAU. – Même si cela sera réaffecté avec le passage à la M 57, nous retrouverons toujours ce ratio du 022, sur les différents chapitres, du 011 au 065, en passant par le 012. Même si nous savons que nous aurons quelques incertitudes en 2023 et en restant prudentiels, si le ratio d'utilisation du 022 n'a été que de 40 %, ne serait-il pas possible de le diminuer légèrement de sorte que la somme de réaffectation soit moins importante ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si cette consommation n'est que de 40 %, c'est parce que nous avons reçu des recettes en fin d'année. Sinon, nous serions à zéro. Nous pourrions considérer, allègrement, que nous n'en aurons pas besoin l'année prochaine, mais sans les recettes nouvelles arrivées en fin d'année...

M. BODEAU. – Elles ont été intégrées sur 2023 ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – La DM que nous avons votée aujourd'hui porte sur des recettes nouvelles qui nous ont permis de moins utiliser les crédits inscrits au chapitre 022.

M. BODEAU. – Mais elles existeront également sur 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Oui, mais nous aurons également des dépenses nouvelles. J'ai cité, par exemple, la revalorisation des ASFAM. Nous ne l'avons financée que sur les derniers mois de l'année. L'année prochaine, nous financerons en année pleine. De même, l'avenant 43 et, en tout cas, la prime qualité : cela représente 3 € supplémentaires pour l'heure d'APA, sachant que celle-ci passe à 23 € au lieu de 22 €, soit 4 € supplémentaires sur je ne sais combien de milliers d'heures d'APA. S'agissant des plans APA, même s'il y a une sous-réalisation, nous ne pouvons pas budgéter en-deçà, ce serait de l'insincérité budgétaire. Ce sont là des mécanismes très complexes, sur lesquels nous nous penchons parce que nous ne disposons pas des marges de manœuvre que nous souhaiterions avoir.

Je reviens à la question de M. LÉGER : comment faire plus d'investissements ? Dans le contexte actuel, qui n'est pas facile, notre ligne de conduite est de déterminer comment limiter au maximum l'évolution des dépenses. Comment resserrer davantage encore l'évolution des dépenses, voire avoir des dépenses négatives, pour dégager de la CAF nous permettant d'investir plus ? Ce sont de grands principes budgétaires.

Monsieur FOULON, je vous propose d'aborder les dépenses prévisionnelles.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tout le débat est là : quelles dépenses engageons-nous ? C'était la question d'Éric BODEAU.

Le gros chapitre est celui des dépenses de personnel. Celles-ci ne sont pas neutres. Nous le savons. Dans les prévisions, proportionnellement, les dépenses de fonctionnement seront supérieures aux recettes de fonctionnement. Nous allons donc amoindrir notre CAF brute. Nous envisageons une progression en dépenses de personnel de 3,51 %, pour les raisons qui viennent d'être exposées par Mme la Présidente, à savoir qu'elles s'entendront en année pleine. Pour l'instant, nous avons subi la mise en œuvre de l'avenant 43 et la revalorisation du point d'indice...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Et l'application du Ségur.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – ... avec six mois de décalage. En 2023, nous serons en année pleine. De manière automatique, pour satisfaire à toutes ces revalorisations, les dépenses de personnel augmenteraient de 2,168 M€ par rapport à 2022. Il faudrait s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,6 M€. Toute la difficulté est de parvenir à combler cet écart entre 2,1 M€ et 1,6 M€.

Je puis vous assurer que nous avons fait « gratter » les services pour trouver le maximum d'économies à réaliser, sachant qu'il faut rester dans un cadre légal, et éviter de tomber dans l'extra-légal ! M. METGE et ses services travaillent, mais il est des dépenses, comme le GVT – le glissement vieillesse technicité – qui sont incontournables et qu'il faut bien intégrer dans la masse salariale.

Au titre des charges financières, les intérêts d'emprunt sont attendus à la hausse, passant à 1,5 M€ contre 1,4 M€ en 2022. Je ne reviens pas sur les dépenses exceptionnelles.

S'agissant des AIS, je propose que M. METGE fasse un point général, à commencer par le RSA, sachant qu'il y a un débat en 2023.

M. METGE, Directeur général adjoint, en charge du Pôle Cohésion sociale. – Sur le revenu de solidarité active, nous prévoyons une stagnation du financement de ce droit. En 2023, l'objectif, pour l'ensemble des bénéficiaires de RSA, dès qu'ils auront fait valoir leurs

droits auprès de la CAF et que cette dernière aura validé le RSA, sera de travailler en lien avec Pôle Emploi. Dès 2032 pour les Départements retenus dans l'expérimentation, et à partir du 1er janvier 2024, pour les autres, les personnes bénéficiaires du RSA seront toutes orientées vers Pôle emploi puis, si besoin, redirigées pour un accompagnement concomitant du Conseil départemental et de Pôle Emploi. Donc, qu'elles soient en recherche d'emploi ou bénéficiaires du RSA, toutes seront suivies par Pôle Emploi.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ai déjà évoqué ce sujet, nous devons être très attentifs à la réforme de l'allocation chômage. Vous aurez compris, de manière fort sympathique, le Gouvernement pourrait faire en sorte que les personnes au chômage bénéficient moins longuement du régime d'allocation chômage car, dès lors qu'elles ne sont plus indemnisées, elles arrivent chez nous, au Conseil départemental, en tant que bénéficiaires du RSA !

Je serai donc extrêmement vigilante sur ce sujet car, demain, malgré les difficultés et les défaillances d'entreprises, nous risquons de voir le taux de chômage baisser ou stagner parce que les bénéficiaires de l'allocation chômage resteraient moins longtemps inscrits à Pôle emploi et passeraient au RSA. Ensuite, puisque le taux d'allocataires du RSA augmenterait, il serait aisé de prétendre que les Conseils départementaux ne sont pas très opérants et d'envisager, en conséquence, de recentraliser cette politique à laquelle nous tenons tous, ne serait-ce que parce que nous pensons sincèrement pouvoir la traiter dans nos Départements avec des solutions concrètes et adaptées.

C'est un point de vigilance à avoir présent à l'esprit pour 2023, sur lequel nous reviendrons lorsque nous examinerons la convention d'appui au Plan pauvreté.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il s'agit d'une demande de précision : dans les analyses comparatives, de nombreux critères sont présentés par habitant, mais pas toujours. Ces données sont-elles issues du recensement rendu public en 2022 ou d'un recensement antérieur ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Ce sont les chiffres de 2021, les seuls dont nous disposions puisqu'ils s'appuient sur les comptes administratifs et non sur les budgets prévisionnels. Ce sont les indicateurs qui sont révélés seulement en début d'année *n+ 1*.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Nous parlions des personnels, de l'avenant 43 et de la revalorisation du point d'indice. Avez-vous vu, madame la Présidente, que la Creuse a été pointée du doigt de façon pas très positive par le journal *Les Échos* du 8 décembre ? L'article s'intitulait : « Enfance en danger, handicap : ces départements qui tardent à payer ». Nous y sommes malheureusement cités. L'auteur de l'article a même recueilli le témoignage d'une personne que nous connaissons, l'actuelle Directrice de l'Adapei, qui affirme qu'aucune association n'a perçu le moindre euro du Conseil départemental, qu'il s'agisse d'associations agissant auprès des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées ou dans le soin à domicile.

Le Ségur devait permettre d'accorder 183 € supplémentaires de salaire. Je ne suis pas aux affaires ; pourriez-vous nous apporter un témoignage sur cette question ? Reconnaissez qu'il est toujours désagréable d'être ainsi désigné par un journal national.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de cette information. Nous avons effectivement un sujet à traiter avec la Présidente et surtout la Directrice de l'Adapei en Creuse. Au cours de cette séance, nous examinerons un avenant au CPOM signé avec l'APAJH, l'Association pour adultes et jeunes handicapés. Je ne voudrais pas dire tout et n'importe quoi ; disons simplement que nous discutons du sujet avec l'Adapei. En fait, une erreur a été commise dans le travail de préparation de ces CPOM par nos services et par la Directrice générale adjointe en charge des solidarités de l'époque qui avaient oublié d'intégrer les recettes des résidents pour participation à leurs frais d'hébergement dans les établissements. Nous nous en sommes rendu compte et nous rediscutons de la question avec les associations, dont l'Adaptei. La situation va donc se résoudre, mais elle est assez compliquée.

Je vous remercie de cette information. Cela me donnera des arguments supplémentaires pour discuter avec l'Adapei. Je vais m'en occuper très rapidement. Pourrais-je avoir copie de l'article ?

M. LÉGER. – Bien sûr. Je n'entre pas dans les discussions et des considérations personnelles entre cette dame et le Conseil départemental. Je ne faisais que reprendre le chapeau de l'article. Si je comprends bien, nous n'aurions pas payé ces 183 € promis aux travailleurs sociaux chargés de l'enfance en danger et de l'accompagnement des handicaps.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit des Accords LAFORCADE, que nous venons de recevoir. Nous allons étudier la question et je vous adresserai une communication sur les dispositions liées au Ségur : qui y a eu droit, qui n'y a pas eu droit, quand la loi l'a-t-elle décidé, et quand sont parus les décrets d'application ?

C'est un sujet préoccupant. Si vous me permettez un avis très personnel sur cette affaire, il me semble que l'instauration du Ségur visait à récompenser, valoriser et s'interroger sur le maintien d'emplois demain dans les structures hospitalières. Il était question des infirmiers et des aides-soignants. Puis, c'est le jeu après tout, cette prime de 183 € a été attribuée à tout le monde. Je m'interroge : quelle sera la plus-value demain pour notre système de santé ? Aurons-nous des soignants ou faudra-t-il organiser un second Ségur et ajouter des primes et des revalorisations pour disposer enfin de ces professionnels dont on manque tant dans les hôpitaux et qui sont cause de lits fermés ?

C'était une petite parenthèse, mais nous étudierons la question, monsieur LÉGER. Merci de m'avoir alertée.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Concernant l'APA, bien des choses ont déjà été dites. Le prévisionnel s'établit à 35 M€, *versus* 33 M€ en 2022, pour l'alignement en année

pleine de l'avenant 43 et de la revalorisation de l'heure travaillée des SAAD, qui nous impactera complètement. La PCH est également en hausse, mais peut-être Mme VIALLE, pourrait-elle nous en dire un mot ?

Mme Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie. – En effet, une loi vient d'être votée sur la déconjugalisation dans le calcul de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), c'est-à-dire que, désormais, l'on ne tient pas compte des ressources du conjoint.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Sachant qu'à la soixantaine, de nombreuses personnes basculent sur l'AAH.

Madame la Présidente, abordons-nous le sujet du SDIS maintenant ?...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de terminer les orientations budgétaires concernant le fonctionnement, et de reprendre par la suite sur l'investissement.

M. LÉGER. – En la circonstance, je peux rendre service : Mme la Présidente m'a remercié de l'avoir avertie du mauvais article paru dans *Les Échos* et, tout à l'heure, monsieur FOULON, vous demandiez si nous avions quelques idées pour réduire les frais de fonctionnement. Pour ma part, je vous invite à vous libérer du syndrome McKinsey, qui a saisi l'État et qui semble avoir saisi également le Conseil départemental. Nous avons déjà eu un débat à ce sujet il y a un an. Nous avions chiffré le recours aux cabinets privés à 700 000 €, alors qu'il nous semblait que, souvent, nous disposions des compétences nécessaires en interne.

Voilà notre proposition dans la série « Comment rendre service », alors que nous ne sommes pas aux responsabilités.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, c'est très malhonnête de votre part, car nous avons bénéficié de recettes du Plan particulier pour la Creuse pour cela. M. LOZACH, parmi d'autres élus, demande un second Plan particulier pour la Creuse. Dois-je déduire de votre intervention que vous trouveriez opportun que le Conseil départemental se désintéresse de ce PPI et de ses fameux crédits d'études ? Monsieur GAILLARD, il me semble que Schéma de l'eau bénéficie également de ces crédits d'études. Aurions-nous eu, en interne, les forces vives pour mener à bien ces études ? Était-ce un caprice des agents du service qui vous ont dit, un jour, monsieur le Vice-président, qu'ils en avaient la capacité mais ne voulaient pas le faire et préféraient que vous vous adressiez à un cabinet ?

Mais enfin ! J'entends parfaitement ce que vous dites, monsieur LÉGER. Mais, vous savez, la nouvelle stratégie du Conseil départemental peut être de ne pas s'occuper de ce qui se passe, dans le département, au sein des intercommunalités ou des communes. Nous avons parlé de l'Agence d'attractivité et d'aménagement : pourquoi engager des financements sur des sujets qui ne nous concernent pas directement ? Pourquoi faire des études pour tiers ? Pourquoi avoir mis en place des avances remboursables lorsque certaines collectivités ne

pouvaient pas financer le déploiement de la fibre ? Je pourrais également citer l'avance remboursable que nous consentons sur les programmes d'intérêts généraux et les 200 000 € consacrés chaque année au financement des aides pour que les personnes en difficulté qui vivent dans des logements parfois insalubres puissent faire réaliser des travaux pour améliorer leur quotidien.

Je peux vous trouver plein d'économies, monsieur LÉGER, ce n'est pas un souci, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement ! Nous allons réfléchir à cette nouvelle stratégie que vous nous suggérez. Lorsque l'État nous propose des financements à 80 %, parce que d'autres acteurs dans le département ne peuvent pas le faire, nous réfléchirons pour savoir si nous devons les refuser et ne rien faire du tout. C'était une vraie bonne question, monsieur LÉGER ; je vous remercie de l'avoir posée !

M. LÉGER. – Ne faisons pas d'amalgame.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je comprends bien que vous soyez ennuyé.

M. LÉGER. – Pas du tout ! Séparons bien les études nécessaires des affaires réalisées par des cabinets privés. Lorsque nous ne disposons pas de la ressource en interne, il est tout à fait normal d'y avoir recours, car nous ne pouvons pas être présents sur tous les fronts. Mais séparons bien la nécessité absolue de ce syndrome McKinsey, car vous avez une véritable appétence pour le privé. *(Protestations.)* Vous l'avez démontré en ne recourant pas aux services du Parc départemental...

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Vous y revenez !

M. LÉGER. – J'y reviens, en effet.

Commençons par séparer la nécessité absolue du syndrome McKinsey, et ce n'est pas parce que l'État cofinance une étude auprès d'une agence parisienne pour pondre un slogan qui, vous l'avez compris, ne signifie rien pour nous, qu'il faut, pour autant, sacrifier à cette mode du marketing territorial, par laquelle on fait intervenir des cabinets qui pourraient « pondre » le même slogan en Lozère ou en Ariège ou dans la Creuse. Nous vous l'avons déjà dit ; d'où ma petite allusion, ce matin, à *L'Esprit Creuse* qui ne serait pas descendu sur nous.

Vous l'aurez compris, pour nous, c'est de l'argent gaspillé. Donc, séparons bien les choses. Nous ne souhaitons pas procéder par amalgame.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si vous n'avez d'autre argument que de surfer sur la démarche marketing proposée par l'État et validée par tous les élus qui participaient au Plan particulier pour la Creuse, c'est bien peu ! Il me semble d'ailleurs que vous en faisiez vous-même partie,

monsieur LÉGER, comme d'autres autour de cette table. Mais j'expliquerai aux acteurs économiques, aux consulaires mais aussi aux entreprises de pointe qui peinent à recruter, qu'il ne faut pas travailler sur des stratégies de marketing – comme le maillage des vétérinaires et bien d'autres sujets – parce qu'elles n'auraient pas été concoctées en Creuse ... Où l'auraient-elles été d'ailleurs : à Creuse Grand Sud, dans un consortium d'intercommunalités ou dans un groupement de communes ?

Mme DEFEMME me fait observer qu'un Vice-président de Creuse Grand Sud a suivi, participé et coconstruit la démarche. Je tairai son nom ici, mais je vous le donnerai et vous pourrez en discuter avec lui. S'il avait trouvé cela inopportun, peut-être n'aurait-il pas participé, surtout pendant cette période contrainte où nous travaillions en visioconférence. N'avez-vous pas vu des Creusois recevoir ce petit autocollant, d'un coût très modique, et l'apposer sur leur véhicule ? C'est peut-être simpliste pour vous, mais cela vous rappelle sans doute quelque chose – M. LOZACH faisait référence *L'espace Vert et Bleu* : comment croyez-vous que se crée l'idée d'identité, si ce n'est par des symboles qui nous rassemblent ?

Il est normal que nous n'ayons pas les mêmes visions, voire que nous ayons des idées divergentes. C'est ce qui fait la richesse de nos échanges et de la démocratie. Il faut veiller à ce que cela soit maintenu et conservé, et tant mieux si tout le monde n'adhère pas à une démarche. Pour autant, je n'en ai pas vu d'autre naître dans ce département, ce qui est regrettable. Mieux vaut rester cachés, ne pas avoir *L'Esprit Creuse* et continuer, au contraire, à se plaindre, à dire qu'il n'y a rien dans ce département, pas suffisamment d'écoles, de médecins, etc. Voyons si cette stratégie, qui ne semble pas avoir porté de fruits pendant des décennies, fonctionne mieux que des démarches qui me paraissent autrement plus sympathiques.

M. BOURGUIGNON. – Cet échange est intéressant. Vous dites, madame la Présidente, que nous n'avons pas la même vision, et vous avez raison. C'est le propre de la démocratie : si nous avions tous la même vision, on pourrait penser que nous vivons dans un régime totalitaire.

L'autre jour, vous demandiez comment trouver les solutions face à la situation que nous vivons actuellement. Je me suis dit qu'effectivement, nous vivions une situation mais que nous devrions sans doute aussi nous interroger sur les raisons qui font que nous en arrivons à cette situation, même si, aujourd'hui, nous sommes dans une société de l'oubli.

J'assistais récemment à la réunion de l'Association des Maires de la Creuse qui accueillait M. GUÉRIN, le Président de Limoges Métropole, Président de l'AMF (Association des maires de France). Je l'ai écouté avec beaucoup d'attention. Dans un beau discours, tout au moins dans sa forme, et usant de mots assez forts, il a pointé une à une les dérives des politiques libérales menées depuis plusieurs années, mettant les territoires en concurrence. J'ai pensé que c'était très bien, que ce monsieur venait de s'éveiller, lui qui, par son parcours politique et ses choix, cautionne l'idée d'une organisation fondée sur la financiarisation de l'économie.

Je ne vais pas faire de politique politicienne. Rappelons simplement la Révision générale des politiques publiques (RGPP). J'étais élu à la ville de GUÉRET lorsqu'elle a été lancée ; je puis vous assurer qu'elle a eu un fort impact sur la ville de GUÉRET. Vous me

rétorquerez que nous trouverions aussi des exemples à citer lorsque mes amis étaient aux responsabilités. Sans doute, mais je me suis beaucoup opposé à de telles politiques, et ils peuvent en témoigner.

Aujourd'hui, les collectivités peinent à mener des politiques ambitieuses par manque de moyens. Nous constatons tous que nous recevons moins d'aides de l'État. Ce sont des choix politiques nationaux qui impactent nos politiques locales. Nous pourrions revoir cela, de façon détendue. Vous évoquiez les difficultés rencontrées en raison d'un marché qui s'est mondialisé, vous parliez de la Chine. Voilà pourquoi je m'oppose à des politiques économiques libérales : on a tellement laissé faire que nous sommes arrivés à la financiarisation de l'économie. On peut être libéral, c'est un choix que je respecte, mais la financiarisation de l'économie n'est pas tout à fait la même chose. Cela signifie que ce ne sont plus les politiques qui choisissent les orientations mais, trop souvent, le monde de la finance. Nous connaissons une forme d'oligarchie du monde de la finance où l'on rencontre d'ailleurs des personnes étiquetées autant à droite qu'à gauche. C'est peut-être pour cela que le Président de la République disait que droite ou gauche ne signifiait plus grand-chose et, effectivement, nous arrivons à cette confusion.

Je ne fais pas d'humour, je le pense profondément. C'est la raison pour laquelle j'interviendrai sur le RSA parce qu'à titre personnel, je n'ai pas du tout la même vision de ce que doit être la mission première du RSA, mais j'y reviendrai lorsque nous aborderons le sujet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à Mme FAIVRE.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je voulais réagir en deux mots. Si, en effet, nous n'avons pas des visions identiques, nous ne sommes pas non plus des ultralibéraux ni vous des communistes. D'ailleurs, le régime communiste n'a pas plus fait ses preuves que de libéralisme. Personne ici n'est dans l'extrême et ne pense que le libéralisme financier à outrance, débridé, soit la solution. Donc, ne nous taxez pas de libéraux !

M. BOURGUIGNON. – Je ne taxe personne, ce n'est pas ma façon de faire. Je dis seulement que l'on suit parfois – moi y compris – des projets portés par des partis politiques qui vont dans le mauvais sens. On peut dire que l'on n'est pas d'accord, mais parfois on se trouve contraint d'approuver des positions auxquelles on n'adhère pas forcément, même sur le RSA en stigmatisant des populations. Je respecte que nous puissions ne pas être d'accord, à la marge, mais là, j'aborde une question de fond.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, 700 000 € sont-ils inscrits l'année prochaine, monsieur FOULON, pour des cabinets privés ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je n'en ai pas connaissance.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si ce sujet est votre fer de lance – dans un discours que vous souhaitez récurrent, mais c'est ainsi que fonctionne le discours politique : répéter toujours la même chose afin que l'on ne voie pas le manque d'arguments –, en tout cas, cela n'est pas prévu pour l'année prochaine.

Je vous propose donc de poursuivre en abordant les dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ma question, madame la Présidente, est de savoir si nous abordons le sujet du SDIS avant la pause déjeuner ou après, étant donné que c'est le coup de feu dans les cuisines et qu'il s'agit du repas de fin d'année. Pour une fois que ce ne sont pas des carottes râpées et du jambon blanc ! *(Sourires.)*

M. BODEAU. – Madame la Présidente, vous nous posez une question mais, très sincèrement, en dépenses, même à regarder ligne par ligne, sur quelles lignes budgétaires pouvons-nous réaliser des économies ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Voilà !

M. BODEAU. – On peut en imaginer, mais le problème tient avant tout aux recettes. Dans l'ensemble des structures, que ce soit dans les EPCI ou dans les communes, nous sommes confrontés à la problématique du manque de recettes. À force, il faut peut-être regarder ligne par ligne.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sachez que c'est exactement le travail auquel nous nous livrons : nous étudions ce qui pourrait superflu ou non-nécessaire aux Creusois ou aux collectivités que nous accompagnons. Voilà où nous en sommes. Si nous ne faisons pas plus d'investissements, c'est que nous n'avons pas supprimé un certain nombre de dépenses que nous jugeons nécessaires à la vie des Creusois. Sinon, nous pourrions envisager d'avoir moins de personnels, etc. Vous connaissez comme moi les gros postes de dépenses : 48 M€ en ressources humaines, que l'on augmente encore de 3,5 % pour 2023. Nous aurions pu aussi décider de supprimer une centaine de postes. Je pense qu'au travers des informations que nous vous donnons, quelques éléments sont susceptibles de vous rassurer, malgré, comme disait M. BOURGUIGNON, des orientations politiques qui, tout de même, nous différencient.

Avant de suspendre la séance pour aller déjeuner, je terminerai là-dessus : le système nous a laissé entendre, en 2017, qu'il n'y avait plus de partis politiques, plus d'idées de droite ou de gauche, plus d'engagement des uns et des autres, que cela ne servait plus à rien, et regardez les taux d'abstention lors des dernières élections ! Voyez le mécontentement qui gronde ! L'éducation à la citoyenneté et la compréhension des politiques publiques, tout a

explosé en quelques années à peine. Vous êtes-vous attachés à regarder le taux de participation aux élections syndicales ? Malgré les efforts consentis dans notre propre collectivité, ce taux est très nettement en baisse. Ce n'est peut-être pas dans cette enceinte que cela se fera, mais nous avons tous, en tant que citoyens, à nous interroger sur les modèles politiques de demain. Je n'ai pas de réponse, je ne me suis pas encore suffisamment penchée sur cette question, mais c'est un vrai sujet auquel nous n'échapperons pas.

La séance est suspendue.

Suspendue à douze heures cinquante, la séance est reprise à quatorze heures trente-cinq.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES *(Suite)*

RAPPORT N°°CD2022-12/3/44

Mme LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Nous poursuivons le débat d'orientations budgétaires.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Avant la suspension de séance, je demandais à Mme la Présidente si elle souhaitait que je présente la situation du SDIS. Tout le monde connaît la problématique. Dans cette Assemblée, certains siègent même au conseil d'administration du SDIS et connaissent sa situation financière. Il y a deux ou trois ans, nous avions fait appel aux communes, en leur proposant de verser au SDIS une petite contribution de 1 € par habitant. Le résultat avait été mitigé. Le Président du SDIS n'est pas présent pour vous en parler, mais je puis assurer que la situation est compliquée : d'ici à une dizaine de jours, les réserves du SDIS auront quasiment fondu.

D'après les premières estimations, en fonctionnement, il faudrait remettre un petit billet de 500 000 €. C'est loin d'être neutre. Nous avons proposé de faire glisser de l'investissement en fonctionnement, en ne laissant que 150 000 € pour l'investissement, sachant que nous étions à 300 000 € l'an dernier. Cela porterait le fonctionnement à 7,25 M€.

Nous avons décidé, *via* la TSCA, de prélever la fraction correspondante, mais j'attends vos propositions. Monsieur LÉGER, je m'adresse à vous en tant que Président du groupe de l'opposition. Que pensez-vous du financement du SDIS et de nos propositions pour l'année 2023 ?

M. LÉGER. – Nous avons bien décidé, lors de la dernière réunion, de nous engager à verser une portion de TSCA au SDIS. Cette fraction n'est-elle pas suffisante ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous ne nous sommes pas engagés à cela. En réalité, dans le cadre de la compensation des transferts de compétences, une part de TSCA peut être fléchée vers le SDIS. De mémoire, la TSCA représente 3 M€ et nous versons, vous l'avez compris, 7,2 M€ au SDIS. Dans la convention, nous avons prévu de verser *a minima*, ce qui nous engage probablement à revoir les choses au cours des mois et des années qui viennent. Il s'agirait, au regard de l'augmentation de TSCA qui vous a été présentée, liée au reversement du prélèvement opéré à l'échelle nationale, de flécher la totalité sur notre participation au SDIS car, je le rappelle, lorsque la TSCA augmente, elle n'augmente pas seulement pour la

compensation du SDIS ; elle sert également pour le RMI et bien d'autres besoins. Sinon, nous ne nous poserions pas de question.

Nous avons donc émis comme hypothèse, et je l'ai redit lors d'une Sainte-Barbe en présence du suppléant de Mme la Députée – mais il est vrai que nous ne la voyons pas – de réfléchir, à l'échelle nationale, à la question de savoir si la part de TSCA compensatoire du transfert des SDIS ne devrait pas être intégralement fléchée en direction du SDIS. En Creuse, cela ne suffira pas, mais il est possible que, dans certains Départements plus aisés financièrement, cette part ne soit pas utilisée en totalité et que l'on puisse imaginer qu'un fonds de péréquation, un pot commun, soit mis en place. Une telle décision relève, bien évidemment, du débat parlementaire.

M. LÉGER. – Quelle est la position de l'ADF à ce sujet ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – L'ADF est une association consensuelle, apolitique, composée de membres de droite et de gauche, avec des Départements aisés et d'autres qui le sont moins. Il a déjà été peu facile d'obtenir un fonds de péréquation interdépartemental. En ce qui concerne les SDIS, pour l'instant, il n'en est pas question, d'autant moins, comme cela a été précisé ce matin, qu'au regard des difficultés qui sont en train d'apparaître dans les Département que l'on disait plus riches, nous ne savons même pas si le fonds de péréquation sera maintenu.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La difficulté est que le Département est le dernier sollicité. Le financement du SDIS, vous le savez, repose d'une part sur les communes, d'autre part sur le Département. Or la dotation des communes est encadrée ; elles connaissent 6 % d'inflation pour 2023. Je n'ai pas entendu de remarques à l'occasion des différentes Sainte-Barbe mais ces 6 % sont subis, car liés au coût de la vie.

Dans notre département, c'est une question majeure. À mon avis, le conseil d'administration du SDIS comme les élus ne pourront pas faire l'impasse de cette question : que voulons-nous faire de notre sécurité publique ? Je rappelle que 1 € par habitant représente tout de même 120 000 €, sachant que nous prévoyons 150 000 € d'investissement pour l'année 2023.

Dans la population, je pense que personne ne nous tiendra grief de prévoir 1 € de contribution pour les pompiers. Vous fêtez tous les Sainte-Barbe. Vous le voyez bien, les pompiers, c'est la sécurité, ce sont des aspects importants. Il est regrettable que le Président du SDIS soit absent, mais je considère que nous devons prendre notre courage à deux mains. Sinon, l'investissement ne cessera de baisser. Je parle sous le couvert de Laurent DAULNY, Vice-président du SDIS : demain, nous allons être complètement dépassés par le toilettage à réaliser dans les casernes et par le vieillissement des équipements qui s'accentue chaque année.

M. DAULNY, Vice-président du SDIS. – L'année 2023 sera une année compliquée. Nous enregistrons déjà quasiment 1 M€ supplémentaire en frais de fonctionnement : *grosso modo*, 500 000 € pour la revalorisation du point d'indice et pour la PFR, la fameuse prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires. C'est une bonne chose pour eux, ce sera un « plus » lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite à 55 ans. Puis, à cela s'ajoute 500 000 € pour les fluides, et nous arrivons bien à 1 M€.

Le Département abonde et, aujourd'hui, si l'on prend les communes, pour DUN-LE-PALESTEL, le contingent du service incendie représente 49 000 €. Ce sont déjà des sommes importantes. Ensuite, nous parlions des Départements de France ; il est vrai que certains peuvent s'offrir des drones alors que nous avons du mal, pour notre part, à acheter une ambulance. Certains sont plus riches que d'autres. Nous, nous peinons à nous équiper.

Comme je l'ai dit à la Sainte-Barbe – M. MORANÇAIS m'a bien entendu – LA SOUTERRAINE et CROCQ ont bénéficié de la caserne neuve dont ils avaient besoin. Mais aujourd'hui, hormis le remplacement de quelques véhicules absolument nécessaires et des équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers que l'on ne peut pas négliger, pour les casernements, il faudra certainement travailler avec les communes ou les EPCI pour prétendre à des bâtiments neufs.

Un autre point m'interpelle, et lorsque l'on discute avec des sapeurs-pompiers, on en est bien conscient, car nous l'entendons tous : même si l'on sait que les ambulances partent prioritairement sur les interventions, nous sommes face à des carences puisqu'à partir de 22 heures, on ne trouve plus d'ambulanciers. J'ai signalé ce point à la Colonelle. Ce sont les sapeurs-pompiers qui s'en chargent. Il y a quelques années de cela, on leur aurait reproché de voler le travail des ambulanciers. Aujourd'hui, la situation est complètement différente.

En attendant, ce sont encore trois personnes qui partent en déplacement. À cet égard, lors des échanges avec le SDIS, la Colonelle a expliqué la raison pour laquelle elle faisait partir trois ou quatre véhicules. Les explications étaient claires et nettes, les centres de secours connaissent un problème d'effectif et de volontaires. Les collectivités qui essaient de mettre des pompiers volontaires à disposition constatent que les interventions ont augmenté très fortement, et qu'il faut, derrière, assumer 24 heures sur 24. Je rejoins donc Franck FOULON : aux Sainte-Barbe, nous disons qu'il va falloir faire, mais vient un moment où il faut prioriser, et je pense que le SDIS est une des priorités à venir du Conseil départemental.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – À la suite de l'interpellation de M. FOULON et des propos de Laurent DAULNY, mon propos n'engage que moi, mais en tant que représentant des habitants d'un de nos territoires ruraux, je constate que les services de secours et nos sapeurs-pompiers volontaires sont de plus en plus sollicités pour le traitement des urgences à la personne. Lors de la Sainte-Barbe à CHÉNÉRAILLES, ils disaient que cela représentait 74 % de leurs interventions.

Que le Département ou le bloc communal assume cette contribution complémentaire est un choix. En tant que maire d'une commune de 300 habitants et Conseiller départemental du canton de GOUZON, mon choix est fait, même si nous devons réaliser des économies sur autre chose. Je sais que, face à la carence de professionnels de santé, la priorité des habitants de mon territoire – et, je pense, aussi des vôtres – est de bénéficier de secours d'urgence à la personne. L'intervention des pompiers est de plus en plus flagrante, en particulier lors de sorties et des retours d'hospitalisation de nos personnes âgées, qui ne sont pas coordonnés. Nous avons eu l'occasion d'en échanger lors des Sainte-Barbe. Pour moi, il n'y a aucune ambiguïté. J'essaie toujours de coller à la réalité de ceux qui nous ont accordé leur confiance. Dans nos territoires ruraux, avoir accès aux secours d'urgence que réalisent nos sapeurs-pompiers volontaires est une nécessité absolue.

Ensuite, il ne faut pas oublier le deuxième défi, le défi climatique, l'évolution du climat et les sécheresses que nous subissons en été. Nous avons été relativement épargnés, mais qu'en sera-t-il au cours des années à venir ? Nous avons connu quelques départs d'incendie et, fort heureusement, nous avons bénéficié de la mutualisation de tous les centres de secours installés à proximité de nos communes pour armer les véhicules nécessaires à l'intervention.

De mon point de vue, la priorité est de soutenir le SDIS dans ces moments difficiles. C'est également très clairement la priorité des habitants de ce département.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci. Je voudrais rappeler, une énième fois, qu'une des fragilités de notre département, comme d'autres, réside dans la question du volontariat et dans un système que l'on n'imagine mal être remplacé par une professionnalisation de tous les sapeurs-pompiers. Qui prendrait en charge ce coût supplémentaire à l'échelle nationale et locale ? Mais nous mesurons pleinement les difficultés qui nous attendent pour maintenir un service de proximité au secours des personnes les plus en difficulté, lors de crises souvent aiguës.

Il importe de rappeler également que l'engagement des sapeurs-pompiers à être présents et à se former n'est pas si simple. D'après les échanges que j'ai pu avoir avec ceux d'entre eux qui sont partis sur les grands incendies de Gironde, ils ont particulièrement compris que se former était une nécessité absolue. Pour se protéger et être plus efficace, il faut prévoir un temps supplémentaire de formation dont ils ne disposent pas forcément lorsqu'ils sont salariés, avec des employeurs qui, nous le savons, rencontrent des difficultés à répondre à leur carnet de commandes. Dans de nombreuses entreprises, avoir des salariés sapeurs-pompiers qui quittent leur poste de travail devient de plus en plus difficile, voire impossible demain.

Voyez combien cette question est complexe et, malheureusement, je ne pense pas que nous ayons beaucoup de réponses à y apporter.

Franck FOULON le disait, l'augmentation de moyens allouée par le Conseil départemental en 2023 et la participation augmentée des communes et des intercommunalités ne suffiront pas. Il faut prévoir. Je parlais de choix et de priorités que nous aurions à revoir. Nous avons signé une convention, qui a fixé un indice de progression de notre participation ;

nous savons dès à présent qu'il ne sera pas suffisant et qu'il faudra flécher des moyens supplémentaires en direction du SDIS de la Creuse.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, je reviens sur le 1 € par habitant. Trois ans à raison de 120 000 € par an, cela représente tout de même un petit billet de 500 000 € dans les caisses. Certes, ce n'est peut-être pas la solution mais, de mémoire, le nombre de communes qui avaient cotisé était aux alentours d'une cinquantaine. C'était dérisoire ! Pour dire clairement les choses, je considère que ce sujet n'est pas politique, il n'est ni de droite ni de gauche. La sécurité de nos concitoyens, de jour comme de nuit, est un sujet transversal dans la société. Je sais que ce débat est difficile. Je suis content d'entendre Patrice MORANÇAIS parler de sa commune de 300 habitants et dire qu'il est prêt à donner 300 €. Dans la mienne, avec 1 500 habitants, cela représentera 1 500 €. À un moment, il faut savoir ce que l'on veut et faire des choix.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vaste sujet que celui-ci. Nous l'avons également abordé lors du CNR puisque, outre les équipes des professionnels santé du Conseil départemental, nous avions invité Mme la Directrice et le Directeur adjoint du SDIS à participer aux échanges avec le DDARS. Il a bien été rappelé qu'à l'exception des secteurs d'AUBUSSON et de GUÉRET, de 22 heures à 6 heures, nous n'avons plus de garde ambulancière dans notre département. Des pompiers en activité dans la journée doivent également se déplacer la nuit pour assurer des transports.

Je n'évoque même pas la question, qui a également été soulevée, des transports inter-hospitaliers. Vous êtes à l'hôpital de BOURGANEUF et vous devez dans la nuit être transféré vers l'hôpital de GUÉRET : il n'y a personne. Le système hospitalier ne dispose plus aujourd'hui d'ambulanciers en capacité de réaliser ces transports. Donc, on appelle les pompiers. Ce n'est plus possible, ou à un tarif tellement prohibitif que l'on ne le fait plus !

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Oui, c'est le vieux serpent de mer entre les rouges et les blancs. Nous avons pensé un temps que la situation allait s'améliorer. Finalement, les témoignages des uns et des autres, et des pompiers en premier, montrent bien que ce n'est pas le cas.

Pouvons-nous revenir sur les chiffres ? Selon votre rapport, nous donnions 550 000 € en investissement et nous ajoutons 150 000 € parce qu'on a besoin d'abonder les crédits de fonctionnement. En fonctionnement, vous expliquez que nous avons inscrit 300 000 € supplémentaires entre 2021 et 2022, et vous nous proposez d'ajouter seulement 550 000 € par rapport à ce que nous donnions ?...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Souvenez-vous, nous avons signé la convention lors de la séance extraordinaire de novembre dernier. Un plan de financement de trois ans, me semble-t-il, était annexé à cette convention. Nous nous sommes engagés à verser 7,2 M€ à partir de 2023. Rappelez-vous, nous avions scindé notre participation au SDIS pour des raisons diverses,

mais aussi parce que nous voulions afficher un soutien à l'investissement matériel et immobilier, tout en souhaitant qu'une dichotomie soit établie entre une partie en fonctionnement et une partie en investissement. Je ne vous cacherai pas que cela nous intéressait également, puisque cela entrait dans l'investissement. Toutefois, la participation globale du Conseil départemental au fonctionnement du SDIS est passée de 5,9 M€ en 2015 à 6,9 M€ en 2022. Dans la Convention qui vous a été présentée, elle se montera à 7,2 M€ en 2023, soit une augmentation de 300 000 €, indexée par la suite sur l'augmentation prévisionnelle de la TSCA. Ces chiffres vous ont été communiqués en novembre.

M. LÉGER. – Vous posez la question de savoir si c'est le seul Conseil départemental de la Creuse qui doit faire l'effort ou si le bloc communal doit également participer.

M. MORANÇAIS disait que, dans sa commune, il n'avait pas besoin d'organiser un référendum pour savoir que les habitants sont très attachés à la sécurité. Vouliez-vous dire qu'en tant que maire, vous étiez d'accord pour donner cet euro supplémentaire, ou qu'en tant que Conseiller départemental, vous étiez d'accord pour que le Conseil départemental accorde davantage ? Je n'ai pas bien saisi.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Je peux repréciser ma pensée, le SDIS fait l'objet de deux cofinancements, l'un du Conseil départemental, l'autre du bloc communal. Le Conseil départemental a pris des engagements. S'agissant du bloc communal, en tant que maire d'une commune de 300 habitants, mais également au niveau de mon canton, renforcer la participation du bloc communal ne me gênera pas du tout parce qu'il s'agit d'une priorité et que la sortie de nos sapeurs-pompiers, notamment pour le secours aux personnes, est essentielle, primordiale, pour ne pas dire vitale.

M. LÉGER. – J'avais donc bien compris, mais souvenons-nous de ce qui s'est passé il y a deux ou trois ans. J'étais encore maire à l'époque. J'avais donné mon accord et, par la suite, j'ai appris que le projet était abandonné.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – L'euro par habitant ?

M. LÉGER. – Oui. Donc, comment faisons-nous ? Quelle est la demande du SDIS ?

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Aujourd'hui, le Département est au bout du bout. C'est la raison pour laquelle nous faisons glisser de l'investissement sur du fonctionnement mais, comme le disait Laurent DAULNY, cette solution ne tiendra pas dans le temps. Donc, aujourd'hui, j'interpelle le deuxième bloc qui finance le SDIS, à savoir le bloc communal. Je l'alerte et lui demande de réagir dès à présent. Ce n'est pas le Conseil départemental, mais

les maires qui, dans leurs conseils municipaux, doivent expliquer que l'année 2023 sera terrible, sachant que nous ne pourrons pas investir ou très peu.

Je lance donc un débat et propose de demander 1 € par habitant à l'ensemble des communes. Sinon, nous ne nous en sortirons pas. Le problème est que nous n'avons pas autorité pour l'imposer au bloc communal. Donc, un débat doit avoir lieu en conseil municipal pour faire prendre conscience de la situation et adopter cette solution. C'est ce que je propose, madame la Présidente.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cette proposition reprend la proposition qui avait été formulée il y a quatre ans.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Lorsque nous intervenons lors des Sainte-Barbe locales, nous ne sommes pas toujours très à l'aise, il faut le reconnaître, mais je ne comprends pas l'objet de nos débats depuis une demi-heure. Nous avons voté une convention lors de la dernière séance, qui s'appliquera.

La seule question qui se pose est de savoir si l'on doit interpeller le bloc communal – ce « on » doit-il être le Conseil départemental ou le SDIS ? Cela reste à décider – pour qu'il contribue à une augmentation du financement du SDIS, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, peu importe, même s'il existe tout de même des règlements différents pour l'un ou l'autre.

Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une obligation, mais simplement d'une invitation, si nous voulons que tout le monde participe, il faut en passer par une sorte de consensus. Il faut mettre autour de la table les associations d'élus, le Département, le SDIS, les représentants des intercommunalités, et nous verrons si se dégage un consensus. Autrement, je ne vois pas comment nous pourrions imposer quoi que ce soit aux autres collectivités.

En termes de méthode, de procédure, il me semble qu'il faut commencer par cela. La question première est de savoir si nous lançons cette procédure. Nous verrons ensuite si elle aboutit. Mais il est vrai que 1 € par habitant ne me paraît pas inconsidéré.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cette démarche a déjà été mise en place. Lors de deux réunions, à l'invitation du Conseil d'administration et de la Directrice du SDIS, la commission des finances du SDIS a souhaité partager, comme nous le faisons aujourd'hui, les éléments de prospective financière et budgétaire, les besoins nouveaux en fonctionnement et tous les projets d'investissement bâtimentaires, car ils sont nombreux dans le département, dans les modalités qui sont les leurs : si le bâtiment est propriété de la commune, il est possible de bénéficier de DETR , s'il s'agit d'une propriété du SDIS, il n'en y a pas. Ont été abordés tous ces sujets sur lesquels nous n'avons jamais pu avancer dans le département, avec un net blocage de la Préfecture. Pour autant, de mémoire, lors la dernière réunion très peu d'élus membres du

Conseil d'administration étaient présents. Cela tenait à des raisons d'agendas de fin d'année, mais ils étaient trop peu nombreux pour permettre un véritable partage des enjeux.

J'avoue, sincèrement, avoir suggéré que cette commission puisse se réunir – hors la Directrice et son adjoint – sans la présence des autres membres du Conseil d'administration du SDIS que sont les pompiers professionnels ou volontaires. Pourquoi ? En fait, je vois bien la façon dont se déroulent les séances de Conseil d'administration du SDIS. Tout le monde aime, adore les pompiers, et personne ne dit mot pendant ces séances de Conseil d'administration. En revanche, il m'est tout à fait désagréable d'entendre des bruits courir et de constater que ces sujets n'arrivent jamais sur le devant de la scène et ne font jamais l'objet d'échanges clairs qui permettraient d'apporter des réponses au Conseil d'administration

En attendant, le temps passe et chacun se satisfait, plus ou moins, de la situation. Ce n'est pas une critique, c'est un constat. Nous verrons bien jusqu'à quand cela perdurera, mais je sais comment cela va se passer : un jour, un grave accident se produira par carence de mobilisation d'un ou deux centres car, aujourd'hui, il arrive qu'il faille mobiliser trois centres de secours pompiers pour armer une intervention. Viendra le moment où le système ne fonctionnera plus. Des interrogations se sont posées dans le sud-est du département par le passé. Nous sommes au bord d'un incident qui sera révélé, à n'en pas douter, par la presse et par les familles qui seront frappées. Il sera temps d'agir alors, me direz-vous. Mon souhait serait que l'on anticipe et que les décisions soient prises en amont.

Monsieur le Président du SDIS, vous voilà de retour. Nous venons d'avoir un long débat sur les pompiers.

M. LABAR, Président du SDIS. – Je suis désolé de n'avoir pu être présent.

Mme PÉNICAUD. – Ma question s'adresse à M. SIMONNET. Je souhaiterais connaître la position de l'AMAC, car j'imagine que le sujet a été débattu par l'Association des maires du département puisque le bloc communal est concerné.

M. SIMONNET. – Vous avez raison. Je parle sous le couvert de mes collègues du Conseil d'administration qui étaient présents. Nous avons reçu, cette année, Mme la Colonelle et le Président du SDIS lors d'un conseil d'administration de l'association. Ils sont venus nous présenter la situation. Ils nous ont apporté l'information, et cela en est resté là. Il n'y a pas eu de décision prise ni de demande précise de la part SDIS, comme cela avait pu être le cas il y a quelques années.

De mémoire, cela remonte à trois ou quatre ans, lorsque le plan d'investissement pour la construction de cinq ou six casernes nous avait été présenté par le Colonel de l'époque. Ce dernier était venu devant l'AMAC solliciter une participation du bloc communal dans le cadre des investissements à venir sur la durée d'un mandat. Il y avait eu une incompréhension. Je ne sais si elle tenait à nous ou au Colonel, mais nous ne nous étions pas compris. En conséquence, les communes n'avaient pas toutes abondé le dispositif.

Je pense toutefois que si le Président du SDIS écrit aux maires pour demander une participation à hauteur de 1 € par habitant, cela ne fera pas débat au sein des conseils municipaux.

M. LABAR. – J'arrive à l'instant dans cette salle, mais sachez que votre proposition est entrée dans mon oreille et ne ressortira pas par l'autre. J'espère que vous ne faites pas preuve d'un doux optimisme. Cela peut en effet être une piste.

Mme PÉNICAUD. – Je ne suis pas spécialiste, mais le débat ne devrait-il pas avoir lieu en amont, au sein de l'Association des maires, avant d'être ouvert aux communes et aux conseils municipaux car, sinon, ceux-ci seront livrés à eux-mêmes.

M. SIMONNET. – Je ne suis pas sûr que l'avis d'une association – plus précisément, de l'une des associations puisqu'elles sont deux dans le département – constituerait une plus-value auprès des maires. Pour une telle demande, le Président du SDIS n'a pas besoin d'intercesseur pour échanger avec le bloc communal et solliciter les collectivités à hauteur de 1 € par habitant. Je pense que cela ne pose aucun souci.

Bien évidemment, l'Association des maires est tout à fait disposée et à l'écoute du SDIS, si besoin.

M. DAULNY, Vice-président du SDIS. – Il serait bon que l'AMAC se positionne, en adressant un courrier aux maires pour appuyer la démarche.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je pense qu'il faudrait qu'un courrier émane du Président du SDIS, qui pourrait être cosigné par les co-Présidents de l'AMAC et la Présidente du Conseil départemental, par exemple.

M. DAULNY, Vice-président du SDIS. – Ainsi que par le Président de l'Association des maires ruraux.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait.

M. SIMONNET. – Madame PÉNICAUD, vous avez raison, si les co-Président sont signataires, le débat doit avoir lieu au sein du Conseil d'administration de l'AMAC, qui adoptera une position.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous avons échangé sur ce sujet avec notre Président d'intercommunalité puisque, chez nous, le contingent incendie est pris en charge par l'intercommunalité, mais je lui ai suggéré, si le contingent incendie est augmenté, d'évaluer les

transferts de charges et de répartir. Ce qui devrait être financé par les communes doit être financé par les communes. Le contingent incendie n'est qu'une facilité de faire, mais si l'intercommunalité paie une augmentation du contingent incendie, celle-ci doit être répartie entre les communes, dans les charges nouvelles des communes. C'est logique.

Un intervenant. – Dans le cadre de la CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Oui.

M. LABAR. – Vous avez bien compris la pertinence de cette proposition ? Il est difficile de prendre en cours une discussion qui s'est déroulée pendant mon absence. Si l'on multiplie par le nombre d'habitants, cela représenterait environ 117 000 €. Ce montant ne permettra pas de racheter une ambulance, à 90 000 €. Cela permettra seulement au SDIS de récupérer... Mais vous avez déjà dit ? *(Acquiescement.)* Donc, je me tais.

M. BODEAU. – J'ai bien écouté tout ce qui s'est dit. Il s'agirait de verser 1 € par habitant pour les pompiers pour assurer la sécurité essentielle à nos territoires ruraux. Cela étant, ne vous bercez pas d'illusions, je ne suis pas sûr que cela ne fasse pas débat au sein des conseils municipaux : aujourd'hui, le bloc communal est à l'os financièrement. Dans ma commune, cela représentera 2 000 € et je suis à 500 € près dans mon budget communal. Depuis plusieurs années, j'ai une CAF nette négative.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je comprends les besoins des pompiers. Je trouve absolument incroyable de ne plus avoir d'ambulanciers de garde la nuit. Mais on en revient toujours à la même question : combien sont-ils payés pour être de garde de nuit ? Pourquoi ne veulent-ils plus en faire ? Voyez-vous beaucoup de praticiens qui se déplacent pour faire des actes la nuit ? Il faut aussi être réglé à ses justes honoraires ! Il y a sans doute quelque chose à faire à cet égard, quel que soit le sujet. Il est vrai que celui des pompiers est éminemment important, mais comme beaucoup d'autres. Très sincèrement, je me souviens de la discussion que nous avons eue à l'AMAC : l'effort demandé est loin de faire le consensus.

Au niveau de notre intercommunalité, la réponse sera négative. Nous sommes à 1,29 M€ à GUÉRET. S'il faut rajouter 1 € par habitant, cela représente 30 000 €. Je ne sais pas où les trouver.

Donc, sans vouloir casser l'ambiance ni être affirmatif mais, quelle que soit la popularité des pompiers, s'il faut encore sortir le carnet de chèques, je ne suis pas sûr que le sujet soit si consensuel que cela dans les communes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en revenons à notre débat d'orientations budgétaires. Choisir ne fait plaisir à personne, surtout quand il s'agit de réduire des dépenses – des dotations ou des participations à certains – pour flécher sur d'autres politiques ces moyens financiers qui

ne sont pas, en effet, des moyens supplémentaires. Nous sommes bien embêtés, fort ennuyés parce que nous aimerions pouvoir tout faire, comme avant, mais, dès à présent, nous savons que ce n'est plus possible.

Je comprends et j'entends ces débats. Ils sont les mêmes partout : on se dit que les pompiers qui sortent à trois, en fait, dépensent de l'argent à tort et à travers ; voilà ce qui se dit aujourd'hui dans le département. C'est pour cela que nous avons demandé au Président du SDIS, mais surtout à la Colonelle, de nous démontrer que chaque euro dépensé au sein du SDIS l'était au service des pompiers et des Creusois... que nous n'avons pas un SDIS McKinsey !

Je ne vais pas surveiller chaque centre, être derrière chaque intervention et chaque déplacement. Il est évident que nous manquons de moyens et de sapeurs-pompiers volontaires dans le département de la Creuse. Je redis ce que j'ai déjà dit, car M. LABAR n'était peut-être pas encore là : pour l'instant, la proposition fait l'objet d'un consensus mou parce que, entre autres, la situation est difficile, mais tout le monde espère que le jour où nous connaîtrons un gros problème par manque d'intervention, cela se passera chez le voisin. Mais c'est ce vers quoi nous allons.

Éric BODEAU a raison. Rappelons tout de même que, s'il n'y a pas de garde ambulancière partout dans le département, c'est parce que l'ARS ne finance plus à hauteur du coût réel, ne permettant pas aux sociétés d'ambulances privées de rémunérer les salariés d'astreinte, qui ne sont pas chez eux la nuit, mais sur des sites. Nous assistons là encore à un glissement de tâches, de compétences et de moyens. L'ARS, le Gouvernement, tous s'en lavent les mains ! On nous promet 150 M€ sur cinq ans ! Nous ne savons pas quelles en seront les clés de répartition, mais faites le calcul : en moyenne, cela représente 290 000 € par département. Avec ça, nous n'irons pas loin !

Mme Armelle MARTIN. – J'ai eu l'occasion de rencontrer récemment des pompiers qui me disaient être au bord de l'épuisement. De plus, il arrive que des personnes nécessitent d'être transférées dans des hôpitaux très éloignés : ils me citaient l'exemple d'un transfert à Bordeaux en cours de nuit. Il convient de s'interroger. Je ne sais pas ce que peut être pourrait être la solution, mais nous ne pouvons absolument pas continuer de la sorte.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sans parler de BORDEAUX, si vous habitez à AUZANCES ou ROUGNAT et que vous devez être transféré dans un hôpital à MONTLUÇON ou CLERMONT-FERRAND par les pompiers, entre le temps de prise en charge et l'aller-retour cela demande au minimum trois heures, voire plus. Pendant ce temps, nos pompiers ne dorment pas et, le lendemain, lorsqu'ils arrivent à leur travail, ils ne sont pas au mieux de leur forme, quand ils ne sont pas en arrêt. C'est vraiment un sujet explosif aujourd'hui.

M. LABAR. – Cette situation a une implication au quotidien : dans quatre ou cinq casernes sur nos vingt-neuf centres, un pompier part. Depuis des années, les tâches qui ne sont pas assurées par les blancs retombent sur les rouges. Vous savez que je n'aime pas prendre un ton incisif et conflictuel, mais la carence du ministère de la santé et du secteur de la santé ne sera pas indéfiniment comblée par les pompiers, sauf à revoir le modèle de financement des

SDIS et à se tourner vers le secteur assurantiel, mais ce serait mettre en place un tout autre modèle. C'est un sujet récurrent. En attendant, nous devons nous débrouiller avec 60 % du Département et 40 % du bloc communal et intercommunal, et les 6 % d'IPCS – information préventive aux comportements qui sauvent – que ce bloc prend à sa charge.

Il faudra trouver une solution. Sinon, effectivement, nous aurons un jour un scénario catastrophe et un bel article dans le journal.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est donc un sujet qu'il faut ouvrir au SDIS, à l'AMAC et ailleurs.

M. LOZACH. – Tout cela rejoint le grand débat de l'organisation du système de santé en France qui ne concerne pas uniquement les médecins, les établissements, etc. Le SDIS l'est également.

Actuellement, le Conseil national de refondation s'intéresse au volet santé. Je n'y ai pas été invité, mais deux réunions se sont tenues en Creuse. On a l'impression que tout est calibré et formaté par l'ARS avant même que le débat n'ait lieu, mais ces sujets ont-ils été abordés ? N'oublions pas que la sécurité relève de la compétence régalienne de l'État.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vais préciser notre position, mais je pense que celle de l'Association des maires de la Creuse a été sensiblement la même. Je n'ai pas voulu, en tant que Présidente du Conseil Départemental, être une instance co-invitante de ces deux réunions qui se sont déroulées dans le département. Vous en imaginez la raison : je ne suis pas là pour apporter ma caution à l'ARS sur un sujet qui, de prime abord, ne relève pas de notre responsabilité. J'ai toutefois invité le DDARS et nous avons tenu un CNR Santé de la Creuse au Conseil départemental avec, autour de la table, toutes nos équipes du Pôle social et solidarité ainsi que de Mme la Directrice et le Directeur adjoint du SDIS.

Les éléments du débat n'ont pas été des propos d'élus mais ont été apportés par les médecins, sages-femmes, infirmières, puéricultrices, par nos travailleurs sociaux et nos chefs d'UTAS. Le DDARS a eu reçu ces informations, qui étaient extrêmement construites et préparées, ainsi que leurs conséquences. Je parlais ce matin de prévention : nous avons en effet la vision des conséquences à long terme du non-accompagnement en santé des populations du département.

Mme la Directrice du SDIS a également expliqué, en insistant sur les points saillants, la fragilité de l'organisation actuelle du modèle du SDIS de la Creuse, faute de permanences ambulancières de nuit parce que les hôpitaux n'ont plus les moyens de faire des transferts inter-hospitaliers la nuit. M. MORANÇAIS m'expliquait que les ambulances des pompiers emmènent des patients du CH de GUÉRET vers le CHU de LIMOGES. C'est donc le SDIS de GUÉRET qui s'en charge. Autrement dit, le temps que le SDIS de GUÉRET effectue le trajet, les pompiers de LA SOUTERRAINE doivent lui venir en soutien pour répondre à d'éventuelles demandes d'intervention.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – On marche sur la tête !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Devoir et obligation d'intervention, probablement...

M. LABAR. – En réalité, les transferts inter-hospitaliers ne font pas partie des compétences du SDIS. Or ils ont quintuplé depuis six mois. Nous pourrions aussi décider, comme d'autres Départements, de nous faire rémunérer.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Non, je vous rappelle la rémunération que nous avons obtenue. Vous y avez travaillé avec l'hôpital de GUÉRET et le SAMU, cela mérite d'être salué, mais il faut savoir que certains Départements trouvent des solutions pour assumer le coût de ces transports inter-hospitaliers : ils demandent 1 000, 2 000, voire 3 000 €. Sans doute faudrait-il procéder de même.

Nous en revenons à nos orientations budgétaires. Nous verrons ce qu'il faut faire et comment, mais il est probable que ce sujet revienne sur la table car l'augmentation de 300 000 € consentie au SDIS par le Conseil départemental pour l'année 2023 risque de ne pas être suffisante.

La parole M. FOULON, pour finir la présentation.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je me doutais qu'il fallait que nous abordions ce sujet après la suspension, car il est prégnant et suscite de longs débats.

Pour conclure la présentation de la section fonctionnement, la projection pour 2023 fait apparaître un écart entre les dépenses et les recettes, puisque nous prévoyons 5,2 M€ en dépenses et 380 000 € en recettes supplémentaires. Cela se traduira, nous le savons, par une baisse de la CAF. Telle est la réalité des choses, et ce n'est qu'un budget prévisionnel.

Nous en venons à la section d'investissement. Je traiterai surtout des dépenses, les recettes d'investissement n'étant que la conséquence des dépenses. Bon an mal an, en termes d'exécution budgétaire, nous finissons l'année à 22,5 M€, pour un prévisionnel à 28 M€. Je le répète pour M. LÉGER : pour financer les investissements, nous avons 6,2 M€ de CAF nette, un emprunt à hauteur de 90 M€, et nous sortons 2 M€ de notre bas de laine, qui est de 30 M€ à la fin 2022.

Dans les arbitrages, les grands postes sont : 10 M€ pour les routes ainsi que 3,4 M€ pour les collèges. D'une année sur l'autre, l'investissement concernant les collèges a doublé, pour les raisons que nous avons évoquées ce matin, c'est-à-dire nous sommes engagés dans un programme d'accessibilité et dans la rénovation énergétique, domaines qui nous semblent essentiels et pour lesquels nous bénéficions également de financements incitatifs. Mais cela nous coûte malgré tout.

Parmi les gros postes, nous avons aussi le matériel et le mobilier de restauration. Les membres de la commission d'appel d'offres peuvent en attester. Dès lors que nous investissons dans du matériel de restauration, les coûts montent vite et il faut prévoir 75 000 à 80 000 € dès qu'il faut changer des appareils dans les cuisines.

Nous finançons également les cités mixtes à AUBUSSON et LA SOUTERRAINE, où nous n'avons pas eu d'appel de subvention depuis deux ans, n'est-ce pas, monsieur COSTES ?...

M. COSTES, Directeur général adjoint en charge des Finances et du Budget. – Nous en avons eu, pour de petits montants.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Mais en 2023, nous serons sollicités et le montant sera celui d'un rattrapage sur deux ou trois ans. Après les études, le projet de LA SOUTERRAINE avancera enfin et nous aurons à débloquer des financements parce que la Région nous sollicitera. Tant mieux pour LA SOUTERRAINE !

S'agissant du numérique, je céderai la parole à Hélène FAIVRE mais, auparavant, je vois que Mme MARTIN souhaite poser une question.

Mme Armelle MARTIN. – Effectivement, à propos des collèges, je m'interrogeais sur les 100 000 € inscrits pour le collège de PARSAC, qui concernent, me semble-t-il, une salle des professeurs.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sport. – Il s'agit, en effet, de l'agrandissement de la salle des professeurs. Je ne sais pas si vous connaissez la disposition des locaux à PARSAC ; cette salle se situe au rez-de-chaussée, avec une partie préau. Les professeurs occupent une toute petite salle et il est indispensable de leur aménager un espace supplémentaire.

M. LÉGER. – Je lis que 380 000 € sont prévus pour le collège de CROCQ. Que va-t-il se passer en 2023 au collège de CROCQ ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cette somme est destinée à l'assistance technique.

Pour revenir à la question de Mme MARTIN, je l'avoue, je suis assez, encore et toujours, surprise de constater que l'agrandissement d'une salle des professeurs, même s'il faut répondre à de multiples normes d'accessibilité et autres, coûte 100 000 €. Il y a quelque temps, c'était le prix d'un pavillon. Chaque fois que des travaux sont en commande publique, pour le Département mais c'est aussi le cas pour les communes, j'ai l'impression que les prix ne sont pas les mêmes que pour les particuliers.

M. LÉGER. – Nous rencontrons le même problème en commission APA : pour changer une douche, le coût est passé de 6 000 à 10 000 €. On n'arrête pas le progrès !

Mme Armelle MARTIN. – Nous sommes des vaches à lait. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question. En commission d'appel d'offres, les dérapages sont incroyables. Que l'agrandissement d'une salle des professeurs coûte 100 000 € me paraît hallucinant.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est que nous aimons beaucoup les professeurs ! *(Sourires.)* Plus sérieusement, il est vrai que l'on ne peut s'empêcher de s'interroger. J'ai en tête un autre projet, mais prenez le coût des travaux hors taxes et ajoutez tout ce qui s'y greffe – l'architecte, les bureaux de contrôle, etc. – et vous n'êtes pas loin d'atteindre 20 % de coûts supplémentaires, sans oublier les fouilles archéologiques ! Fort heureusement, à PARSAC et à CROCQ, il n'y en a pas, contrairement à ÉVAUX-LES-BAINS.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Deux autres postes sont importants : celui de l'eau et de l'assainissement. Nous sommes parvenus au terme des études. Aujourd'hui, nous devons avancer sur ces dossiers pour lesquels sont budgétés 2,653 M€, n'est-ce pas, monsieur Thierry McKINSEY ?... *(Sourires.)*

M. LÉGER. – Cela aura été le nom le plus porté ce matin !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – En tout cas, monsieur Thierry GAILLARD, je vous invite à nous faire un point sur l'eau et l'assainissement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – Un certain nombre d'opérations arrivent, en effet, à maturité. Sur ces dossiers, plusieurs années peuvent s'écouler entre le lancement des études de faisabilité et la phase opérationnelle. Pour vous donner un ordre de grandeur, l'autorisation de programme votée en 2019 est passée de 300 000 € en 2019 à 730 000 € en 2020, et à 1,1 M€ en 2021 et en 2022. En revanche, les aides attribuées étaient d'un peu plus de 700 000 € en 2020, 1,1 M€ en 2021. Cela montre bien qu'il existe toujours un décalage.

Donc, en 2022, l'autorisation de programme était identique à celle de 2021, à hauteur de 1,1 M€ d'euros, et nous avons attribué 743 000 € de subvention – plus exactement 834 000 € en tenant compte de la programmation d'aujourd'hui. Nous savons que, pour 2023, une AP de 800 000 € sera sollicitée pour faire face aux demandes d'aides engagées. En crédits de paiement, ne serait-ce que pour l'eau potable, il faudra prévoir à peu près 1,4 M€, de façon à solder les dossiers instruits en 2020 et 2021.

Nous avons tous ces décalages à gérer. Les services accomplissent un travail considérable, en particulier sur le projet structurant porté par les deux syndicats de GOUZON et de BOUSSAC, qui concerne le nord-est de la Creuse et l'interconnexion avec l'Allier. Ne serait-ce que pour ce dossier, que nous soutenons à 10 %, nous avons 900 000 € à solder. Voilà pour ce qui est de l'eau potable.

Sur l'assainissement, un certain nombre de dossiers qui avaient également été reportés entrent en phase opérationnelle. Je pense à la réhabilitation des réseaux de FELLETIN, pour 200 000 €, à CHATELUS-LAVALLEIX et ÉVAUX-LES-BAINS, à la station d'AUZANCES ainsi qu'aux transferts de compétences qui arrivent au fur et à mesure. En 2022, l'AP s'élevait à 550 000 € ; pour 2023, nous prévoyons une AP de 700 000 €. Il conviendra d'inscrire 950 000 € en crédits de paiement pour satisfaire aux aides qui ont été accordées auparavant.

Comme vous le constatez, les montants ne vont pas en diminuant, mais nous nous y attendions car, ces projets étant engagés depuis 2019, 2020 ou 2021, vient toujours le moment où ils entrent en phase de travaux, et il faut alors alimenter !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci, monsieur GAILLARD, pour ces explications sur l'alimentation en eau et l'assainissement, qui représente un poste de dépenses non négligeable.

Je me tourne vers Mme FAIVRE qui, avant de nous parler de la fibre, pourrait peut-être traiter des routes ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je ne reprends pas les dossiers dans l'ordre des annexes mais selon leur importance, budgétaire ou autre.

Sur les 10 M€ d'inscriptions budgétaires, 1,2 M€ est inscrit pour le carrefour du Pré Cantrez à la sortie D'AUBUSSON, opération phare de l'année. Nous prévoyons également d'inscrire un certain nombre de traverses. Ainsi, à GUÉRET, l'avenue du Poitou était un projet attendu depuis longtemps. En réalité, ce n'est pas le Département qui s'est fait attendre, mais la coordination avec la Ville puis avec l'Agglo – puisque la compétence a été transférée à l'Agglo. Nous avons rencontré notre collègue en charge de ces questions – de mémoire, il s'agit du maire de Saint-Christophe, Jacques VELGHE – et nous avons appris que l'Agglo n'était pas en mesure, d'un point de vue financier, de réaliser les réseaux souterrains avant longtemps. Toutefois, la structure de la route ne tient plus. Nous n'attendrons donc pas, et réaliserons la chaussée sans faire les réseaux souterrains. Le coût est de 357 000 €. Il s'agit de la première tranche, puisque l'inscription totale se monte à 732 000 €. Cela fera moins de rodéo dans GUÉRET.

Nous prévoyons également la traverse de SAINT-LÉGER-LE-GUÉRÉTOIS, pour 156 000 € ; celle d'AHUN pour 97 500 € ; celle de BÉTETE, 234 000 € ; de MAREILLES à SOUS-PARSAT, 91 000 € ; de SAINT-MOREIL, 273 000 € ; de SAINT-GEORGES-LA-POUGE, 32 500 € ; de SAINT-DIZIER-LEYRENNE, 57 200 € ; de CHÉNÉRAILLES, 184 600 € ; et celle VALLIÈRE, 184 050 €.

Je cite les traverses car on aime bien les connaître, mais je ne détaille pas les programmes d'axes qui représentent un total de 2,5 M€. Je vous renvoie à l'annexe. Il convient de prévoir 2,2 M€ pour les grosses réparations. Quant au reste, il s'agit des études dont le détail figure également en annexe.

Généralement, les traverses se font en lien avec les communes. Ces dernières se chargent de la coordination avec Orange et DORSAL. Il peut donc arriver que les travaux soient décalés d'un ou deux ans. Nous ne sommes pas obligatoirement responsables de ce décalage, dans la mesure où nous intervenons en dernier, au surplus pour des travaux qui ne sont pas des plus problématiques. Tous les autres travaux doivent avoir été réalisés auparavant. Cela explique que, parfois, ces investissements ne soient pas exécutés dans leur intégralité.

M. SIMONNET. – Normalement, le Département intervient en dernier pour refaire la chaussée, l'enrobé de la traverse de bourg, une fois qu'a été enfoui l'ensemble des réseaux – SDEC, éclairage public (EP) et tout ce qui a trait aux réseaux. Aujourd'hui, cela ne semble plus être forcément un préalable pour les communes. Certaines communes de mon canton, comme l'Agglo, ne peuvent pas supporter financièrement ces travaux d'enfouissement des réseaux, et souffrent d'avoir une route en mauvais état. Dans ce cas, que se passe-t-il ?

Ce n'est pas une question piège.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je me tournais simplement vers les services pour me faire préciser la condition. Pour l'avenue du Poitou à GUÉRET, la situation est assez exceptionnelle. Pierre-Henry MERPILLAT m'indique que cela est possible si la commune n'a pas prévu de réaliser ces travaux avant dix ans et si la chaussée le nécessite vraiment, donc à la condition que ce ne soit pas pour des raisons esthétiques. Toutefois, nous privilégierons les projets en coordination : la chaussée d'une commune qui réalise les travaux de réseau sera prioritaire sur celle d'une commune qui n'en fait pas.

M. SIMONNET. – Ou lorsque c'est une question de sécurité.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Même quand il s'agit d'une question de sécurité, le fait que la commune n'effectue pas les travaux souterrains au préalable n'est pas rédhibitoire, mais reste une condition. Dans ce cas, le dossier n'est pas prioritaire.

M. SIMONNET. – Donc, si elle est inscrite, que cela entre dans l'enveloppe et répond à tous les critères et si personne ne passe devant, cela peut se faire. Preuve en est l'avenue du Poitou.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Si plus personne n'a de questions à poser concernant la voirie et les routes, je propose à Mme FAIVRE de parler des digues et les ouvrages d'art. C'est un sujet d'importance, sur lequel nous devrons avoir un débat.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je me bornerai à dire que ce que nous n'avons pas pu faire en 2022 n'est que reporté. Nous le ferons plus tard. S'agissant des digues, au contraire des ouvrages d'art, les problèmes ne sont pas uniquement financiers.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Si personne n'a de questions ou de remarques à ce sujet, je laisse Mme FAIVRE poursuivre sur la fibre. Ce matin, Mme la Présidente a réaffirmé l'engagement du Département sur la date finale de 2025. Où en sommes-nous ?...

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Concernant la fibre, je m'attacherai, en lien avec le DOB, à vous en présenter l'aspect financier ; puis, je vous livrerai quelques informations complémentaires.

Bonne nouvelle, les travaux s'accélèrent parce que ceux en Corrèze sont terminés et qu'ils s'achèvent également en Haute-Vienne, non que la Haute-Vienne soit allée plus vite que nous mais parce que son chantier est plus limité que le nôtre. En effet, comme je l'indiquais ce matin, une grande partie du réseau est réalisée par l'opérateur privé. Nous disposerons donc de forces vives pour les chantiers en Creuse. Depuis le début, nous sommes freinés parce que nous manquons d'entreprises et de personnes qualifiées pour réaliser les raccordements, mais aussi les études et le déploiement.

Donc, les travaux en Corrèze et en Haute-Vienne s'achevant, nous connaissons une accélération en Creuse. L'avance qui en résultera se traduira en 2023 ou 2024, car certains chantiers prévus pour 2024 seront avancés d'un an ou, tout au moins, de six mois. Les travaux d'installation de la fibre devraient donc être terminés à la mi-2024 au lieu de la fin 2024. J'emploie le conditionnel, car le Covid et la guerre en Ukraine nous incitent à rester prudents dans nos projections. Nous devrions avoir six mois d'avance et les plaques pourraient être ouvertes rapidement, dès septembre. Cela reste à suivre.

Cette bonne nouvelle pose néanmoins des difficultés, ne serait-ce qu'en interne, pour nos contrôleurs départementaux dont la charge de travail s'accroît considérablement. Les missions de voirie s'accélèrent, dont il faut également assurer le suivi. Cela représente de très nombreux déploiements partout dans le département au même moment, notamment s'agissant des poteaux. Cela a également des conséquences financières, car les besoins de financements sur lesquelles je reviendrai par la suite sont plus élevés et doivent intervenir de façon plus rapprochée.

À ce jour, plus de 40 000 prises sont ouvertes. Il est vrai que le taux de commercialisation n'est pas très élevé, légèrement inférieur à celui de la Haute-Vienne, mais notre territoire est différent : en Haute-Vienne, les secteurs du réseau public ne sont pas les

plus ruraux. Ils sont installés dans des secteurs comme BELLAC ou SAINT-YRIEIX. C'est la ruralité, mais qui n'est pas tout à fait la même qu'en Creuse.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il y a plus de monde.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Quant à la Corrèze, la commercialisation y est légèrement supérieure, car leur réseau est terminé depuis un certain temps déjà, mais elle demeure inférieure à celle de la Haute-Vienne. J'espère que l'avenir ne me fera pas mentir, mais je pense que notre taux s'améliorera. Notre réseau est tout récent, il faut laisser le temps aux habitants de s'abonner. Nous manquons de recul. Une large part des prises datent des deux dernières années, voire des six derniers mois.

Pour autant, il faut redoubler d'efforts en termes de communication. S'agissant des permanences que j'ai évoquées ce matin, NATHD et DORSAL ont décidé qu'il était préférable de cibler les endroits où la fibre ouvre et ne pas forcément en organiser là où elle est ouverte depuis six mois ou un an. Il faut le faire vraiment au moment de leur ouverture, lorsque les gens sont plus réceptifs. Par la suite, la communication se fait plutôt par distribution dans les boîtes aux lettres ou *via* les réseaux. La lisibilité se complique avec les opérateurs, car il n'est pas facile pour les gens d'identifier entre les collectivités et DORSAL. Pourtant, il est aussi de notre intérêt que les habitants s'abonnent, y compris pécuniairement. Donc, nous participons tout en sachant que les interlocuteurs des abonnés sont les opérateurs.

Ce n'est pas simple, mais c'est à nous de le comprendre pour pouvoir bien l'expliquer : le seul interlocuteur des particuliers est l'opérateur. Donc, la personne qui souhaite s'abonner et qui ne sait pas si elle peut être raccordée doit commencer par appeler son opérateur, actuel ou un autre, qui lui dira si elle est raccordable. Elle doit ensuite souscrire un abonnement car, pour être raccordé à la fibre, la commande doit être passée. Le site à privilégier est nathd.fr. Je vous invite à le faire sur vos tablettes, d'aller à « éligibilité » et de taper n'importe quelle adresse en Creuse et, en dézoomant, vous verrez quels territoires sont couverts. C'est vraiment la porte d'entrée.

S'agissant du financement, la problématique d'accélération des travaux est l'une des raisons du besoin de financement immédiat : en 2023, DORSAL doit investir plus de 60 M€ pour réaliser les travaux en Creuse. *A priori*, si le rythme se maintient, même si l'on peut penser que cela se déporte légèrement sur 2024, car il arrive que les appels de solde ne se fassent pas immédiatement à réception des chantiers, c'est le montant qu'inscrira DORSAL dans son budget prévisionnel.

Je vous rappelle qu'étaient prévues deux conventions, l'une entre DORSAL et le Département, l'autre entre DORSAL et les EPCI à laquelle était adossée une convention d'avance remboursable du Département aux EPCI. Pour répondre aux besoins de DORSAL de l'année prochaine, nous activerons la fameuse convention entre DORSAL et les EPCI. Il ne s'agit pas de montants très élevés puisque, globalement, cela représente 300 000 € annuellement sur quatre ans pour l'ensemble des EPCI. À l'origine, elle était prévue sur cinq ans, mais n'a pas été activée l'an dernier. Donc, pendant quatre ans, DORSAL appellera

300 000 € par an, soit, jusqu'en 2026, un montant de 1,2 M€ étalé sur quatre ans. Les conventions ont été signées par tous les EPCI.

Le Conseil départemental avancera les fonds pour que les EPCI paient DORSAL, dont une part en section de fonctionnement et une part en investissement, pour rembourser les emprunts, au titre respectivement des intérêts et du capital. L'avance remboursable pèsera uniquement sur l'investissement du Département mais, dans les EPCI, les élus verront passer une partie en fonctionnement et une partie en investissement. Il s'agit d'une avance remboursable à taux zéro sur vingt ans. Rappelez-vous, dans le climat tourmenté post-fusion, les finances des EPCI étaient mal connues, peu sûres, l'objectif étaient qu'elles se lancent dans l'aventure afin de ne pas retarder, voire afin d'accélérer le 100 % fibre dont nous avions besoin. Il ne s'agit pas de montants excessifs.

En revanche, nous sommes obligés de revoir la convention qui lie DORSAL et le Département. Elle visait à verser une somme identique de 300 000 € par an pendant cinq ans. Il en reste quatre. La somme étant figée dans le temps, répartie sur quatre ans, elle représente 1,2 M€ annuellement. Or, comme je vous l'ai expliqué, DORSAL a besoin de ces financements dès 2023. Nous apporterons donc la totalité de la somme, voire un peu plus, en 2023. Nous avons cherché à équilibrer ces fonds afin que DORSAL dispose des moyens permettant de financer les travaux : nous apporterions donc 1,5 M€ en une ou plusieurs tranches selon les besoins de DORSAL, mobilisables dès 2023. Les versements pourraient s'étaler jusqu'en 2026. Ce ne sera pas le cas ; en revanche, cela pourrait glisser sur 2024. C'est ce que Pierre COSTES a prévu, et qui figure dans le fascicule. Nous inscririons donc 1,5 M€ plus 300 000 € d'avance remboursable pour les EPCI, soit 1,8 M€ en trésorerie et 1,5 M€ budgétairement.

Par ailleurs, nous garantirons un emprunt supplémentaire de 5 M€. Je vous présenterai le rapport à ce sujet par la suite. Pour mémoire, les travaux du Jalon 2 représentent 129 M€, dont 55 M€ restent à la charge des EPCI et du Département à 50/50. Jusqu'à présent, ces travaux avaient fait l'objet d'emprunts DORSAL à hauteur de 50 M€ ; le Département en a garanti 20. Donc, pour couvrir l'ensemble de l'enveloppe de 55 M€, soit 5 M€ supplémentaires, le Département doit garantir cet emprunt supplémentaire ; nous garantirons donc 25 M€ sur les 55 M€, le reste n'étant pas garanti : les banques, ne souhaitant pas avoir de multiples garants, se sont contentées de notre garantie, et certains emprunts, type CDC, ne sont pas soumis à garantie.

L'accélération des travaux occasionne le besoin de financement, mais d'autres raisons entrent aussi en jeu. Ainsi, les règles changent. Tout au long de ces dernières années, l'autorité de régulation a modifié les critères, et donc le prévisionnel, notamment les modalités de vente ou de location du réseau. Nous louons le réseau à des opérateurs mais, dorénavant, ces derniers peuvent co-investir et, quand la construction d'une prise nous coûte en moyenne 2 500 €, le prix de vente fixé par l'autorité de régulation, pour quarante ans, n'est que de 500 €. En l'occurrence, si les quatre opérateurs – Orange, Bouygues, SFR et Free – souhaitent acheter en co-investissant, cela ne leur coûte que 500 € la prise, qui aura coûté 2 500 € aux collectivités et à l'État ! Bien évidemment, ce n'est pas ce qui figurait dans le prévisionnel initial, à savoir que nous espérions un loyer *ad vitam*, mais cela rapporte tout de même du *cash* plus rapidement.

À l'inverse, nous n'espérons plus voir évoluer la part récurrente pour l'entretien du réseau versée par les opérateurs ; elle est aujourd'hui de quelque 5 €, alors qu'Orange

perçoit 9 € lorsque les autres opérateurs louent son réseau cuivre. Ces montants ont également été fixés par l'autorité de régulation : Orange fait payer 9 € de redevances récurrentes et nous, collectivités, sur notre réseau public fibre tout neuf, nous ne leur faisons payer que 5 €. Nous bataillons. Mme la Présidente a cosigné un courrier adressé au Président de la République avec l'ensemble des élus de NATHD pour avoir davantage parce que cela contribue à boucler le modèle, le financement et permet à l'avenir d'investir davantage pour enfouir.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part. Plusieurs paramètres évoluant en permanence, nous avons besoin de fonds plus rapidement que prévu, en espérant qu'à l'avenir, les modèles soient excédentaires plus rapidement.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Avez-vous des questions sur cette présentation très claire alors que le sujet était très compliqué, ce dont nous vous remercions, madame FAIVRE ?

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ce sera une parenthèse. L'inscription d'investissement pour le Centre Paul LÉGER à SUPER-BESSE me fait penser à SAINT-PALAIS-SUR-MER. Où en est-on de ce dossier ? Que se passera-t-il en 2023 ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Une promesse de vente nous engage jusqu'en juin 2023. Nous nous sommes engagés à signer, le projet du groupe avec lequel nous avons signé étant assujetti à une condition de faisabilité. Il me semble qu'en cours de route, la commune ou la communauté de communes a modifié son PLUI. Voilà les informations dont nous disposons à ce jour concernant ce centre de SAINT-PALAIS-SUR-MER. Nous sommes dans l'obligation d'attendre et de voir si le projet se réalisera.

Nous nous interrogeons également sur SUPER-BESSE où d'importants travaux ont déjà été réalisés : pour quels usages, pour qui, etc. ? Nous avons appris récemment que notre délégataire, la FOL 23, disposait de moyens financiers puisqu'elle vient d'acquérir un centre, un espace, dans le département pour y mener un projet touristique. Je ne le cacherai pas, cela nous a fait nous questionner sur le fait que nous finançons sans trop savoir pour qui puisque ce ne sont pas uniquement des Creusois qui se rendent dans les centres de SAINT-PALAIS-SUR-MER ou de SUPER-BESSE. Je pense qu'il faut s'interroger : pour qui, pour quoi, comment ?

En tout cas, nous avons découvert que la FOL 23 disposait de moyens puisqu'elle vient d'acquérir ce bâtiment au MONTEIL-AU-VICOMTE. On imagine bien qu'outre le coût du bâtiment, des travaux devront nécessairement être réalisés. Cela nous a surpris, je dois l'avouer. Nous avions plutôt l'impression que la FOL n'avait pas de capacité à réaliser des investissements et des travaux. Mais nous en rediscuterons.

Mme PÉNICAUD. – Donc, les situations à SUPER-BESSE et à SAINT-PALAIS-SUR-MER sont identiques. Il n'est prévu aucune programmation.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Non, rien de nouveau ni de modifié pour l'instant. Nous échangeons avec la FOL. Ils savent que nous avons cet engagement de promesses de vente, soumise à certaines conditions. Nous avions voté ici la convention jusqu'en juin 2023. L'acquéreur, dans la démarche qui est la leur et la nôtre, avait informé la FOL que, même s'ils sont propriétaires à la fin juin, ils ne mettraient pas fin à l'exploitation par la FOL au 1er juillet 2023, puisque leur projet ne se fera pas en cinq minutes non plus.

Mme PÉNICAUD. – Si je comprends bien, l'été prochain, l'exploitation par la FOL n'est donc pas compromise.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Non, elle ne l'est pas.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame PÉNICAUD, permettez-moi de préciser un point. Vous parlez d'une situation identique à SAINT-PALAIS-SUR-MER et à SUPER-BESSE, ce n'est pas le cas. À SUPER-BESSE, nous avons investi quasiment 350 000 € dans le bâtiment, plus d'une prévision pour l'accessibilité handicapés de l'ordre de 800 000 €, ce qui est loin d'être négligeable.

Mme PÉNICAUD. – Je me suis mal fait comprendre. Je parlais de la vente. Je suis tout à fait consciente qu'à SUPER-BESSE, des investissements ont été faits, et ce depuis plusieurs années. Nous en sommes tous d'accord. Je suis d'accord avec vous, monsieur FOULON.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci de le spécifier.

M. LÉGER. – Le maire de SAINT-PALAIS-SUR-MER avait dit très clairement qu'il serait extrêmement vigilant à la conformité du projet au PLU. Savons-nous si le projet qui avait été évoqué par le mieux-offrant a été accepté ? Dans le cas contraire, savons-nous si le porteur de projet sera amené à revoir sa proposition à la baisse ? Le chèque risque-t-il d'être moins important que prévu ? Il était de 7,5 M€, me semble-t-il. Avez-vous des informations quant au risque de révision du prix d'achat du centre ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – En l'état, je le répète, il y a un engagement, une promesse de vente sous certaines conditions de faisabilité pour le promoteur de réaliser son projet. Le PLUI a été modifié, mais ce n'est pas à moi d'étudier si le projet est concordant avec le PLUI. Nous n'en avons pas le pouvoir. Le maire, nous le savons, doit discuter avec le promoteur que nous avons retenu. Nous saurons dans les mois qui viennent, et au plus tard à la fin juin, si le

promoteur maintient son offre d'achat dans le modèle économique qu'il avait imaginé et dont il nous a fait part, ou s'il la modifie au cas où ce projet ne répondrait plus au nouveau PLUI pour obtenir un permis de construire. Nous espérons que ce sera le cas, mais cela ne nous regarde pas tant que nous n'avons aucune raison de dénoncer les conditions de la promesse de vente.

M. LÉGER. – L'application du PLU ne nous regarde pas, même si nous avions averti, c'est le moins que l'on puisse dire, de cette possibilité de modification. Je me souviens très bien d'une certaine visioconférence. Mais imaginons : pour se mettre conformité au PLU, le promoteur est obligé de revoir son projet. Il doit investir davantage qu'il ne pensait. Il revient vers nous et nous demande de baisser de 1 M€ parce que cela lui coûte 1 M€ supplémentaire en travaux. Nous passons alors bien en-deçà de l'offre de celui qui était arrivé en deuxième position mais qui, de mémoire, avait un projet en conformité avec le PLU de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Non, parce que le PLU a été modifié après les échanges et notre appel à projets. Lorsque les trois promoteurs ont répondu, les trois projets étaient conformes au PLU. Mais vous avez raison, monsieur LÉGER, il nous a semblé entendre que le maire et son conseil municipal allaient modifier le PLU l'année suivante. En quel sens ? Nous ne le savions pas.

Une modification du PLU a été adoptée. Ensuite, c'est au promoteur de voir avec le maire et la mairie si son projet est conforme au nouveau PLU, s'il doit revoir son projet ou pas. Pour l'instant, nous sommes tenus à cette promesse de vente au prix annoncé jusqu'à ce que le promoteur signe la vente au prix convenu ou la dénonce pour les raisons qu'il devra justifier au regard d'un renoncement à la promesse de vente. Nous sommes là dans le factuel, le juridique, le réglementaire. Nous n'allons pas nous amuser à aller au-delà. Je prends toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'y ait aucune ombre en la matière, et je pense que nous partageons le pourquoi du comment, tous autant que nous sommes.

Bien évidemment, si une modification intervenait, l'Assemblée départementale serait à nouveau saisie. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Nous laissons discuter, s'il en est besoin, le promoteur et la mairie.

M. LÉGER. – Cela pourrait être une sacrée respiration budgétaire en 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La question sera ensuite de savoir ce que nous en faisons. Je suis sûre qu'une trentaine d'idées, voire plus, pourraient naître autour de cette table, assez légitimement. Je crains malheureusement que cette somme ne soit ridicule au regard des besoins réels de la collectivité. Nous avons évoqué les nécessaires adaptations des bâtiments à l'accessibilité et à l'enjeu de rénovation énergétique ainsi que les besoins du SDIS. Il nous faudrait vingt SAINT-PALAIS-SUR-MER !

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Si le promoteur dénonce le projet, il aura des pénalités importantes à nous verser.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je ne me souviens pas des termes de la Convention.

Mme GALBRUN. – Normalement, si.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela dépend du cadre du renoncement. S'il y renonce parce qu'il n'a plus envie de mener à bien son projet, il versera des pénalités. Mais si le projet n'est plus conforme avec le PLU modifié, je pense qu'il y aura un recours.

Mme GALBRUN. – Oui, je le vois bien ainsi.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, au moment où les trois projets ont été déposés, ils étaient conformes au PLU de l'époque.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Plus personne ne souhaite s'exprimer sur les dépenses d'investissement ?

S'agissant des recettes d'investissement, je me bornerai à dire qu'en 2023, nous aurons recours à un prêt de 9 M€, avec un remboursement de 11,5 M€ en capital. Nous continuons à emprunter de moins en moins chaque année et maintenons notre trajectoire afin d'arriver à une dette de 96,5 M€ en 2023.

Nous bénéficierons cette année d'une DSID assez élevée. La réforme de la DSID nous a pénalisés. Cette année, nous n'avons perçu que 1,2 M€. Puisque les études sont désormais achevées, vous l'aurez compris au travers des présentations d'Hélène FAIVRE et de Thierry GAILLARD, nous en arrivons à une mobilisation des financements. Nous allons engager la phase de travaux et, par conséquent, solliciter le maximum de financements afin de pouvoir les mener : les recettes d'investissement sont la résultante des dépenses d'investissement, et nous sommes extrêmement vigilants, au sein de la collectivité, à rechercher le maximum de financements partout où nous le pouvons.

En conclusion, madame la Présidente, je trouve que ce débat d'orientations budgétaires a été nourri et intense. Il y avait bien lieu de le faire débuter ce matin car, maintenant, je vous sens plus concentrés sur les papillotes que sur les recettes d'investissement qui seront inscrites au budget pour 2023 !

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Excusez-moi, je reviens sur une partie que nous avons déjà évoquée : en fonctionnement, l'évolution de l'énergie, des combustibles et de l'électricité, me semble assez faible.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il faut cumuler le tout. Pour les bâtiments et les collèges, cela représente 1 M€ supplémentaire.

M. BODEAU. – D'accord, je comprends mieux. Cela me paraissait faible.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est un sujet que nous avons évoqué également à l'ADF à propos du bouclier tarifaire et du filet de sécurité, car certains Conseils départementaux ne pratiquent pas de la même façon que nous. En Creuse, nous versons aux collèges une dotation de fonctionnement qui inclut les dépenses énergétiques. D'autres Départements les financent eux-mêmes pour qu'elles soient prises en compte dans leurs dépenses de fonctionnement. Cela pose la question de la mutualisation des commandes, puisque toutes les dépenses énergétiques sont directement payées par le Département puis déduites de la DGF versée aux collèges.

Si l'on pèse le pour et le contre, verser une DGF intégrale me paraît un système vertueux : quand vous payez directement, vous faites plus attention que lorsque c'est un autre qui, un peu plus loin, finance. Mais nous pourrons nous pencher sur la question en 2023 par rapport à ce filet de sécurité. Ce ne sont pas les mêmes lignes budgétaires selon qu'elles relèvent de la DGF ou des charges générales. Comme je l'indiquais ce matin, pour les bâtiments situés à GUÉRET, nous sommes abonnés au réseau de chaleur ; c'est une chance. Je n'ose imaginer ce qu'il en serait si nous avions du chauffage électrique partout, surtout dans un bâtiment comme celui dans lequel nous sommes !

Personne ne souhaite plus s'exprimer sur ces orientations que nous vous proposons en cette fin d'année 2022 ?...

J'en déduis que, bon an, mal an, nous accordons crédit aux propositions présentées par M. FOULON.

Je vous invite à me donner acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023, sur la base du document joint au rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

CENTRE CULTUREL ARTISTIQUE JEAN LURÇAT
SCÈNE NATIONALE D'AUBUSSON
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS POUR LES ANNÉES 2022 À 2025

RAPPORT N°°CD2022-12/2/13

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Cette convention est signée, outre le Département, par l'État, *via* la DRAC Nouvelle-Aquitaine, par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de communes Creuse Grand-Sud et la ville d'AUBUSSON. En annexe, vous est fourni le projet artistique et culturel que l'association entend mener durant la période.

Pour ce qui le concerne, le Département se propose de contribuer à ce projet à hauteur de 110 000 € par an. En outre, il assure l'hébergement des activités de l'association. À ce titre, il est proposé de reconduire pour la période considérée le partenariat spécifique qui avait été formalisé en 2018. Pour mémoire, la contribution financière du Département en 2021 s'est élevée à 92 631 €.

Il vous est donc demandé d'approuver cette convention pluriannuelle.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – L'assemblée générale de l'association s'est tenue récemment. Certains d'entre nous y ont assisté. Les représentants de l'État, DRAC et sous-préfecture, ont rappelé l'important soutien que l'État consacre à cette Scène nationale qui est, proportionnellement à son budget, la mieux subventionnée de France, loin devant des scènes bien plus importantes. Ils expliquaient que l'État consent cet effort parce qu'il considère que le territoire est attaché à cette scène.

Or les preuves d'attachement sont parfois matérielles. Quelqu'un disait ce matin que le désir se construit. Je ne sais mais, en tout cas, l'attention a parfois besoin de gestes matériels. La Communauté de communes fait comme elle peut, compte tenu de sa situation, et le Département, en inscrivant 110 000 € accorde moins qu'il y a deux ans. Pourquoi cette petite baisse ?

Mme LA PRÉSIDENTE. – Pouvez-vous me dire, monsieur LÉGER, combien le Conseil Départemental vote au théâtre de la Scène nationale ?

M. LÉGER. – Vous nous proposez de contribuer au projet de la Scène nationale à hauteur de 110 000 € et valorisez les coûts, fluides et autres, pour environ 93 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En réalité, nous sommes à 215 000 €. Il est important de le rappeler.

M. LÉGER. – Certes, je n'écarte rien.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si nous comparons nos participations respectives, et vous avez raison de le faire, celle de l'État est élevée ; il n'en demeure pas moins que, pour 2022, le Département finance à hauteur de 215 000 €.

Le théâtre étant abrité dans les murs d'un bâtiment du Conseil départemental, qui en est l'unique propriétaire, vieux de 41 ans, bientôt 42 ans, qui souffre d'un certain nombre de problématiques, bien que nous n'ayons pas dressé de bilan, nous savons combien les investissements dans ce bâtiment ont été onéreux. Forts des réflexions que nous avons menées avec les locataires actuels ainsi qu'avec l'État, en particulier la DRAC, une étude permettrait de définir précisément les besoins et de déterminer le montant des travaux nécessaires pour remettre ce bâtiment en état.

Mais, je le dis, ce n'est pas le Conseil départemental qui la réalisera afin d'éviter toute polémique à ce sujet.

Nous connaissons tous les problématiques. Nous avons d'ailleurs encore été appelés dernièrement pour une fuite dans une des parties du bâtiment, sur une de ces fameuses structures terrasses des années 80. Ce n'est pas la première fois.

Il est normal que les occupants actuels s'interrogent. Des réponses ont été apportées à un certain nombre de questionnements. Je pense que le Conseil départemental a démontré l'intérêt qu'il porte à ce théâtre ; la preuve en est l'expérimentation, qui va devoir se transformer en convention, menée avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'enseignement du théâtre à des classes du lycée d'Aubusson. Nous avons mis à disposition des espaces, pour l'instant sans contrepartie de loyer ni des coûts de fonctionnement. Ce sont pourtant de grands espaces, et nous n'allons pas en revenir au coût de l'énergie, mais ceux qui connaissent les volumes qui sont à chauffer avec un système de chauffage électrique très ancien, voient où je veux en venir.

La subvention est en baisse effectivement parce que les dépenses augmentent partout. J'en ai échangé avec mes collègues. Il n'y a pas de souci, notre majorité devrait voter en faveur de cette convention quadriennale. Cependant, je m'interroge – je pense ne pas être la seule, sans doute votre intercommunalité s'interroge-t-elle également – sur l'annexe relative aux budgets à venir en 2023, 2024 et 2025. Un budget de 1,2 M€ pour cette Scène nationale et 37 000 € de billetterie donnent à réfléchir.

Dans ce budget, pour les trois prochaines années, la participation du Département est actée à hauteur de 125 000 € et la participation pour compensation au titre du loyer et des charges n'a pas évolué et se monte à 99 000 €.

Nous parlions de prudence. Je dirais que les gestionnaires de la Scène nationale sont loin d'être prudents. En tout cas, ils ne sont pas dans la réalité des faits aujourd'hui. Je note qu'aux termes de la précédente convention, la Communauté de communes n'a pas non

plus versé à la hauteur de ses engagements dans la précédente convention. Elle serait engagée dans le projet de budget pour les trois années à venir à hauteur de 50 000 €. Au-delà de la convention et de l'intérêt qu'elle offre – permettre un projet artistique de qualité –, à mon avis, la réalité et les perspectives financières sont déjà floutées au moment où l'on nous demande de les voter.

Voilà où j'en suis de ma réflexion. C'est un sujet qu'avec Catherine DEFEMME et Valéry MARTIN, nous avons retourné dans tous les sens. À l'instar de l'État et la Région, le Conseil Départemental indique bien dans cette convention, quand bien même un budget prévisionnel fixant les participations des collectivités serait acté pour les années à venir, que tout reste soumis à l'actualisation budgétaire. On m'explique que ce n'est pas grave, que, même si nous ne versions pas les 125 000 € et les 99 000 € inscrits en prévisionnel, tout le monde a bien compris qu'il s'agit d'une annualisation budgétaire. Pour ma part, j'ai un doute, et je pense que votre question se rapporte à cela.

Quoi qu'il en soit, je vais le dire clairement : alors que d'autres collectivités n'ont pas financé à hauteur de ce qui était inscrit dans les budgets prévisionnels lors de la précédente convention, je me souviens qu'il n'y avait qu'une banderole plantée dans mon jardin – puisque ce sont des bâtiments du Conseil départemental – pour indiquer que le Conseil Départemental ne finançait pas. Des autres, on ne disait rien ! Je m'interroge donc et je me demande pourquoi cette Scène nationale et ceux qui la portent ont une vision différenciée entre certains qui ne donnent pas et d'autres qui donnent moins, mais la seule collectivité à être attaquée est le Conseil départemental.

Le sujet est complexe, intéressant et mérite réflexion, débat et échanges avec les porteurs de cette scène.

M. LÉGER. – Le temps passe et il reste encore de nombreux rapports à examiner. Je ne vais donc pas revenir sur les inquiétudes concernant l'Avant-scène et sur l'expérimentation visant à faire passer de nouveaux acteurs dans des bâtiments qui vieillissent.

S'il est un vieux serpent de mer dans nos débats, c'est le peu que rapporte la billetterie par rapport au budget total. Mais la jauge est ce qu'elle est : elle est basse parce que la Scène nationale est dimensionnée à la taille d'une ville et d'un bassin de vie, mais les spectacles font le plein. Je constate pour ma part que le taux de fréquentation est bon. Même si l'on augmentait légèrement les tarifs, cela ne représenterait pas grand-chose en termes de bénéfices supplémentaires et nous prendrions le risque de ne pas voir venir certaines catégories de population. Je ne pense pas que cela mérite débat.

Le souci est que si une baisse de 15 000 € est minime sur un budget de 1 M€, cela ravive les inquiétudes, qui se sont exprimées lors de la dernière assemblée générale : veut-on vraiment cette scène ? A-t-elle vraiment le soutien du Département ? Que veut le Département ? On a l'impression de revenir quatre ou cinq ans en arrière, lorsque le débat avait été rude et qu'il y avait eu des manifestations de mécontentement, et peut-être des banderoles, je ne sais plus. Ce n'est pas moi qui les avais plantées, en tout cas.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, mais comme je le précisais, le débat se tient aussi localement avec l'intercommunalité qui ne finance pas à hauteur de ce qui est prévu dans les

budgets. Le débat doit être global et s'appuyer sur des principes de réalité qu'il faut que nous partagions entre tous les acteurs du territoire.

Enfin, ce n'est pas un jugement, seulement un constat : il existe d'autres scènes dans le département. Je pense à celles de LA SOUTERRAINE et de GUÉRET, qui, certes, ne sont pas labellisées « Scène nationale » mais qui fonctionnent bien et où le public est aussi au rendez-vous. Je m'y prends souvent trop tard mais, chaque fois que je veux aller voir un spectacle, c'est complet ; j'ai pu y aller une seule fois à GUÉRET, malheureusement. mais je vais parfois dans un autre théâtre situé dans l'est du département, qui est lui aussi plein à craquer.

J'entends bien qu'il ne faut pas parler d'argent dans certains milieux, pourquoi pas, mais il est un principe de réalité.

Vous parliez de l'Avant-scène, à quel propos ?

M. LÉGER. – Les responsables sont en attente d'une réponse, Catherine DEFEMME le sait. Ils me relancent régulièrement pour savoir si la réouverture est souhaitée, si les candidats ont été reçus. Ils souhaiteraient avoir une réponse et savoir s'il sera possible, un jour, de rouvrir l'Avant-scène, ou si le Département ne le veut pas et, dans ce cas, il faut qu'il le dise.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je le répète, ce n'est pas que nous voulons ou que nous ne voulons pas, c'est simplement qu'un principe de réalité s'applique : cet espace est-il adapté à ce que les porteurs de projets qui sont venus vers nous puissent le louer et l'utiliser ? Les derniers que nous avons rencontrés ont renoncé au regard de l'état, de la non-accessibilité, etc. En outre, peut-être n'en avez-vous pas été informé, mais nous avons fait une proposition de mise à disposition pour la modique somme de 80 € par mois, seulement pour faire face aux charges, car vous connaissez mieux que moi l'état des verrières sur cet espace de l'Avant-scène. Cela, encore, a un coût. Nous pensions que 80 € par mois n'était pas très onéreux. L'association qui porte le théâtre a refusé, disant que, soit c'était gratuit, soit elle n'en voulait pas.

Nous avons donc pris acte du fait que l'association ne voulait pas, pour 80 €, utiliser cet espace mis à disposition par le Conseil départemental. J'espère qu'ils ne les utilisent pas malgré tout, car se pose également une question de responsabilité et d'assurance. J'ai demandé que l'on s'en assure, car je suis parfois un peu naïve.

Vous avez raison de soulever chaque sujet. Il ne faut pas hésiter à nous en parler directement lorsque vous êtes sollicité et que vous n'avez pas les réponses, monsieur LÉGER, nous tâcherons de vous les apporter.

Je le dis, à titre personnel, et j'insiste, cela sera noté au procès-verbal, cela n'engage que moi, mais je voterai cette convention. Quoique je ne puisse pas prendre part au vote, pas plus que Mme DEFEMME, M. LÉGER et M. MARTIN puisque nous sommes membres du Conseil d'administration. En tout cas, l'eussé-je votée, je l'aurais fait en rappelant ce qui est précisément écrit – et il en est de même pour les autres partenaires financiers – : « sous réserve d'inscriptions budgétaires chaque année ». Les 125 000 € plus les 99 000 €

pour les trois années à venir, je ne pense pas que ce seront des engagements du Conseil départemental, pas plus que pour les autres partenaires.

Je vous invite à approuver cette convention. *(Adoptée à la majorité des votants – le groupe de l'opposition s'abstient ; Mmes Catherine DEFEMME et Valérie SIMONET ainsi que MM. Jean-Luc LÉGE, et Valéry MARTIN ne prennent pas part au vote.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – À titre personnel, je remercie le groupe de la majorité d'avoir voté la convention. Sinon, elle aurait été caduque dès aujourd'hui. Nous confierons à la Commission permanente le soin de décider chaque année le montant qui sera accordé chaque année à l'association. Nous nous rappellerons ce vote.

Nous abordons les rapports de la quatrième commission.

VENTE DE LOGEMENTS HLM OPH CREUSALIS
GARANTIE DÉPARTEMENTALE

RAPPORT N°°CD2022-12/3/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce rapport porte sur la vente de logements appartenant à OPH CREUSALIS. Le Département, concerné par la garantie départementale, est consulté par la DDT sur le projet de vente de sept logements : un à GUÉRET, JARNAGES, CHÉNIERS, BONNAT, SAINT-LAURENT, et deux à BÉNÉVENT-L'ABBAYE. Il sera procédé à une démarche de vente classique offrant la possibilité aux personnes ayant des ressources modestes de devenir propriétaire. C'est ce que l'on appelle le parcours résidentiel des locataires du bailleur social.

En conséquence, les emprunts feront l'objet d'un remboursement anticipé pour lesquels le Département avait accordé sa garantie à hauteur de 50 % et 60 %, en fonction du pourcentage d'intervention de la garantie communale, à l'époque. Aujourd'hui, vous le savez, nous garantissons à 50 %, mais des garanties anciennes étaient plus élevées.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de donner un avis favorable au projet de vente de sept logements HLM, et de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de chaque dossier. *(Adopté à l'unanimité des votants – MM. Guy MARSALEIX, Patrice MORANÇAIS, Valéry MARTIN et Philippe BAYOL ainsi que Mmes Marie-Thérèse VIALLE et Delphine CHARTRAIN ne prennent pas part au vote.)*

RELIQUATS FSE 2022
PROGRAMMATION DE L'OPÉRATION PASS NUMÉRIQUE

RAPPORT N°°CD2022-12/3/15

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – L'opération Pass Numérique a été lancée en 2019, une convention étant signée avec l'Agence nationale de cohésion des territoires afin de déployer le Pass Numérique.

Le cofinancement apporté par l'État, à hauteur de 278 600 €, a permis, d'une part, de cofinancer l'opération FSE spécifiquement initiée au profit des publics du Programme départemental d'insertion, d'autre part, d'élargir le public touché par ce Pass Numérique, en confortant les achats des autres commanditaires au nom d'un consortium d'acteurs locaux et en adressant le Pass Numérique à un ensemble de publics.

Les ateliers numériques ont débuté en janvier 2020, mais ont subi les effets du confinement. Plusieurs opérateurs se sont succédé pour assurer le déploiement des Pass Numériques : le Réseau TELA (réseau de Tiers- Lieux creusois), ALISO (réseau de centres sociaux creusois) ainsi que la FOL 23.

Par un nouvel appel à projets, il a été proposé de poursuivre l'opération du 1er février 2022 au 30 novembre 2022. La Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse a répondu à cet appel à projets, et présente un projet cohérent dans la continuité des actions déjà menées. La réalisation de ce projet est chiffrée à 99 000 €, dont 59 400 € de FSE, soit 50 % du montant de l'opération, et 39 600 € de financement départemental au titre du PDI.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose :

- de valider la programmation du dossier de demande de participation FSE avec le porteur de projet Fédération des œuvres laïques de la Creuse ;
- d'attribuer une subvention au titre du FSE d'un montant de 59 400 euros, correspondant à 60 % du montant de l'opération ;
- d'attribuer un cofinancement départemental PDI à hauteur de 39 600 €, soit 40 % du montant de l'opération ;
- de m'autoriser à signer la convention correspondante avec le porteur de projet, ainsi que les éventuels avenants y découlant ;
- et de m'autoriser à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions et l'aboutissement du dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE) AVENANT 2022

RAPPORT N°°CD2022-12/3/16

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Cette CALPAE a été conclue en 2019, pour une durée de trois ans. En raison de la crise sanitaire et afin d'atteindre les cibles fixées pour 2022, les ministères concernés ont décidé la prolongation d'un an de la contractualisation avec les Conseils départementaux. L'avenant qui vous est proposé se décline sur deux exercices : de juillet 2022 à décembre 2022 et de janvier à juin 2023.

Parmi les enjeux attendus de la contractualisation, la priorité porte sur l'insertion. En 2022, les mesures inscrites dans le socle qui précise les actions à mener et les objectifs à atteindre se recentrent, en effet, sur l'insertion.

Doit également être recherchée l'articulation de la CALPAE avec les autres conventions passées entre l'État et les collectivités. C'est le cas de notre convention avec Pôle Emploi sur l'accompagnement global ainsi que de la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue entre l'État et le Département relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle des allocataires du RSA.

La négociation, la coordination et le pilotage des conventions sont assurés par les Préfets de Département et les Commissaires à la lutte contre la pauvreté, placés directement sous l'autorité des Préfets de Région. Une évaluation de la réalisation des actions contractualisées est obligatoire. Des échanges et un dialogue de performance ont été engagés entre les services de l'État et la collectivité depuis juin 2022.

Pour rappel, l'avenant de 2021 à la CALPAE portait sur quatorze actions, dont neuf relevaient du socle, sur les thématiques de jeunes sortants de l'ASE, du premier accueil social inconditionnel, du référent de parcours, des allocataires du RSA, de la formation des travailleurs sociaux et de la mobilité des demandeurs d'emploi. Les cinq actions relevant des initiatives départementales concernaient l'insertion par l'activité économique, les paniers solidaires, l'insertion professionnelle en FALC (Facile à lire et à comprendre), la plateforme JOB 23 et le soutien à l'acquisition de matériel informatique.

Sur un budget global de 835 019 €, l'État a participé à hauteur de 44 % et le Département à hauteur de 56 %. Pour 2022, la convention globale proposée se monte à 661 746 €, répartis comme suit : 330 873 € pour l'État et la même somme de 330 873 € pour le Conseil départemental.

Le rapport détaille les actions proposées, les actions d'engagement du socle, et les actions d'initiative départementale, qui sont à peu près similaires à celles de 2021. Onze fiches actions sont proposées et fixent les objectifs à atteindre dans le cadre de cette CALPAE.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de toutes ces précisions et de nous avoir rappelé le sens de cette convention.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose donc de valider la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi (CALPAE) 2022, et de m'autoriser à la signer avec l'État. *(Adopté à l'unanimité.)*

FONDS SOCIAL EUROPÉEN
PROGRAMMATION DE L'ACTION « METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT 2022 »

RAPPORT N°°CD2022-12/3/17

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce rapport s'inscrit dans le cadre des politiques d'insertion conduites en 2022 avec le Fonds social européen (FSE) et vise à un accompagnement global.

En 2021, nous avions obtenu un financement à 100 % au lieu de 60 % de nos postes de chargés d'insertion professionnelle. Nous savions que ce serait également le cas pour 2022 grâce aux fonds REACT-EU sollicités et obtenus par Mme la Présidente du Conseil départemental auprès de la Préfecture de Région, par un courrier en date du 29 juillet 2021. Donc, sept chargés de mission en insertion professionnelle (CIP) sont déployés sur les différents UTAS. Vous connaissez tous leur travail.

S'agissant des évolutions à venir, sur 2022, ce sont cinq ETP de CIP généralistes et deux de CIP spécialisés travailleurs non-salariés pour les projets d'indépendants.

Le montant de l'opération financé à 100 % s'élève à 262 457 €. C'est une bonne nouvelle.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de valider cette bonne nouvelle, et :

- de valider la programmation du dossier de demande de participation FSE avec le porteur de projet « Direction des ressources humaines du Conseil départemental de la Creuse » à hauteur de 100 % du coût total de l'opération, soit 262 457,70 € ;
- de m'autoriser à signer la convention correspondante avec le porteur de projet, ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient ;
- de m'autoriser à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions et l'aboutissement du dossier. *(Adopté à l'unanimité.)*

COOPÉRATION POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

RAPPORT N°°CD2022-12/3/46

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Ce rapport vous a été adressé il y a quelques jours. Il est tout à fait en lien avec notre sujet puisqu'il concerne l'avenant n° 3 de la convention signée avec Pôle Emploi, qui couvre la période du 1er juillet au 31 décembre 2022.

Des conventions ont, en effet, été signées avec Pôle Emploi sur la période 2018-2020, qui ont fait l'objet d'avenants successifs. Celui-ci couvre le dernier semestre 2022, au regard de l'expérimentation du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Nous évoquerons par la suite notre candidature à l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA. Il est quasi certain qu'une nouvelle convention interviendra pour les années 2023 et 2024 avec Pôle Emploi.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?

Je vous propose donc de valider l'avenant n° 3 à la Convention de coopération 2018-2020 passée entre Pôle Emploi et le Département pour le second semestre 2022, et de m'autoriser à le signer. *(Adopté à l'unanimité.)*

PROROGATION DES DEUX PROGRAMMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

RAPPORT N°°CD2022-12/3/18

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Nous passons au domaine de l'habitat, avec nos deux programmes d'intérêt général. Vous les connaissez puisqu'en 2016, lors de la séance plénière du 24 mai 2016, nous avions délibéré en faveur de ces deux PIG, l'un visant à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, l'autre à la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

Avec la mise en place du GIP Creuse Habitat en 2020, le Comité de pilotage des PIG avait décidé, en 2019, de proroger les deux conventions jusqu'au 31 décembre 2022. Toutefois, des changements devraient intervenir puisqu'une réforme nationale de l'Agence de la transition écologique (ANAH) nous annonce l'évolution de la réglementation au 1er janvier 2024, imposant une refonte des programmes existants en lien avec la mise en place du nouveau service public France Renov' et la fusion de l'ANAH et de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs de s'adapter à cette nouvelle réglementation qui doit être précisée officiellement par décret, tout en maintenant une continuité de service pour l'accompagnement des usagers dans leur projet de travaux d'amélioration de l'habitat, Mme la Préfète, déléguée locale de l'ANAH, propose au Conseil Départemental et aux EPCI de proroger par avenant les deux conventions PIG jusqu'au 31 décembre 2024. Ces deux avenants seront donc signés par Mme la Préfète et nous attendons la parution des décrets qui doivent préciser les modalités de la fusion entre l'ANAH et l'ADEME ainsi que l'évolution vers une Maison unique de l'habitat. Ces deux années vont nous permettre d'y travailler avec nos partenaires.

Je précise qu'à ce jour, près de 1 000 dossiers sont suivis par Creuse Habitat.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si nous avons bien compris, le programme SARE, dont découle la plateforme Rénov 23 portée par le SDEC et les intercommunalités, s'achèverait à la fin de l'année 2023.

Vous le voyez, des évolutions sont à venir. C'est la raison pour laquelle je disais ce matin que nous commençons de notre côté, avec les services de la préfecture et de la DDT, à imaginer ce que sera la suite : avec quels partenaires et comment France Rénov' ou une maison de l'habitat se mettrait en place ?

Il est décevant parfois de voir s'achever des dispositifs qui fonctionnent. Nous estimons en effet que la politique de l'habitat que nous avons menée en coopération avec les intercommunalités pour l'ANAH est plutôt efficiente. Nous sommes reconnus, la preuve en est que l'on nous propose de poursuivre encore pendant deux ans. Dans les intercommunalités,

les délibérations sont en cours, voire déjà prises sur cette proposition. Il s'agit donc, aujourd'hui, d'acter le fait de valider la prolongation de ces programmes durant deux ans.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Si vous le permettez, madame la Présidente, j'apporterai deux ou trois précisions.

Tout d'abord, le bilan des deux programmes en 2021 est tout de même très positif : 1 483 contacts, 608 diagnostics réalisés – 390 pour l'autonomie et 200 pour la rénovation énergétique, 18 pour l'habitat indigne –, 326 dossiers agréés par l'ANAH, un montant de travaux légèrement supérieur à 5 M€ hors taxes et un montant de subventions de l'ANAH de 2,4 M€. Ces chiffres vous permettent de mesurer, sur l'année 2021, l'impact que peuvent représenter pour l'économie locale ces subventions apportées pour renouveler l'habitat, sans oublier les compléments de financement des partenaires comme la Fondation Abbé Pierre, l'APA habitat et la PCH...

Ce sont des actions très fortes. Mme la Présidente le disait à l'instant, les évolutions à venir offriront peut-être une meilleure lisibilité au public entre ce qui relève de l'énergie et ce qui concerne l'adaptation des logements mais, à mon sens, ce qui fonctionne bien mérite d'être préservé. Notre force est de disposer au sein de Creuse Habitat d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les publics du début à la fin, réunissant des techniciens de l'habitat et de l'accompagnement social, sans oublier le Fonds d'avances que nous avons mis en place. Tous ces outils devront certainement évoluer, mais nous veillerons à préserver l'essentiel. De lourdes séances de travail nous attendent pour réfléchir à cette évolution du système, sachant que le cadre réglementaire nous viendra du national.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vois devant moi les élus de LA SOUTERRAINE : 5 M€ de travaux hors taxes, tel est le montant dédié par le Conseil départemental à la rénovation du collège de LA SOUTERRAINE en 2021. Je cite cet exemple pour mettre en parallèle le volume et le montant des travaux réalisés grâce à ce PIG et les emplois locaux.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Effectivement, car ce sont essentiellement des entreprises locales qui travaillent. Les fédérations que nous avons rencontrées reconnaissent toute l'importance que ces PIG revêtent pour leur entreprise, pour l'emploi et l'activité économique creusoise.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de valider la prorogation des deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- de m'autoriser à signer les avenants aux deux conventions PIG à intervenir avec l'État pour cette prorogation ;
- de m'autoriser à signer l'avenant à la convention de partenariat liée aux PIG, à intervenir avec les EPCI du territoire. *(Adopté à l'unanimité.)*

ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE
RAPPORT N°°CD2022-12/3/19

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Il est en effet utile, lorsque nous nous réunissons, de faire évoluer ce Règlement départemental d'aide sociale (REDAS) en fonction des besoins que nous rencontrons.

Il vous est proposé tout d'abord d'intégrer au document la doctrine relative à la Prestation de compensation du handicap. Nous l'appliquions déjà, mais il n'existait pas de fiches dédiées. Cette doctrine reprend *stricto sensu* les lois et règlements s'y afférant. Je vous renvoie donc aux fiches 1 à 11 sur la PCH, qui sont jointes au rapport.

Parmi les quelques évolutions à apporter à ce règlement, je citerai la prise en charge des cotisations de mutuelle à hauteur de 50 € maximum par mois, car nous observons de grandes disparités puisqu'elles varient de 10 € à 100 € par mois. Nous pensons que les besoins ne sont pas identiques lorsque l'on vit en établissement ou pour le commun des mortels.

Ensuite, l'intervention du Département étant subsidiaire, nous pourrions procéder au rejet de la demande si les aides de droit commun n'ont pas été sollicitées au préalable, telles que l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), l'AAH ou l'Aide personnalisée au logement (APL). Puis, pour ce qui est du public âgé, nous attachons un principe d'ouverture du droit différée en fonction des capacités de financement personnelles, fondé sur des avoirs bancaires supérieurs à 8 000 €. Jusqu'à présent, ils étaient limités à 5 000 €.

Nous prévoyons également d'inscrire dans le REDAS la possibilité de recourir à une prise d'hypothèque sur les biens de la personne, lorsque celle-ci est propriétaire et, enfin, d'inciter à la souscription d'un contrat obsèques et à la mise en location des biens immobiliers, en cas de résidence secondaire notamment.

Ces modifications s'appliqueraient au 1er janvier 2023, et seulement aux nouveaux entrants.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Quel est le bénéfice d'une prise d'hypothèque par rapport au règlement actuel ? De toute façon, lors de la succession, le produit de la vente revient au Département.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Je vais demander à M. METGE de vous apporter des explications précises.

M. METGE, directeur général adjoint en charge du Pôle Cohésion sociale. – La prise d'hypothèque tous les cinq ans permet de se faire rembourser et, surtout, de réévaluer la qualité du bien. Car mettre une hypothèque aujourd'hui alors que la personne va vivre pendant une quinzaine d'années, cela signifie qu'au bout de quinze ans, le Département se retrouve avec un bien qui n'est plus vendable et, au bout du compte, l'argent ne rentre pas dans les caisses du Conseil départemental. L'hypothèque est donc un outil, pas une finalité.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je propose de suivre les conclusions de ce travail qui a été long et subtil parce que je sais que Mme VIALLE et les services de la Direction des personnes en perte d'autonomie ont été très vigilants aux nombreux sujets qui composent ce dossier, comme ils l'ont été sur d'autres.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Ces propositions ne concernent que les nouveaux entrants.

Mme LA PRÉSIDENTE. – En effet, il est important de le préciser.

Il vous est donc proposé d'adopter ces modifications du traitement des demandes d'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap dès le 1er janvier prochain. Nous autoriserions l'intégration de cette doctrine relative à la PCH au règlement départemental d'aide sociale de la Creuse.

À cette occasion, j'ai relu ce règlement et j'ai pu constater qu'il est vraiment très bien conçu, grâce à ses différentes fiches qui précisent toutes les aides auxquelles il est possible de recourir, qu'elles soient techniques ou humaine : on reconnaît la place des aidants, en particulier celle de parents qui renoncent parfois à des activités professionnelles ou qui demandent des aménagements de postes pour rester auprès de leur enfant en situation de handicap. C'est une question mal connue. Un journaliste m'interrogeait tout à l'heure à ce sujet. Pour un aidant et pour un bénéficiaire d'une allocation de solidarité, les aides ne sont pas les mêmes ; ainsi, pour accompagner son épouse en situation de handicap, c'est une PCH qu'il faut mobiliser. Il est vraiment important de relire toutes ces fiches pour y réapprendre des éléments qui peuvent intéresser des personnes que vous croisez, qui se retrouvent en difficulté à un moment de leur vie.

Je vous propose donc d'adopter cette modification. *(Adoptée à l'unanimité.)*

MODIFICATION DE LA DOCTRINE CFPPA

RAPPORT N°°CD2022-12/3/20

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Il est question, là aussi, de modifier la doctrine. Des financements spécifiques à la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) sont prévus par la loi afin de permettre un effet levier sur les financements existants pour l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles. La CFPPA intervient donc auprès des plus de 60 ans, de façon subsidiaire.

Les aides techniques et équipements sont actuellement pris en charge sur la base d'une liste qui a été élaborée et modifiée à plusieurs reprises en commission de travail. Elle peut paraître restrictive. Nous nous sommes effectivement rendu compte à plusieurs reprises que des situations avaient été oubliées.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de prendre en charge les aides référencées sur le site de l'assurance retraite, qui correspondent à la définition suivante : « Il s'agit de tout équipement, instrument, dispositif, système technique ou logiciel adapté ou spécialement conçu pour prévenir et compenser une limitation d'activité destinée à une personne âgée de 60 ans et plus. » La liste sera ainsi moins restrictive et nous ne serons plus embarrassés devant tel ou tel cas.

Par ailleurs, pour les non-bénéficiaires de l'APA, la demande peut émaner directement du bénéficiaire, sans une évaluation réelle du besoin et de l'adaptation de l'aide. Il vous est proposé de formaliser obligatoirement la demande par un professionnel – travailleur social, ergothérapeute, médecin, kinésithérapeute, etc. – afin de garantir le bien-fondé de la demande. Nous pourrions envisager de travailler avec le centre d'information et de conseil sur les aides techniques, le Cicat 23, qui compte dans ses équipes un ergothérapeute qui effectuerait la prescription et pourrait aider à la prise en main du matériel.

De même, actuellement, un seuil minimum de 50 € d'intervention de la CFPPA est en vigueur. Or nous constatons que de nombreuses demandes d'aide sont inférieures à ce montant. Nous vous proposons donc de supprimer ce seuil, car 40 €, 30 € voire 20 €, peuvent être utiles pour les revenus les plus modestes.

Pour l'instant, nous n'avons pas fixé de plafond d'intervention de la CFPPA. Nous vous proposons de définir un plafond maximum d'intervention à hauteur de 1 500 € par an et par bénéficiaire.

De même, nous n'avons pas à ce jour instauré de contrôle d'effectivité. Il est proposé de verser 70 % du montant de l'aide attribuée sur présentation des devis signés « bon pour accord » ; et le versement du solde sur présentation de la facture, car il peut arriver que nous versions plus que le montant de la facture

S'agissant des modalités d'intervention du Département, nous prévoyons de prioriser la location de certains appareils plutôt que l'achat définitif, car il peut s'agir d'une aide temporaire.

La doctrine de l'aide individuelle CFPPA au Pack domotique doit évoluer. En effet, le principe des aides CFPPA est de favoriser l'accès au service. Il est proposé que l'aide individuelle CFPPA pour le Pack domotique ne soit renouvelable qu'une année. Si elle est accordée en cours d'année, elle prendra fin à la fin de l'année *n+1*. Domo Creuse Assistance proposera un tarif ajusté au 1er janvier de l'année *n+2*. Cela devrait représenter une économie substantielle. L'impact financier de ce transfert sera pris en compte dans le budget de la délégation de service public (DSP) à Domo Creuse Assistance d'ici à la fin du contrat prévue en 2025.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. FILLOUX.

M. FILLOUX. – Je précise seulement qu'en tant que salarié de l'association Partage et Vie, je ne prendrai pas part au vote sur ce rapport ni à la délibération sur le Pack domotique, pour les mêmes raisons.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite plus s'exprimer ?...

Je vous propose d'autoriser la modification des doctrines CFPPA aide technique individuelle et Pack domotique. *(Adoptée à l'unanimité des votants – M. Patrice FILLOUX ne prend pas part au vote.)*

PLAN ANNUEL D'ACTIONS DE PRÉVENTION 2023 DE LA CFPPA

RAPPORT N°°CD2022-12/3/21

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Il est proposé de verser les aides déléguées par la CNSA au Département dans le cadre du Plan annuel d'actions de prévention 2023, voté par la CFPPA de la Creuse, le 20 octobre 2022, conformément à un programme coordonné de financement (PCF), qui comprend quatre axes et couvre la période 2021-2025. Chaque année, ce programme est décliné en un plan annuel d'actions individuelles et collectives de prévention, qui intervient en complément des prestations légales telles que l'APA.

Un appel à projets a été ouvert du 1er août au 30 septembre 2022. Quarante-six dossiers ont été reçus émanant de vingt-sept porteurs au titre des autres actions de prévention (AAP) pour un montant global de demande de financement de 656 939 € et un seul dossier au titre de l'autonomie, pour 25 180 €.

La CNSA nous communiquera en mars la notification définitive de l'enveloppe qui nous est attribuée. En attendant, la Conférence des Financeurs a décidé d'une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 410 000 €, dont 385 000 € au titre des AAP et 25 000 € pour le Forfait Autonomie qui ne concerne que la Résidence Autonomie de CHÉNÉRAILLES. En mars, ce montant sera ajusté lorsque nous connaîtrons le montant définitif accordé par la CNSA.

Pour rappel, les actions devront être réalisées au plus tard au 31 décembre 2023. Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces aides collectives et individuelles aux porteurs de projets.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Je ne participerai pas au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose :

- d'autoriser le versement des aides collectives et individuelles déléguées par la CNSA, aux porteurs de projet retenus, aux bénéficiaires ainsi qu'à la Résidence Autonomie de CHÉNÉRAILLES, au titre de l'année 2023, conformément au détail figurant dans le plan annuel d'actions annexé au rapport ;
- de m'autoriser à signer tous documents nécessaires, et notamment les conventions financières, à la mise en œuvre de cette décision. (Adopté à l'unanimité des votants *– M. Thierry BOURGUIGNON ne prend pas part au vote.)*

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ENTRE LA CNSA, LE DÉPARTEMENT ET LA MDPH DE LA CREUSE POUR L'AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH

RAPPORT N°°CD2022-12/3/22

Mme LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit, madame VIALLE, d'un avenant que vous avez négocié, ce dont je vous remercie. Vous allez nous expliquer de quoi il s'agit et nous présenter les bons résultats enregistrés depuis quelques mois.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Toutefois, nous n'avons pas été assez rapides ; d'où la proposition de cet avenant à la convention conclue entre la CNSA, le Département et la MDPH concernant l'amélioration du service rendu par la MDPH de la Creuse. La maîtrise des délais de traitement, de la qualité de service et l'équité territoriale sont les trois enjeux majeurs de la feuille de route de la MDPH. Ils doivent permettre aux usagers d'obtenir un accès aux droits de qualité, simple, rapide et équitable.

C'est dans ce cadre que la CNSA est intervenue et continue d'intervenir en appui de la MDPH de la Creuse qui connaissait des délais élevés de traitement des demandes et la nécessité de renforcer le pilotage pour répondre avec efficience aux personnes. Un diagnostic approfondi a été réalisé concernant le volume des demandes en attente, l'identification des facteurs de ralentissement dans le traitement des dossiers et l'optimisation des processus et des stratégies de traitement des dossiers en attente.

Un plan d'action vise à améliorer le service rendu. Il consiste en l'optimisation des processus de traitement des dossiers de demande, tant en termes qualitatifs que quantitatifs, afin de ne plus générer de stock, en la réduction significative du volume du stock de dossiers de demandes en instance, et à l'amélioration et la fiabilisation du pilotage de l'activité du quotidien.

La convention initiale s'entendait sur la période allant du 1er novembre 2021 au 31 mars 2023. Durant ce laps de temps, la CNSA s'engageait à aider financièrement à la mise en place de la solution de gestion électronique des documents (GED) choisie et à renforcer temporairement l'équipe de la MDPH.

Le montant total versé par la CNSA s'élève à 264 938 €, dont 145 000 € pour le personnel de renfort. Un bilan intermédiaire a été dressé en août 2022, une sorte de contrôle de la CNSA, à la suite duquel il a été décidé de prévoir un avenant à la convention initiale afin de prolonger les délais et permettre d'achever le travail. La convention sera, en conséquence, allongée de sept mois, jusqu'au 31 octobre 2023, pour achever l'opération en cours qui a déjà bien avancé.

Je rappelle que le Département apporte essentiellement une aide informatique.

Mme LA PRÉSIDENTE. – D'après les éléments communiqués lors de la dernière Comex – il me semble que Mme JOUANNETAUD était présente également *(Mme JOUANNETAUD acquiesce.)* – tout le flux a été géré. Il reste à numériser une partie du stock pour permettre sa gestion électronique, mais la CNSA, grâce aux moyens qu'elle nous a apportés et surtout à l'aide accordée tout au long des derniers mois, a été formidable et très présente aux côtés de nos équipes qui, par conséquent, vont mieux et ne se retrouvent plus, comme auparavant, face à la somme de travail générée par tous ces dossiers accumulés.

De nouveaux services nous ont été présentés, notamment l'accès à des démarches de façon dématérialisée. Cela paraît parfois complexe, mais ne l'est pas forcément pour des aidants, ni pour des personnes en situation de handicap. Cela permet de verser, une bonne fois pour toute, les pièces justificatives et évite d'avoir à renvoyer sans arrêt des photocopies lorsque l'on adresse une demande ou une révision de dossier.

Je suis extrêmement satisfaite de tout le travail accompli. Dès lundi prochain, les dossiers de demandes de PCH pourront être téléchargés à la fois sur le site du Conseil Départemental et sur celui de la MDPH. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pourra satisfaire plus rapidement les demandes, ou tout au moins examiner les dossiers.

De nombreux autres points ont été évoqués, concernant notamment le milieu libéral et des médecins qui prennent du retard ou ne veulent pas remplir les formulaires parce que cela les ennuie et qu'ils ont mieux à faire. Nous avons rencontré ce cas dernièrement. Cela occasionne une perte de temps pour des personnes qui seraient en situation d'ouvrir des droits.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Il est vrai que les délais de traitement assez longs ne nous sont pas toujours imputables.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous revenons à des délais de traitement de dossier dans la moyenne, de l'ordre de cinq mois.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Cela s'est bien amélioré.

Mme LA PRÉSIDENTE. – J'ai également appris que de nouveaux mobiliers sont arrivés très récemment afin de mieux accueillir les personnes en situation de handicap.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Oui, pour la refonte de l'accueil.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer sur ce dossier de la MDPH ?...

Compte tenu des éléments portés à votre connaissance, je vous propose d'autoriser la Vice-présidente en charge de l'autonomie à signer l'avenant à la convention pour l'amélioration du service rendu à la MDPH de la Creuse. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mme Valérie SIMONET ne prend pas part au vote.)*

AVENANT N° 1 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET MOYENS SIGNÉ ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE ET L'APAJH 23

RAPPORT N°°CD2022-12/3/23

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Nous l'évoquions ce matin, le CPOM de l'APAJH a été signé, le 22 décembre 2021, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 2022. Or dans la dotation aide sociale versée par le Département dans le cadre de ce CPOM, la participation des résidents n'a pas été prise en compte.

Dès réalisation de cet oubli, les services de la tarification du Département et l'APAJH ont travaillé ensemble. Il en est ressorti que le montant du trop-perçu 2022 s'élève à 1 004 000 € exactement. Le taux de participation des bénéficiaires a été arrêté à 18,74 % applicable à partir de 2023, et la signature d'un avenant prendra effet au 1er janvier 2023. Il s'avère que l'APAJH a un projet concernant la mise en œuvre d'une plateforme dédiée au logement, l'hébergement et l'accompagnement dans la ville. Il a donc été convenu d'octroyer 150 500 € sur le trop-perçu 2022 pour mettre en œuvre ce projet sur la durée du CPOM et d'émettre un titre de recette du Conseil Départemental, d'un montant de 853 500 € qui soldera le remboursement du trop-perçu 2022.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je souligne que les discussions sont nombreuses et présentes puisque, vous le voyez, nous ne reprenons pas le trop-perçu dans sa totalité, mais compte tenu des projets qu'elle a présentés, nous laissons à l'association un fonds d'avance.

Je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant au CPOM conclu entre le Conseil Départemental et l'APAJH. *(Adopté à l'unanimité.)*

**MISE EN APPLICATION D'UN COMPLÉMENT QUALITÉ
EN FAVEUR DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE
SIGNATURE DE CPOM 2022 – 2025**

RAPPORT N°°CD2022-12/3/24

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Il s'agit de la mise en application d'un complément qualité en faveur des cinq services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et de la signature des CPOM 2022-2025.

L'année 2022 a été une année importante pour ces SAAD : tout d'abord, il y a eu au 1er janvier 2022 l'instauration d'un tarif minimal national de valorisation d'une heure d'aide à domicile fixé à 22 €, sachant que certaines de nos structures appliquaient même un tarif supérieur allant jusqu'à 22,52 € ; ensuite, une dotation complémentaire, dite « complément qualité », a été mise en place, qui requiert une contractualisation avec les partenaires.

Ce modèle de financement vise à améliorer leurs conditions de solvabilisation et sert à financer des actions qui améliorent la qualité du service rendu à l'usager.

Les actions ouvrant droit au financement par la dotation complémentaire doivent permettre de réaliser un ou plusieurs des objectifs suivants : accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités, comme un très lourd handicap ; intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés – de nombreuses personnes se plaignent d'être couchées trop tôt, vers 17 ou 18 heures ; contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire ; apporter un soutien aux aidants ; améliorer la qualité de vie au travail des intervenants ; lutter contre l'isolement des personnes accompagnées.

Le dispositif est totalement financé par la CNSA à compter du 1er septembre 2022. Il n'aura donc pas d'incidence financière pour le Département. L'enveloppe 2022 a été déterminée sur la base d'un complément de 3 € par heure APA et PCH, soit un montant de 624 978 €. En réponse à l'appel à projets de juillet 2022, cinq SAAD se sont manifestés : ALIAD UNA – fusion entre ELISAD, CVAD et AAD –, AGARDOM, LABEL VIE, ASSIF, ADEC.

Cette démarche permettra au Département : de renforcer son pilotage territorial en matière de politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, ce qui était une fiche de notre schéma ; de garantir aux personnes en perte d'autonomie une équité d'accès à un service d'aide et d'accompagnement à domicile ; et de soutenir les services proposant des prestations d'aide et d'accompagnement à domicile.

Pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, elle permettra : d'adapter leur offre de service et d'en assurer le caractère pérenne ; de bénéficier d'une meilleure visibilité sur son activité et son financement ; d'encourager et de développer la formation des professionnels ; et d'engager les démarches de transformation organisationnelles nécessaires à l'attractivité et à la fidélisation des personnels.

Pour l'usager, elle permettra : de bénéficier de l'amélioration de la qualité de service rendu – effectivité des heures alors qu'actuellement seuls 75 % des heures sont effectuées, réduction du *turn over* à domicile et interventions à des horaires adaptés ; de bénéficier d'un plus grand choix de services prestataires.

Concernant les modalités d'intervention du Département, la mise en place de cette réforme de la tarification des SAAD requiert une contractualisation avec chaque opérateur avant le 31 décembre de cette année, afin de bénéficier des crédits octroyés par la CNSA au titre de 2022 et pour trois ans, à savoir du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2025.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX. – Je ne prends pas part au vote, étant trésorier d'ALIAD-UNA.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Y aurait-il d'autres présidents, vice-présidents ou trésorier des associations à domicile dans l'Assemblée ?...

Tel n'est pas le cas. Je pense qu'il est aisé pour nous d'autoriser la signature de ces cinq CPOM. Permettez-moi de souligner à nouveau l'excellent travail réalisé, en particulier, vous l'aurez compris, par M. MARSALEIX, avec cette fusion de trois associations du département, qui nous conduit à n'en avoir plus que cinq au lieu de sept.

Mme VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – ALIAD UNA regroupe désormais CVAD, AAD et ELISAD.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de m'autoriser à signer les cinq contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens joints en annexe. *(Adopté à l'unanimité des votants – M. Guy MARSALEIX ne prend pas part au vote.)*

SUBVENTION PEP 23

RAPPORT N°°CD2022-12/3/25

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Mme CHEVREUX m'a demandé de présenter pour elle ce rapport, qui est extrêmement simple : il s'agit d'accorder une subvention pour le fonctionnement de la Maison des adolescents aux Pupilles de l'enseignement public de la Creuse (PEP 23), concernant le loyer de la Maison des Adolescents, pour un montant annuel de 6 000 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de m'autoriser à verser une subvention de 6000 € à l'association PEP 23, pour le loyer de la Maison des Adolescents. *(Adopté à l'unanimité.)*

COMPLÉMENT DE DGF EXERCICE 2022
COLLÈGES DE BÉNÉVENT-L'ABBAYE, PARSAC-RIMONDEIX, MARTIN NADAUD ET JULES MAROUZEAU À GUERET

RAPPORT N°°CD2022-12/3/26

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Au vu de l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées alimentaires, quatre collèges sollicitent le Département pour un complément de dotation globale de fonctionnement, au titre de l'année 2022.

Le collège de BÉNÉVENT-L'ABBAYE a déjà effectué un prélèvement sur son fonds de réserve de 16 349,72 €. Il sollicite un nouveau prélèvement de 10 500 €. Il est proposé d'aider l'établissement à hauteur de 5 250 €, ce qui permettrait de conserver un fonds de roulement (FDR) de 3,5 mois.

Le collège de PARSAC-RIMONDEIX sollicite une dotation complémentaire de 10 000 € afin d'abonder les fonds de réserve. Il y a déjà eu un prélèvement de 17 211 €. Nous vous proposons d'accorder 10 000 €, ce qui permettrait de remonter son fonds de roulement à 2,6 mois.

Le collège Martin NADAUD sollicite une dotation complémentaire de 27 000 €. Il a déjà procédé à plusieurs prélèvements sur le fonds de roulement, se montant à 17 896 €, auquel vient s'ajouter une Décision budgétaire modificative (DBM) de 6 200 €. Nous proposons d'abonder d'un montant de 13 500 €, leur fonds de roulement restant serait de 3,5 mois.

Le collègue Jules MAROUZEAU sollicite un complément de GDF d'un montant de 7 000 €. Un prélèvement de 105 455 € a déjà été opéré sur le fonds de roulement. Nous proposons d'accorder 7 000 € afin qu'il puisse conserver un fonds de roulement de 3,1 mois.

M. MARSALEIX. – Vous n'avez pas reçu de demande du collègue de BONNAT ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Non, pas dans ce rapport.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Cela correspond aux engagements qui étaient les nôtres de viser un fonds de roulement identique dans tous les collèges. Cependant, à chacun ses particularités, chaque situation est différente et, si besoin est, les principaux et les gestionnaires nous contactent. Nous examinons les dossiers et nous discutons, et vous voyez bien que nous octroyons ces compléments de DGF afin d'atteindre cet objectif deux à trois mois de fonds de roulement minimum.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Cela ne devient plus tout à fait exceptionnel puisque nous avions déjà voté quatre demandes lors de la dernière réunion et que nous en examinons à nouveau quatre aujourd'hui. *A priori*, le collège de BONNAT fera également acte de candidature, et d'autres peut-être.

Je me demandais si nous n'y étions pas allés trop fort sur les prélèvements sur les fonds de réserve de nos collèges. Compte tenu du renchérissement des prix de l'énergie, tous vont demander une dotation exceptionnelle, sauf le collège de FELLETIN qui, grâce à son réseau de chaleur d'éco-énergie ne voit pas sa facture augmenter pour l'instant.

En revanche, j'aurais une autre demande à formuler s'agissant du collège de FELLETIN.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Nous souhaitions ramener ces fonds de roulement de façon équitable dans tous les collèges, parce que certains avaient des fonds de roulement de sept ou huit mois. L'objectif était de tous les ramener entre 2,5 et 3 mois.

C'est aussi la raison pour laquelle certains n'obtiennent que 50 % de leur demande et d'autres l'intégralité. Lorsque nous accordons la totalité, c'est généralement pour préserver ce niveau de fonds de roulement et ne pas les mettre en difficulté, sachant que, quoi qu'il se passe, le Département sera présent ; nous ferons face à nos responsabilités et ne laisserons pas les élèves dans des classes non chauffées. Mais nous rappelons également aux collèges de faire attention à ne pas chauffer des classes non utilisées, à ne pas laisser trop de couloirs ouverts. Enfin, nous essayons de faire au mieux.

M. LÉGER. – Mon autre question est propre au collège de FELLETIN, mais pourrait intéresser d'autres gestionnaires. Le Conseil d'administration s'est tenu tout récemment et l'on m'a demandé d'être attentif à une question très technique, que je vais essayer de relayer comme je peux.

Le prix de vente des repas des enfants a été augmenté, mais cela ne compense pas, loin de là, le surcoût de l'inflation sur les denrées alimentaires. Se pose donc la question pour les collèges de trouver une solution financière. *A priori*, si j'ai bien compris, la demande serait que les collèges – en tout cas, celui de FELLETIN – reversent moins à ce fameux fonds, anciennement FARPI (Fonds académique de rémunération de personnels d'internat), devenu FDR, et en conservent plus afin d'équilibrer le budget alimentation.

Je me fais le relais de cette question très technique que je vous livre telle quelle. Vous verrez cela avec le gestionnaire, si vous le souhaitez.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Oui, aujourd'hui, nous sommes également interpellés sur les matières premières pour les repas. Donc, nous compensons également avec de nouvelles factures.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Vous faites référence aux fameux 17 % qui reviennent aux Départements pour payer une partie des personnels attachés aux services de restauration et hébergement (SRH).

M. LÉGER. – C'est le vieux serpent de mer des parents qui considèrent qu'ils n'ont pas à participer aux coûts de personnels, que nous ne sommes là que pour payer les denrées. Je suis enseignant depuis trente ans, c'est un débat que j'ai toujours entendu. Depuis trente ans, j'entends les parents contester.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de valider ces compléments de dotation. *(Adoptés à l'unanimité des votants – les élus membres du conseil d'administration des collèges concernés ne prennent pas part au vote.)*

**CLASSES DE MER, DE NATURE, D'INITIATION ARTISTIQUE,
SÉJOURS À L'ÉTRANGER
MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

RAPPORT N°°CD2022-12/3/27

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Nous avons souhaité modifier ce règlement car, au regard de l'inflation actuelle, nous constatons que le nombre de nuitées a diminué. Or notre règlement prévoyait trois nuitées au minimum.

Nous vous proposons donc de modifier les modalités de calcul et de ramener la durée de séjour à trois jours au minimum, dont deux nuitées. La participation du Département passerait de 5,3 € à 6,5 € par jour et par élève, pour les classes qui se déroulent en dehors du département, et, pour celles se tenant en Creuse, nous proposons de passer de 2,50 € à 3,05 €, et ce pour une durée de séjour d'au moins trois jours, en continu ou en discontinu.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est très bien d'avoir pensé à cette modification et de le proposer ainsi.

Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'adopter la fiche du règlement d'aide intégrant les modifications qui viennent de nous être présentées. *(Adoptée à l'unanimité.)*

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT

RAPPORT N°°CD2022-12/3/28

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Concernant le Schéma départemental du sport, je joins à mon propos mon collègue Laurent DAULNY avec lequel nous avons réalisé ce travail collégial.

Comme vous le savez, le cadre d'intervention du Conseil départemental dans le domaine sportif date de 2003. Nous avons souhaité lancer une nouvelle réflexion sur ce Schéma départemental du sport au regard de plusieurs indicateurs et de nouveaux enjeux. Nous avons travaillé en lien avec l'Agence nationale du sport, qui s'intéresse principalement à la haute performance, à l'excellence et au développement des pratiques, mais également avec la Région et la Conférence régionale du sport dont je suis membre, qui est en train d'élaborer un projet sportif territorial sur cinq ans assorti d'un contrat pluriannuel d'orientation et de financement, tout cela étant lié à la Conférence des Financeurs du sport, qui devrait être installée en début d'année prochaine.

Nous avons élaboré ce schéma en nous appuyant sur deux orientations : le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) nous a fourni un état des lieux du sport en Creuse, et nous avons organisé plusieurs réunions et commissions départementales avec le CDOS, le service Jeunesse et Sports de la DSDEN ainsi qu'avec les comités départementaux. C'est ainsi que nous avons élaboré ce document, qui s'organise selon quatre axes.

Le premier axe, Sport et éducation à la citoyenneté, s'adresse essentiellement aux collégiens. Il concerne, entre autres, des indications comme « savoir nager » ou « savoir rouler ». Nous participons activement aux frais de transport des collégiens vers les lieux d'exercice du sport, tels que la piscine, pour n'en citer qu'un.

Le deuxième axe est le Sport performance. Comme vous le savez sans doute, en la matière, le Département finance un Pôle Espoir dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le troisième axe porte sur plusieurs aspects, c'est l'axe Sport santé, bien-être et insertion. S'agissant de ce dernier item, nous travaillons particulièrement en lien avec la fédération BTP, et nous organiserons, avec la Région, une journée intitulée « Du stade vers l'emploi », durant laquelle nous travaillerons à l'insertion professionnelle.

Le quatrième axe a trait au Sport de nature. À cet égard, nous travaillons à l'élaboration du PDESI, le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires, qui concerne tous les sports de nature.

Dans un cadre d'intervention complémentaire, nous élaborons un Schéma départemental des équipements sportifs pour 2024. C'est indispensable si nous voulons accueillir, dans nos territoires, des événements d'importance nationale. Il nous manque aujourd'hui des structures adaptées.

Autre cadre d'intervention complémentaire : l'organisation d'événements sportifs annuels. À titre d'exemple, nous avons travaillé sur la première édition d'un événement prévu le 14 mai 2023, « Les foulées du rail », qui relieront DUN-LE-PALESTEL à SAINT-SÉBATIEN sur une distance de 23 kilomètres.

Ce Schéma départemental du sport a été développé en lien avec Creuse Tourisme qui en assure le volet promotion et qui s'occupe également de TERRASPORT23. Je rappelle à ceux qui ne connaissent pas TERRASPORT23, que cette marque avait été élaboré dans le cadre du Centre de préparation aux Jeux Olympiques avec pour objectif de fédérer tous les acteurs du territoire autour des Jeux Olympiques. Mettre en avant l'ingénierie du Département est également un point fort de ce schéma, puisque divers associations et clubs sportifs nous sollicitent.

Je ne sais si vous avez des questions sur ce Schéma départemental du sport ?...

Mme LA PRÉSIDENTE. – Sur son esprit... ou plutôt sur sa force, ses muscles ?... *(Sourires.)*

Nous vous remercions, madame BUNLON et monsieur DAULNY. Vous avez réalisé un excellent travail avec les équipes. Tout le monde en est satisfait.

M. DAULNY. – Je souhaite que nous ayons un mot de remerciement, madame la Présidente, pour Christian LAGRANGE, le Président du CDOS, qui nous a quittés cette année. Il a beaucoup travaillé avec nous durant des années. Je vous invite à avoir une pensée pour lui. Il s'est beaucoup impliqué dans le monde creusois, et est parti cette année.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Lui adresser un dernier salut sera sans doute l'occasion d'un événement sportif en Creuse, mais je n'en dévoilerai pas davantage.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Laurent DAULNY nous parlait de Christian LAGRANGE. Pour ma part, je tiens à remercier le service des sports et Pascal SAVOURAT, car ce schéma a représenté un travail considérable mené avec tous nos partenaires et le CDOS. Nous sommes le seul Département à avoir ainsi un protocole d'accord dans ce domaine. Nous réactualisons la première version de ce schéma qui avait été signée en 2003. Suivre les règles du sport fait sa force : ensemble, nous irons plus loin !

Poursuivre cet accord auquel nous tenons est une véritable source de réflexion et un véritable travail.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je vous propose :

- de donner une suite favorable au nouveau cadre d'intervention dans le domaine du sport ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'examen et l'attribution des aides sollicitées. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons les rapports de la quatrième commission.

AVENANT N° 1 AU CONTRAT BOOST'COMM'UNE

RAPPORT N°°CD2022-12/4/29

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Nous vous proposons de voter l'avenant n° 1 concernant le contrat Boost'Comm'Une. Comme vous le savez, ces contrats Boost'Comm'Une ont été établis en 2020 pour une durée de trois ans, leur objectif étant de soutenir l'investissement des communes creusoise pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité du département.

Ces communes ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour réaliser leurs travaux. Or force est de constater que, depuis quelques mois, les conséquences de la guerre en Ukraine sur la disponibilité des matériaux et les aléas liés aux problématiques posées par la grêle tombée au mois de juin ne permettront pas toujours à de nombreuses communes de terminer leurs projets au 31 décembre 2022.

Les nombreux échanges entre les chefs de projet de territoire les maires concernés, nous amènent à vous proposer de proroger ces contrats Boost'Comm'Une de deux ou trois mois, de sorte que les projets engagés puissent être soldés et que les communes puissent profiter des subventions.

Pour information, les maires font remonter les documents concernant ces contrats ; 65 % de contrats sont soldés et, tous les jours, de nouveaux documents arrivent aux chefs de projet de territoire. À mon avis, les trois mois supplémentaires suffiront aux communes pour solder leurs projets, ce qui nous conduit jusqu'au 31 mars 2023.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'Action publique, des Finances et des Bâtiments. – Où en sont les communes à ce jour ? Combien en reste-t-il à ne pas avoir terminé ?

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Sur les 235 contrats signés, 65 % sont soldés. Il reste quelque 80 communes, mais les documents arrivent. J'avais hier les chefs de projet au téléphone, qui sont débordés en ce moment ; tous les jours, une dizaine de communes font remonter leur projet. Les chefs de projet et les maires ont beaucoup travaillé en liaison pour ne laisser personne au bord du chemin et de ne pas perdre trop sur les subventions auxquelles ils auraient pu prétendre.

Les aléas climatiques et la guerre en Ukraine sont ce qu'ils sont. Ce matin, lors du DOB, il a été précisé que l'objectif était de reconduire un nouveau contrat Boost, mais pour ce faire, celui-ci doit être soldé. Les trois mois devraient suffire pour la majorité des communes concernées. De toute façon, les communes pourront ensuite engager des projets, qu'il s'agisse des projets en cours ou de nouveaux projets. Cet avenant concerne, bien

évidemment, les contrats déjà engagés. Nous l'avons vu avec la Présidente, il ne s'agit pas de sortir un contrat de la hotte du Père Noël au 31 décembre 2022.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Le Père Noël passe le 25 décembre !

Je tenais, pour ma part, à remercier les élus qui m'ont invitée à leur réunion cantonale. Ce sujet a largement été évoqué, nous l'avons bien compris. C'est la raison de cette proposition visant à prolonger ces contrats de trois mois, car ces investissements étaient déjà engagés. Nous avons reçu plusieurs demandes, encore récemment, les maires expliquant qu'ils n'avaient pas pu consommer parce qu'ils avaient eu à faire face, par ailleurs, à d'autres investissements qui n'étaient pas prévus initialement, et qu'ils préféraient repartir sur de nouvelles contractualisations dans l'année 2023.

J'imagine que les communes voteront leurs projets de budget en mars ou avril. Leurs projets d'investissement démarreront à la suite. Donc, si ce n'est pas à la plénière de février, nous vous présenterons le nouveau contrat à celle qui doit se tenir avant l'été. Nous serons prêts. Si les projets des communes sont finalisés, nous engagerons immédiatement après les premiers examens des dossiers.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales, rapporteur. – Nous travaillons déjà sur le nouveau règlement d'intervention. Nous avons pris en compte l'ensemble des problématiques qui pouvaient être liées au précédent contrat, même si tout le monde est assez consensuel sur le fait que ce contrat correspondait aux besoins. Il a connu un grand succès, mais nous pouvons encore l'améliorer. Nous vous le proposerons dès le premier semestre 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de prolonger de trois mois supplémentaires la possibilité de percevoir les fonds des contrats Boost'Comm'Une. *(Adopté à l'unanimité.)*

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

RAPPORT N°°CD2022-12/4/30

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Vous avez tous été destinataires du fascicule sur ce rapport de développement durable. Plutôt que de vous en faire une lecture exhaustive, qui risquerait d'être longue et ennuyeuse, je vous invite à visionner un très beau film réalisé par le service de la communication, que je remercie.

Je vous livrerai ensuite quelques éléments de contexte sur le second volet : le rapport égalité femmes-hommes.

(Il est procédé à la projection d'un film sur le développement durable dans les territoires creusois.)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – De très belles images, commentées durant tout le déroulé par une voix agréable, bien plus agréable que si je vous en avais fait une lecture fastidieuse. Si besoin, vous retrouvez tous les détails dans le fascicule.

J'en viens au rapport égalité femmes-hommes. Là encore, je ne vais pas vous abreuver de chiffres, mais vous en livrer tout de même quelques-uns, car ce rapport doit vous être présenté chaque année.

Concernant les caractéristiques de l'emploi au sein de la collectivité, nous dénombrons 1 172 agents, dont 56 % de femmes et 44 % d'hommes. Dans le rapport, figure la déclinaison par catégories : 25 % en catégorie A, 13 % en catégorie B et 62 % en catégorie C.

Pour ce qui est de la décomposition en tranches d'âge, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, à un an près, les moyennes sont légèrement supérieures à 48 ans pour les fonctionnaires, et oscillent entre 37 et 40 ans pour les contractuels. Figure également la répartition par filière, étant entendu que la filière technique demeure la plus importante, suivie de près par la filière administrative, et enfin la filière sanitaire et sociale.

Concernant les recrutements et la mobilité, les mouvements ont concerné 167 agents : 38 en catégorie A, 10 en catégorie B et 101 en catégorie C.

Une analyse des temps de travail met en évidence que 87 agents travaillent en temps partiel, dont une forte proportion de femmes, puisque cela concerne 76 femmes pour 11 hommes.

La promotion a touché 414 agents : 40 % des agents de la collectivité ont eu des avancements d'échelon ou de grade liés à la promotion interne ou à la réussite d'un concours. C'est un pourcentage assez conséquent.

Pour information, 767 agents – 438 femmes et 329 hommes – ont participé à un parcours de formation durant l'année.

En termes de rémunération, vous est donnée la déclinaison par catégories A, B et C. Vous noterez que les montants diffèrent selon que l'on est un homme ou une femme. Il convient toutefois de pondérer ces résultats, car plus de femmes que d'hommes travaillent en temps partiel car, pour ce qui concerne le salaire, ce n'est pas comme dans le privé, l'égalité salariale est garantie par le statut et les grilles de la fonction publique.

Les absences pour risque professionnel sont au nombre de 46, elles concernent 14 femmes et 32 hommes. Les accidents de trajet ont concerné 6 femmes. Une femme est en congé parental. Enfin, 6 femmes et 6 hommes sont en maladie professionnelle.

S'agissant des prestations sociales, nous avons divers dispositifs. Vous constaterez que 176 agents ont bénéficié des chèques vacances et quasiment 800 agents des titres repas.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 62 ans et 9 mois. Il est de 64 ans pour les femmes et 61 ans et 7 mois pour les hommes.

Nous envisageons de réfléchir plus en profondeur sur ce rapport égalité femmes-hommes en 2023, avec l'ensemble des représentants du personnel. Une fois que nous l'aurons travaillé de manière conjointe, cette réflexion pourrait aboutir à un questionnaire qui serait envoyé aux agents afin de recueillir leurs propositions d'action et leurs idées sur de nouveaux dispositifs qui pourraient être mis en place, en parallèle de ceux qui existent déjà.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je dois avouer que nous avons été surpris, lors d'une dernière rencontre avec Mme la Préfète à laquelle nous présentions ce bilan, d'apprendre qu'il nous fallait également mettre en place un plan d'action afin d'atteindre une égalité parfaite. D'après les éléments chiffrés qui viennent de nous être communiqués, il nous faudrait mettre des actions en place pour recruter plus d'hommes.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – L'idée ne serait pas tant d'atteindre une égalité en nombre qu'une égalité sur des différents autres items. C'est la raison pour laquelle nous travaillerons sur cette question dès le début de l'année 2023 avec les représentants des personnels récemment élus, pour définir un plan d'action sur les sujets qui méritent que nous nous y attardions un peu plus qu'à l'heure actuelle.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur ces rapports, je vous propose de me donner acte de la présentation du rapport de développement durable et du rapport égalité femmes-hommes. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons les rapports relatifs aux questions agricoles.

ALÉAS CLIMATIQUES 2022 – SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ÉLEVEURS AIDES DÉPARTEMENTALESÀ L'ACHAT DE SEMENCES DE PRAIRIES ET DE CULTURES FOURRAGÈRES

RAPPORT N°°CD2022-12/4/31

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce rapport renvoie aux aléas climatiques que nous avons connus. Sécheresse, canicule et épisodes de grêle ont, cette année encore, fortement impacté la profession agricole, qui n'en avait vraiment pas besoin.

Il est proposé une aide forfaitaire d'un montant de 50 € par hectare de prairie et culture fourragère implantée entre le 15 juin et le 31 août 2022. Elle sera accordée aux éleveurs qui en feraient la demande dans la limite de surfaces déclarées comprises entre 2 et 5 hectares par exploitation.

Pour mémoire, une enveloppe de 75 000 € avait été ouverte à l'occasion du vote de la DM 2. La déclinaison opérationnelle pour le versement au fil de l'eau et au fil des Commissions Permanentes.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Avec l'actualité récente et la non-éligibilité des communes du département au titre des calamités agricoles, notre aide sera la bienvenue.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PROGRAMMATION DES AIDES À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022
TROISIÈME TRANCHE

RAPPORT N°°CD2022-12/4/32

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Depuis quelques temps, nous vous proposons plusieurs programmations au cours de l'année. À chaque plénière, nous en adoptons de plus ou moins importantes.

Aujourd'hui, pour ce qui est de l'assainissement collectif, nous vous proposons un dossier qui concerne la communauté de communes du Pays Dunois pour une étude de transfert de compétences dans le cadre de la loi NOTRe à l'horizon 2026. Ce dossier concerne également la thématique de l'alimentation en eau potable. Le montant de l'étude hors taxes s'élève à 189 225 €. Nous pouvons intervenir à hauteur de 25 %, soit pour un montant de 47 306,25 €, qui vient en complément des 50 % accordés par l'Agence de l'eau.

Nous avons également à valider deux renoncements à des subventions qui avaient été accordées. Le premier concerne la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, qui demande l'annulation d'une aide financière accordée pour la mise en séparatif d'un réseau d'assainissement à BELLEGARDE-EN-MARCHE pour un montant de 7 384 €. Le second concerne la commune de SAGNAT, qui a demandé l'annulation de crédits prévus pour un diagnostic sur le réseau d'eaux pluviales, d'un montant de 1 050 €.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?...

Je précise que ne prennent pas part au vote M. Laurent DAULNY et Mme Hélène FAIVRE pour les projets concernant la communauté de communes du Pays Dunois ainsi que M. Patrice MORANÇAIS et Mme Valérie SIMONET pour les projets concernant la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Je vous propose :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'assainissement collectif (3ème tranche) annexé au présent rapport, dont le montant s'élève à 47 306,25 €, et d'accorder la subvention correspondante ; *(Adopté à l'unanimité des votants.)*
- d'annuler les aides financières dont le rapporteur vient de faire état et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. (*Adopté à l'unanimité des votants.)*

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Excusez-moi, madame la Présidente, de revenir sur le sujet après le vote. Monsieur DAULNY, votre communauté de communes a demandé une aide pour réaliser l'étude de transfert. Combien reste-t-il à la charge de la communauté de communes ? Cela m'intéresse parce qu'hier, nous en avons adopté le principe pour Creuse Grand Sud.

M. DAULNY. – Nous recevons 25 % du Département et 50 % de l'Agence de l'eau.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Initialement, l'Agence de l'eau avait fixé une date-butoir. Cela dit, si la délibération a été prise, le transfert étant inéluctable, l'Agence de l'eau est assez souple. Les montants des études de transfert varient énormément d'une collectivité à une autre, car les situations sont très différentes.

M. LÉGER. – Je pense que notre situation est assez similaire. Je voulais avoir un ordre d'idée.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le montant de l'étude varie beaucoup en fonction du nombre d'unités de gestion.

Ainsi, c'est bien plus simple pour la communauté de communes de Bénévent Grand-Bourg, qui ne compte que deux syndicats, que dans la communauté de Creuse Sud Ouest, où est située ma commune, qui compte vingt-quatre opérateurs. La situation est plus compliquée et le montant de l'étude avoisine les 500 000 €.

M. LÉGER. – Notre communauté compte six communes en régie et deux syndicats.

M. DAULNY. – C'est similaire : nous avons trois communes en syndicat, et toutes les autres sont en régie.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Oui, ce sera plus simple.

PROGRAMMATION DES AIDES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2022
TROISIÈME TRANCHE

RAPPORT N°°CD2022-12/4/33

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cette troisième tranche de programmation des aides à l'alimentation en eau potable est conséquente, puisqu'elle concerne 13 dossiers : 3 dossiers de diagnostic et schéma directeur ; 2 dossiers de traitement de l'eau ; 4 dossiers sur la sécurisation ; 1 dossier pour la sectorisation de réseaux ; 2 dossiers de protection de la ressource ; et 1 dossier sur une étude pour l'émergence d'un syndicat supra – enfin ! –, à l'échelle départementale.

Le montant de cette programmation s'élève à 644 095,76 €. Le détail figure en annexe du rapport. Sans tout reprendre, je relève toutefois deux dossiers importants. Le premier est celui du SIAEP du bassin de GOUZON, qui s'inscrit dans le cadre d'un projet d'interconnexion et de sécurisation entre l'Allier et les secteurs de BOUSSAC et de GOUZON. Les syndicats de ces derniers étaient en processus de fusion. Ce projet s'étale sur plusieurs tranches. Dans cette deuxième tranche, est prévu un montant de travaux de plus de 4 M€. Dans la mesure où nous intervenons en complément de l'Agence de l'eau à hauteur de 10 %, notre participation représente précisément un montant de 441 100 €. Il s'agit d'un véritable projet structurant pour tout l'Est creusois.

Le second est le lancement de l'étude technique, financière et juridique pour la création d'un syndicat départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable qui porterait les études et, éventuellement, la création de gros ouvrages d'interconnexion et leur exploitation. En complément de l'Agence de l'eau qui la finance à 50 %, nous participerions à hauteur de 25 % à cette étude d'un montant de 100 000 €, ce qui représenterait un montant de 25 000 € pour le Département.

L'émergence de ce syndicat, passée en Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) il y a une quinzaine de jours, permettra d'entrer dans l'aspect opérationnel des choses, sachant que le temps presse. Nous en avons tous conscience.

Second aspect de ce rapport concernant le dossier du syndicat de GOUZON et BOUSSAC, dans la mesure où le montant des travaux est supérieur à 1 M€, conformément à notre règlement d'aides départementales, il est stipulé que l'attribution de l'aide est conditionnée à la signature d'une convention entre le Département et le maître d'ouvrage. C'est la raison pour laquelle il faut également délibérer sur ce point.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de passer au vote, sachant que les Conseillers départementaux élus de la Communauté de communes du Grand Guéret ainsi que ceux qui sont membres des SIAEP du Bassin de GOUZON, des Monards, de Saint-Loup et Saint-Chabrais et de la Rozeille ainsi que des communes de

SAINT-GERMAIN-BEAUPRÉ et de BOURGANEUF ne prennent pas part au vote pour les projets les concernant.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le projet de programmation des aides à l'alimentation en eau potable (3ème tranche) annexé au rapport, dont le montant s'élève à 644 095,76 € ;
- d'adopter le projet de convention de suivi d'une opération à intervenir avec le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du bassin de GOUZON annexé au présent rapport ;
- d'accorder les subventions correspondantes ;
- et de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité des votants.)*

CANDIDATURE AUPRÈS DE L'AGENCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES EN CREUSE

RAPPORT N°°CD2022-12/4/34

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Tout le monde le sait, un Fonds Chaleur est géré par l'ADEME. Dans le cadre de ce fonds, un ensemble d'opérations seraient éligibles à des aides à l'investissement.

L'ADEME a créé un dispositif expérimental de contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques. Ce dernier permet de rendre éligible à ce fonds Chaleur un ensemble d'opérations dont la somme des indicateurs atteindrait le seuil d'éligibilité. C'est donc en agglomérant un ensemble de petits projets, qui seraient équivalents à un projet moyen ou grand. Outre ces aides à l'investissement, ce dispositif peut également comprendre un contrat d'objectif territorial pour soutenir une structure chargée d'animer le territoire concerné en mobilisant l'ensemble des maîtres d'ouvrage porteurs de projet en les aidant à engager études et travaux. Ces porteurs de projets peuvent être divers : collectivités territoriales, entreprises, établissements de santé, associations, bailleurs sociaux. Le champ est assez vaste.

Le Département de la Creuse possède un réel potentiel de développement des énergies thermiques renouvelables. L'objectif est donc de développer un certain nombre de projets de production de chaleur renouvelable, qu'ils soient portés par des collectivités ou par des privés.

Un partenariat a été mis en place pour favoriser cette dynamique. Il est construit autour de trois opérateurs : le Conseil départemental, qui serait opérateur territorial et réaliserait le relais administratif et financier de la démarche ; le SDEC qui serait le coordonnateur de l'ensemble des partenaires et acteurs intervenant dans l'opération ; et le CRER, le Centre régional des énergies renouvelables, qui serait l'interlocuteur principal de tous les porteurs de projets privés. Pour les collectivités territoriales, ce serait le SDEC.

À ce stade, 36 projets ont déjà été identifiés, notamment le changement de chaudière biomasse qui concerne certaines collectivités. Dans le secteur médicosocial, l'EHPAD de DUN-LE-PALESTEL et le Centre hospitalier d'AUBUSSON sont concernés. Parmi les partenaires privés, il y a notamment le SDIS ainsi que d'autres projets qui pourront émerger.

Dans le cadre de ce contrat, l'aide de l'ADEME pourrait atteindre 218 000 € pour l'élaboration de l'étude de préfiguration. La mise en place du contrat inclurait l'animation et l'accompagnement des projets. Enfin, pour les projets, les aides pourraient représenter entre 17 % et 70% du coût de l'investissement. La fourchette est large, mais les aides seraient tout de même conséquentes.

Enfin, l'engagement dans ce contrat n'implique pas de participation financière départementale. Cela n'aura aucune incidence pour aucun des trois opérateurs : le SDEC, le CRER et Conseil départemental interviennent uniquement, et c'est déjà beaucoup, par l'apport d'ingénierie aux porteurs de projet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Très belle initiative !

Personne ne souhaite prendre la parole ?...

Je vous propose :

- d'approuver l'engagement du Département de la Creuse dans la candidature auprès de l'Agence de transition écologique pour un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (CDT EnR) ;
- d'approuver l'organisation de la candidature à ce contrat reposant sur un partenariat entre le Département de la Creuse (opérateur territorial du contrat), le Centre régional des énergies renouvelables et le Syndicat départemental des énergies de la Creuse (accompagnateurs des projets) ;
- de m'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document s'y rapportant ;
- d'approuver l'engagement du Conseil départemental dans cette candidature. (*Adopté à l'unanimité.*)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous abordons les rapports concernant la cinquième commission.

CENTRE D'EXPLOITATION LA SOUTERRAINE
CONSTRUCTION D'UN ABRI A SEL
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORT N°°CD2022-12/5/35

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Les abris à sel servent surtout à gérer les eaux, plus que le froid. À LA SOUTERRAINE, le stock de sel tourne peut-être moins que dans le sud du département, mais il est prévu de construire des abris à sel dans tous les centres. Selon les projets, cela est plus ou moins simple à mettre en œuvre. En tout cas, à LA SOUTERRAINE, il est possible d'aménager assez facilement un abri de 40 m² adossé au bâtiment actuel.

Cela nécessite de déposer un permis de construire. C'est la raison pour laquelle nous devons valider ce projet.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose de m'autoriser à signer la demande de permis de construire. *(Adopté à l'unanimité.)*

MISE EN PLACE DE L'ASTREINTE TERRITORIALE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

RAPPORT N°°CD2022-12/5/36

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – L'année dernière, dans le DOVH 2021-2022, nous avons créé une permanence territoriale, relais entre les cadres techniques de la viabilité hivernale (VH) – à savoir le Directeur de l'ingénierie routière, les chefs des services SEESR-STNOA-STEP – et la fonction de gestion de crise au sein du Conseil départemental ou de la Préfecture.

Cette permanence peut désormais être assurée par les responsables d'UTT, qui seront donc amenés à représenter le Département aux cellules de crise à la Préfecture. L'objectif est d'améliorer le dispositif actuel afin que les responsables d'UTT puissent, aussi bien pendant qu'en dehors de la VH, disposer d'agents de manière certaine, pas seulement en fonction de la disponibilité en urgence des agents.

Nous vous proposons donc de mettre en astreinte programmée deux agents, en plus du chef d'UTT, en cas d'appel de la veille qualifiée. Nous essayons de prévoir plus précisément les choses et de faire en sorte que cela la permanence soit moins soumise aux disponibilités de chacun.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite :

- à approuver la mise en place de l'astreinte territoriale sur les routes départementales dont les modalités sont définies dans le rapport, afin d'assurer une permanence des services du Conseil départemental de la Creuse durant l'année ;
- et à m'autoriser à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

VIABILITÉ HIVERNALE 2022-2023
CONTRATS OU CONVENTION DE DÉNEIGEMENT
ACTUALISATION TARIFAIRE DES COÛTS UNITAIRES KILOMÉTRIQUES

RAPPORT N°°CD2022-12/5/37

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Il s'agit de se prononcer sur l'actualisation des conventions de déneigement.

Nous proposons d'actualiser les tarifs unitaires kilométriques des prestations de renforts de déneigement confiées aux intervenants extérieurs, qui passeraient de 5 € hors taxes du kilomètre de route traitée, qui est tarif depuis la VH 2011-2012, à 6 € hors taxes, avec effet rétroactif au début de la VH, c'est-à-dire 14 ou 29 novembre 2022, selon les UTT.

Le surcoût financier est estimé entre 1 200 € et 1 500 € pour un hiver qualifié de normal.

Ce nouveau tarif s'appliquera aux conventions existantes ou à établir avec les communes qui peuvent racler la neige sur des portions de routes départementale en limite de leur commune ou sur des portions identifiées en concertation avec les services départementaux, ainsi qu'aux contrats conclus avec des prestataires privés sur l'UTT d'AUBUSSON.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Merci de ce travail réalisé en proximité avec ceux qui conventionnent avec les équipes du Conseil départemental.

Je vous propose :

- d'approuver l'actualisation des coûts unitaires kilométriques dans le cadre des contrats et conventions de déneigement passés avec les intervenants extérieurs et ainsi de faire évoluer ce tarif kilométrique à 6 €hors taxes le kilomètre de route traitée, avec effet à compter du début de la Viabilité Hivernale 2022-2023 ;
- d'adopter les contrats et les conventions existants ou à intervenir correspondants à cette actualisation tarifaire ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

RAPPORT N°°CD2022-12/5/38

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Nous vous proposons quelques changements par rapport à l'année dernière, changements que nous avons déjà évoqués. En effet, par suite de l'épisode exceptionnel intervenu à la fin novembre l'année dernière, juste le week-end qui précédait la mise en œuvre de la VH et, donc, des astreintes programmées – le matériel était déjà prêt – nous étions convenus d'avancer de quinze jours la date de mise en œuvre du dispositif en zone de montagne. Autrement dit, dans les UTT d'AUBUSSON et de BOURGANEUF, la VH démarrait au 14 novembre au lieu du 28 novembre, comme sur le reste du département. Elle s'achèvera pour toutes les UTT le 14 mars mais, s'il était besoin, de toute façon, les camions et les matériels ne sont pas démontés immédiatement et peuvent, bien évidemment, être mobilisés après cette date.

Nous prévoyons également des conventions supplémentaires pour le déneigement de routes départementales, avec rémunération pour les communes de POUSSANGES, CLAIRAVAUX et FAUX-LA-MONTAGNE.

De même, à compter de la VH 2022-2023, sont prévus une évolution de l'indemnité kilométrique de déneigement de 5 à 6 € HT, que nous venons de voter, tout comme le classement dans le réseau de première intervention de la portion de la RD 8 entre FÉNIERS et GENTIOUX ainsi que l'affectation d'un camion supplémentaire au centre d'exploitation de LA COURTINE et, en cas de besoin, il est prévu de mobiliser des agents en astreinte non programmée.

Je précise qu'au 13 décembre, nous avions consommé 450 tonnes de sel. À la même date, nous en avions consommé 815 l'an dernier, et 205 en 2020. La référence est le nombre de 2020, car, l'an dernier, cela tenait à l'épisode de novembre qui nous a fait consommer la moitié de la consommation saisonnière. Si nous sommes, cette année, au-dessus de 2020, c'est que lundi, des pluies verglaçantes étant annoncées, qui se sont d'ailleurs produites, nos agents ont pré-salé à 17 heures 30. Ceci explique cela.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – C'est bien, vous avez tenu compte des remarques conjointes, trans-partisanes, que nous avions formulées avec M. SAUTY sur le fait que, l'année dernière, nous avions été quelque peu imprudents en reculant la date de déclenchement de la viabilité hivernale. Évidemment, il avait neigé trois jours avant ! Nous avions souligné que, sur le plateau, il n'était pas rare de connaître ce que l'on peut considérer comme un accident climatique dans certaines zones, comme quelque chose de coutumier – car il n'y a plus de saisons, ma pauv' dame !

Le Conseiller départemental de FELLETIN est également très satisfait que cette portion de RD 8, qui est tout de même la plus élevée en altitude, soit à nouveau classée en première intervention.

Mme LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je tenais à remercier les services qui ont mis en œuvre ce DOVH ainsi que les élus, en particulier Hélène FAIVRE, car nous avons connu à LA COURTINE quelques épisodes de froid et des épisodes neigeux en ce début d'année, et cela s'est très bien passé.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je rappelle qu'il existe les périodes d'astreintes programmées mais cela ne signifie pas qu'en dehors de ces périodes, les agents ne sont pas mobilisables. Nous sommes bien au clair sur ce point.

Vous avez évoqué le week-end du 29 novembre 2021. Souvenez-vous également du week-end de Pâques, les 1er, 2 et 3 avril. Nous étions hors période d'astreinte, mais nous n'avons pas manqué de rappeler, M. MERPILLAT pourrait en témoigner, ce que sont les engagements de tout fonctionnaire, qu'il soit d'État ou de collectivité territoriale. Le 1er avril, bien que nous fussions hors période de VH, je puis vous assurer que tout le monde s'est mobilisé et est allé au travail ce week-end-là.

Que l'on avance ou que l'on recule les périodes déclarées de VH, nous ne pouvons affirmer qu'aucun épisode malheureux ne se produira. Cela a été un bel exercice également. Certes, le 29 novembre 2021, cela a été le bazar sur certains axes mais, le 1er avril 2022, tout s'est bien passé.

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – En effet, le report de début de VH ne datait pas de 2021. Cette disposition avait bien fonctionné pendant quatre ans, me semble-t-il. Je ne me souviens plus exactement en quelle année nous avions établi cette modification. L'épisode de l'an dernier nous a conduits à faire machine arrière, mais cela avait plutôt bien fonctionné les années précédentes.

Lorsque nous avons apporté cette modification, la difficulté tenait au fait qu'il était mal perçu de différencier entre les UTT. Donc, nous ne l'avions pas fait. Aujourd'hui, nous le faisons et, en toute objectivité, chacun semble l'accepter.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – Si je puis me permettre de compléter la réponse puisque je préside les instances où siègent les représentants du personnel. La première fois que cette possibilité avait été évoquée il y a plusieurs années, nous nous étions retrouvés face à un blocage, car cela allait à l'encontre du principe d'égalité qui s'appliquait à l'ensemble du territoire.

Toutefois, je pense que nous en conviendrons tous, et Hélène FAIVRE l'a expliqué : la situation des UTT d'AUBUSSON et de BOURGANEUF n'est pas tout à fait la même que celle de l'UTT de LA SOUTERRAINE.

Lors des discussions au sein des instances paritaires, CHSCT et Comité technique, ce point a fait l'objet d'un vote. Je puis vous assurer qu'autant ce sujet était clivant et avait suscité de nombreuses discussions il y a trois ou quatre ans, autant cela n'a absolument pas été le cas aujourd'hui puisque la proposition a été adoptée par tout le monde. Chacun a bien compris, qu'en la matière, l'égalité n'était pas justifiée.

Mme LA PRÉSIDENTE. – C'est l'éternelle discussion entre équité et égalité.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – Comme M. LÉGER l'a souligné, nous sommes pragmatiques et pleins de bon sens.

M. LÉGER. – Ai-je vraiment dit cela ?...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable. – C'est ce qu'il m'avait semblé comprendre.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Attention, *L'Esprit Creuse* vous gagne !

M. LÉGER. – C'est l'esprit de Noël, à défaut de *L'Esprit Creuse* !

Mme LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous propose :

- de prendre acte du bilan de la gestion de la Viabilité Hivernale 2021/2022 ;
- d'approuver le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale pour la saison 2022/2023 ;
- de m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. *(Adopté à l'unanimité.)*

OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU SYNDICAT MIXTE DORSAL

RAPPORT N°°CD2022-12/5/39

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Comme j'en ai largement parlé ce matin, je me bornerai à vous demander de bien vouloir octroyer la garantie du Conseil départemental au prêt de 5 M€ d'emprunts supplémentaires à DORSAL afin de financer les travaux du Jalon 2 pour l'installation de la fibre.

M. LEGER. – C'est un prêt à quel taux ?

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Il s'agit d'un prêt auprès de la Banque postale au taux fixe de 3,42 %. À l'heure actuelle, il n'est pas facile d'obtenir un taux fixe à cette hauteur. Je pense que les taux sont déjà plus élevés.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Surtout sur 5 M€.

Plus personne ne souhaite s'exprimer ?...

Je vous propose d'accorder la garantie du Département pour une quotité de 100 % de l'emprunt de 5 M€ contractés par DORSAL auprès de la Banque postale, et de m'autoriser à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette délibération. *(Adopté à l'unanimité des votants – Mmes Valérie SIMONET et Hélène FAIVRE ainsi que M. Jean-Luc LÉGER ne prennent pas part au vote.)*

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je demande aux présidents des commissions concernées de m'indiquer quel a été l'avis de leur commission sur les vœux qu'elles ont eus à examiner.

M. DAULNY, président de la troisième commission. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité au vœu de Jean-Luc LÉGER sur les élèves allophones ainsi qu'aux motions d'urgence d'Isabelle PENICAUD sur le recours aux contractuels dans l'éducation nationale et de Jean-Jacques LOZACH sur la lutte contre les déserts médicaux.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous les rappelle :

Accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés en France

Vœu présenté par M. Jean-Luc LEGER
au nom du Groupe de la Gauche

« Dans un contexte national marqué par l'arrivée d'enfants de réfugiés, il est essentiel que tous les acteurs de l'Éducation nationale se mobilisent pour accueillir chaque enfant, quelles que soient son origine et sa situation, au sein de l'école de la République.

« Depuis la rentrée scolaire de septembre, l'équipe pédagogique et le personnel du collège Jacques Grancher, de Felletin, constatent une nouvelle fois que les élèves allophones ne bénéficient pas d'heures d'enseignement dédiées au français « langue étrangère ».

« Ces élèves sont au nombre de neuf, d'âge, d'origine et de niveau différents ; certains, comme l'année dernière, sont arrivés trois semaines après la rentrée, sans anticipation de la part de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Ils se retrouvent parfois dans des classes à vingt-neuf élèves, et surtout sans heure supplémentaire d'apprentissage du français.

« Accueillir ces enfants ou adolescents, leur permettre d'approfondir leurs connaissances et de maîtriser la langue dans laquelle ils devront conduire toute leur scolarité constitue pourtant une obligation légale.

« Le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,

« Considérant que de telles conditions d'accueil des élèves allophones sont peu respectueuses des impératifs d'intégration imposés par la loi au service public de l'éducation et sont en contradiction avec l'obligation de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques,

« **Rappelle** que le système éducatif a pour mission d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves ; que la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance consacre son titre Ier au renforcement de l'école inclusive et a créé un « service public de l'école inclusive » dans chaque département ;

« Demande à M. le ministre de l'Éducation et à Mme la rectrice de l'Académie la création d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants – UPE2A – dans le sud du département de la Creuse ainsi que la mise en place des moyens nécessaires dans tous les établissements creusois concernés. »

Recours à des contractuels dans l'Éducation nationale

Motion d'urgence présentée par Mme Isabelle PÉNICAUD
Au nom du groupe de la gauche

« Lors de la session 2022 des concours de recrutement des personnels enseignants du second degré, 13 690 postes ont été ouverts, soit 300 postes de plus qu'en 2021. Par rapport à la session 2021, le nombre d'inscriptions a baissé : il y a eu 28 000 candidats en moins en 2022 par rapport à 2021. Dans le premier degré, le nombre de postes ouverts aux concours de professeurs des écoles a été maintenu par rapport à 2021 à hauteur de 9 900 postes. Le nombre d'inscriptions a été en baisse, avec 55 000 candidats en 2022 contre près de 99 000 en 2021.

« Cette année, plus que les autres, aura été catastrophique en matière de recrutement. En effet, à la rentrée, 4 000 postes étaient vacants. Au niveau national, le taux de postes pourvus dans le premier degré public, après concours, était de 83 % alors qu'il était de 95 % en 2021. Pour les collèges et lycées, le taux se situait à 83,4 %, contre 94 % l'année précédente.

« La principale solution d'urgence trouvée par le ministère de l'Éducation nationale face à la pénurie de professeurs titulaires est restée le recours, à la hâte, à plusieurs milliers de contractuels, parfois par voie de *job dating*.

« Dans la Creuse, cette crise du recrutement et de l'attractivité se traduit par le recours massif à des enseignants contractuels. Cet appel à des personnes non-titulaires ou à des vacataires a toujours été présenté comme temporaire, exceptionnel ou dérogatoire, mais se perpétue d'année en année et devient un mode habituel de gestion et de résolution des tensions qui affectent la gestion des effectifs. Dans l'enseignement du premier degré, le manque de remplaçants a eu récemment pour conséquence la fermeture de plusieurs dizaines de classes par roulement dans notre département.

« Cette situation d'instabilité et de précarité renforcées n'est pas sans impact sur les élèves et aboutit à un cercle vicieux. Il accroît le nombre de démissions, de situations d'épuisement et conforte la crise structurelle des vocations.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,

« **Demande à M. le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse** de rétablir la capacité de son administration à recruter à la hauteur des besoins ; de mettre en œuvre un plan de résorption de la précarité et de renforcer l'attractivité de la profession d'enseignant afin de réduire l'appel grandissant à des contractuels ; d'assurer un service de remplacement adapté aux besoins d'un enseignement de qualité pour nos enfants. »

Lutte contre les déserts médicaux

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « Aujourd'hui, la situation en matière d'offre de soins est dramatique : 6 millions de personnes réparties sur 87 % du territoire national n'ont pas de médecin traitant.

« Les inégalités territoriales d'accès aux soins ne cessent de se creuser. Une partie croissante de la population peine à organiser son parcours de soins : 30,2 % de la population vit dans un désert médical, avec pour conséquence une baisse de la qualité de prise en charge, et une perte de chance parfois dramatique, qui met en péril les principes fondamentaux de la Sécurité sociale.

« Les mesures incitatives telle que l'aide à l'installation – jusqu'à 50 000 € en ZRR, auxquels le Conseil départemental ajoute 10 000 € – sont inopérantes. Dans beaucoup de territoires, le solde entre les médecins généralistes qui s'installent et ceux qui arrêtent leur activité ou partent pour des raisons diverses vers d'autres régions continue à être négatif. C'est le cas de la Creuse.

« Le problème est structurel, l'urgence est réelle. Des dispositions concrètes et fortes sont plus que jamais nécessaires pour préserver notre modèle de soins, faute de quoi la situation n'ira qu'en se dégradant. Pour ne pas laisser nos concitoyens dans la détresse, il appartient au Gouvernement d'améliorer la présence de professionnels de santé libéraux dans les zones sous-dotées et de garantir le droit à la santé pour tous sur l'ensemble du territoire.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 16 décembre 2022,

« Demande au Gouvernement :

« - **d'instaurer** une année de professionnalisation obligatoire dans les déserts médicaux pour les médecins généralistes en fin de formation, avec un triple objectif de professionnalisation, de meilleure reconnaissance de la spécialité de médecine générale et de lutte contre les déserts médicaux. Cette mesure permettrait de déployer 4 000 jeunes médecins généralistes dans les zones sous-denses, soit en moyenne 40 médecins par département avec une rémunération nette de 3 500 € par mois ;

« - **d'adopter** un principe de conventionnement sélectif des médecins libéraux : dans des zones définies par les ARS dans lesquelles existe un excédent en matière d'offre de soins, un nouveau médecin libéral ne pourra s'installer en étant conventionné avec l'assurance-maladie que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cessera son activité. Le principe de la liberté d'installation demeurerait donc, mais le conventionnement ne serait possible que de manière sélective pour les nouvelles installations dans les zones surdotées ;

« - **de mettre en place** une organisation coordonnée et optimisée du parcours de soins de premier recours, centrée sur la répartition des actes entre le médecin traitant et les autres professionnels de santé au travers d'un protocole dûment établi par l'équipe ;

« - **de rétablir** l'obligation de garde pour les médecins libéraux selon des modalités fixées contractuellement avec l'Agence régionale de santé. »

Personne ne souhaite s'exprimer sur ces vœux et motions ?...

(Les vœux et motions examinés par la troisième commission sont successivement mis aux voix et adoptés à l'unanimité.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux vœux examinés par la quatrième commission.

M. Guy MARSALEIX, président de la quatrième commission. – La commission a émis un avis favorable aux trois motions d'urgence qu'elle avait à examiner.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle qu'ils sont ainsi rédigés :

Nécessité de l'instauration d'un bouclier tarifaire pour les boulangeries et les TPE exposées à la hausse de leur facture énergétique

Motion d'urgence présentée par M. Éric BODEAU et Mme Mary-Line GEOFFRE au nom du Groupe de la Gauche

« La baguette vient d'être reconnue par l'Unesco mais c'est dans son propre pays, la France, qu'elle est en danger !

« Des boulangeries de la Creuse et de la région viennent d'annoncer leur fermeture définitive en raison du choc financier que constitue la hausse de la facture d'énergie, le plus souvent d'électricité ou de gaz. Ainsi, une boulangerie payait 1 000 € de frais d'électricité par mois ; sa facture est passée à 4 500 €. Faute de pouvoir supporter ces 3 500 € de frais supplémentaires d'électricité mensuels, la boulangerie fermera au début du mois de janvier 2023.

« Parallèlement, les prix des matières premières – farine, levure, beurre – ont connu une hausse à deux chiffres depuis 2021. Dans la Creuse, des boulangeries vont disparaître, sans espoir de reprise, et alors que beaucoup de bourgs et de chefs-lieux de canton ont été touchés depuis dix ans par une accélération de la disparition de ces commerces de proximité.

« L'État a déclaré être très attentif à la situation de ce secteur d'activité comme à celle des TPE – très petite entreprise – ou PME – petite ou moyenne entreprise. En 2023, l'État mettra en place un « amortisseur » pour toutes les PME de moins de 250 salariés, qui réduirait en moyenne leurs factures de 20 %. Cependant, ce dispositif ne répond pas aux difficultés des TPE les plus fragilisées, et notamment à celles des petites boulangeries des zones de revitalisation rurale, dont le maintien est un impératif d'attractivité mis en avant par l'Agence nationale de cohésion des territoires.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,**

« **Considérant** que pour faire cuire le pain, il faut un four et des équipements dont la puissance totale est supérieure à celle couverte par le tarif réglementé ;

« **Considérant** que dans cette situation, les boulangers n'ont que deux solutions : porter le prix de la baguette à près de 2 € ou mettre fin à leur activité ;

« **Considérant** que ces deux options ne sont pas admissibles ;

« **Demande à M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle** l'instauration d'un bouclier tarifaire pour les boulangeries, et notamment la mise en œuvre d'un tarif réglementé proportionné à la contrainte financière à laquelle les petits établissements du commerce et de l'artisanat doivent faire face, ou, à défaut, de mettre en œuvre via les DDFiP des aides ciblées rapidement mobilisables pour les boulangeries les plus en difficulté. »

Nécessité d'une éligibilité complète de la Creuse au titre des calamités agricoles

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Luc LÉGER
au nom du Groupe de la Gauche

« Le régime des calamités agricoles est un filet de sécurité qui indemnise partiellement des pertes liées à des phénomènes climatiques exceptionnels. Dans l'attente de la réforme applicable en 2023, ce mécanisme n'en reste pas moins compétent pour répondre aux dégâts causés en 2022 par le gel, la grêle et la sécheresse.

« En 2022, l'agriculture creusoise a été touchée par des températures exceptionnellement élevées et par une sécheresse hydrique prolongée qui ont nécessité la mise en œuvre par la préfecture de la Creuse de restrictions de consommation d'eau d'une durée sans précédent.

« Les conséquences de cet aléa climatique majeur sur le rendement de la production fourragère et sur l'ensemble des cultures sont importantes et doivent être prises en compte par les mécanismes publics de soutien, de solidarité et de compensation.

« Or, le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a retenu à ce jour seulement 96 communes de notre département, en application de cartes indicielles et d'un calcul de taux de pertes inadaptés aux réalités du terrain, qui ne correspondent pas aux analyses tant de la DDT que de la Chambre d'agriculture de la Creuse.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022

« Demande à M. le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire une reconnaissance de la totalité des communes de la Creuse au titre du régime des calamités agricoles et d'assurer un taux d'indemnisation équitable des pertes des agriculteurs de ce département, proportionné aux dommages causés par les aléas climatiques de l'année 2022. »

Objectif Zéro artificialisation nette (ZAN)

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Jacques LOZACH
au nom du Groupe de la Gauche

« La mise en œuvre du Zan, Zéro Artificialisation Nette, à l'horizon 2050 et la réduction de moitié, d'ici à 2030, du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, constituent des objectifs de sobriété foncière et de préservation environnementale que nous partageons.

« Cependant, la première étape de cette réforme structurante pour nos territoires s'est opérée dans la plus grande confusion, générant l'exaspération et l'inquiétude de nombreux élus. Le Gouvernement ne semble pas les mesurer, malgré de multiples alertes et les propositions du Sénat et des associations d'élus.

« La discussion du projet de loi de finances pour 2023 (PLF) est, à cet égard, édifiante puisque tous les amendements proposés afin de donner des outils aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre du ZAN ont reçu un avis défavorable du Gouvernement.

« Le Sénat s'est à nouveau saisi de cette problématique en lançant une mission conjointe de contrôle dont les travaux se matérialisent par le dépôt d'une proposition de loi. Celle-ci doit permettre une évolution rapide du cadre juridique du ZAN et assurer davantage de discernement, de pragmatisme et de bon sens dans son déploiement.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 16 décembre 2022,

« Demande au Gouvernement des engagements clairs :

« - **Sur la temporalité** : par la révision du calendrier des modifications des documents de planification, afin de respecter le dialogue territorial ;

« - **Sur la gouvernance** : une grande partie des élus demeurent écartés des négociations, ce qui est inadmissible. Rappelons que de nombreux départements, à l'image de la Creuse, restent totalement ou partiellement dépourvus de SCoT (Schéma de cohérence territoriale), d'où l'absence d'élus à la conférence régionale des SRADDET. Il faut renforcer la concertation entre Région, SCoT et bloc communal, en dotant le ZAN d'une gouvernance plurielle, partagée et décentralisée ;

« - **Sur la différentiation** : en garantissant la prise en compte des particularités du monde rural et les spécificités territoriales – efforts passés, projet de développement local, spécificités des zones littorales et de montagne ;

« - **Sur la préservation d'un droit à construire des communes rurales**, en laissant à la libre appréciation de leurs élus une surface minimale garantie par le SCoT ;

« - **Sur la densification de l'habitat**, par la création d'un programme national et complémentaire de réhabilitation du bâti ancien en centre-bourg ;

« **Et lui demande de veiller** à ce que l'application du ZAN ne soit pas vécue par les élus locaux comme une nouvelle recentralisation, une dépossession, un rétrécissement de leur liberté d'action ; d'où la nécessité de privilégier dialogue et discernement. »

Personne ne souhaite s'exprimer sur ces vœux et motions ?...

(Les vœux et motions examinés par la quatrième commission sont successivement mis aux voix et adoptés à l'unanimité.)

Mme LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons aux motions d'urgence de Mme Marie-France GALBRUN et M. Jean-Jacques LOZACH, examiné par la cinquième commission.

Mme GRAVERON, présidente de la cinquième commission. – Nous avons examiné les deux motions. L'avis de la commission a été unanimement favorable.

Mme LA PRÉSIDENTE. – Elles se lisent ainsi :

Avenir de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT)

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN
Au nom du Groupe de la Gauche

« La ligne POLT nécessite une modernisation de ses infrastructures et du matériel roulant et doit donc bénéficier d'un plan d'investissement ambitieux, à même d'améliorer rapidement les services rendus aux usagers et aux territoires ruraux traversés. Les enjeux de ce dossier sont considérables tant en matière de sécurité, d'aménagement structurant du territoire que d'avenir du service public, de cohésion sociale, de développement équilibré et durable.

« Cette rénovation est indispensable pour conforter les mobilités les moins carbonées, pour l'attractivité et le désenclavement du département de la Creuse.

« Très récemment, une grande entreprise qui emploie 1 200 salariés en Limousin a fait part de son « ras-le-bol » à la SNCF. Les suppressions de train sur l'axe POLT, les changements d'horaires et des retards répétés pénalisent son activité, qu'elle pourrait transférer en région parisienne. Dans le même temps, les élus de la Creuse se sont rassemblés à LA SOUTERRAINE, le 3 décembre dernier, pour témoigner de leur exaspération face à la suppression sans concertation de trains Intercités, à la dégradation du service public ferroviaire et aux menaces qui pèsent directement sur la gare.

« Élus et usagers demandent à l'État et à la SNCF de tenir leurs engagements concernant la ligne POLT, notamment ceux d'une offre ferroviaire quotidienne accrue et coordonnée, d'un temps de parcours réduit et d'un prix du billet accessible.

« Malheureusement, la régénération de l'axe ferroviaire POLT programmée jusqu'en 2025 pour un coût d'1,6 Md€ permettra une simple remise à niveau et constitue donc un rattrapage par SNCF Réseau des retards accumulés en matière d'investissement et de mise aux normes.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 décembre 2022,

« **Rappelle** que le train doit être la colonne vertébrale du report modal nécessaire à la décarbonation des transports en France ;

« **Demande à Mme la Première ministre :**

« - que le plan d'investissement en cours soit renforcé et le calendrier de réalisation tenu, tant pour les travaux d'infrastructures que pour la livraison des rames Intercités de nouvelle génération ;

« - que la desserte quotidienne de la Creuse vers PARIS et TOULOUSE par la gare de LA SOUTERRAINE soit renforcée au moyen d'une ligne POLT régénérée et structurante, au service de la cohésion et d'un développement harmonieux et durable des territoires. »

Défense de la ligne POLT

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH
Au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « Fin novembre, la SNCF décidait de suspendre, jusqu'au 16 mars 2023, l'arrêt en gare de LA SOUTERRAINE du train de 7 h 35 à destination de Paris-Austerlitz, entraînant une absence totale de liaison entre le département et la capitale de 5 h 30 à 9 h 30, avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela représente pour les entreprises locales et les usagers.

« Le déraillement d'un train de marchandises à ISSOUDUN, le vendredi 2 décembre, a entraîné la fermeture pure et simple de la ligne pendant une semaine. Cet accident confirme l'état de délabrement de cet axe ferroviaire vital pour notre territoire.

« Modification des horaires et trains supprimés unilatéralement par la SNCF, absence de solutions de substitution pour les usagers, retards atteignant parfois plusieurs heures et incidents à répétition : tel est aujourd'hui le quotidien de cette ligne !

« La négligence et le sous-investissement financier de l'État pour l'entretien de la ligne POLT, au mépris des usagers et de leur sécurité, doivent cesser. L'intensité des revendications et la diversité des acteurs qui les portent sont sans précédent ; la négligence et la désinvolture du ministère des Transports et de la SNCF sont vécues comme des affronts et une rupture d'égalité insupportable.

« Ainsi, nous demandons que l'État et la SNCF investissent massivement pour réhabiliter cet axe et respectent les engagements pris. Il s'agit d'investissements ferroviaires d'avenir, de long terme, et sans risques car pourvoyeurs d'emplois, créateurs de richesses et facteurs d'aménagement du territoire.

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en session plénière le 16 décembre 2022,**

« **Considérant** que la lutte contre la fracture territoriale et le réchauffement climatique passe par une ambitieuse politique ferroviaire et que l'État et la SNCF ne peuvent plus se soustraire à cette nécessité ;

« **Demande au Gouvernement et à la SNCF** le respect scrupuleux du schéma directeur d'aménagement de la ligne POLT, avec impérativement, pour l'année 2025 :

« - la livraison des seize rames neuves attendues ;

« - la fin des travaux de régénération et de modernisation de la ligne censés réduire le temps de parcours entre LIMOGES, BRIVE et PARIS ;

« - le rétablissement des 14 allers-retours qui existaient jusqu'en 2015 et la commande, dès à présent, du matériel supplémentaire nécessaire à l'exploitation de ces trains ;

« - le développement du fret et des trains de nuit.

« Il s'agira également de veiller :

« - au maintien de l'unicité de la ligne POLT, sans déclassement du tronçon entre Brive et Cahors afin d'éviter toute réduction de vitesse ;

« - à l'amélioration significative du fonctionnement des trains durant l'hiver et l'arrêt des suppressions d'horaire.

(Les deux motions examinées par la cinquième commission sont mises aux voix successivement et adoptées à l'unanimité.)

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, je vous remercie et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année. Je vous rappelle que nous avons rendez-vous le 19 janvier à CHÉNÉRAILLES, pour présenter nos vœux aux agents.

L'ordre du jour de notre présente séance étant épuisé, la séance est levée.

La séance est levée à dix-huit heures quinze.

Le Secrétaire de Séance	La Présidente du Conseil départemental de la Creuse
Guy Marsaleix	Valérie Simonet